

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 18 mai 2022. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 18 mai 2022, Le Caire, Égypte

La réunion a débuté à 9h00 GMT+2.

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les participants à cette réunion, qui sera la troisième réunion hybride, les circonstances ne permettant malheureusement pas encore une participation en personne. Neuf membres et trois présidents de commissions permanentes sont présents au Caire, et cinq membres et un président de commission permanente se joignent virtuellement au comité exécutif, un autre président de commission permanente étant malheureusement absent.

Il a évoqué la situation en Ukraine. Tout le monde a été choqué par la brutalité de la guerre et les souffrances de la population civile. Il estime que, dans ces moments-là, toute la communauté sportive doit s'unir, et il est heureux que cette unité ait pu se manifester. L'AMA a essayé de répondre aux besoins et de soutenir les collègues ukrainiens, et M. Niggli fournira plus d'informations dans son rapport. Les membres de l'AMA adressent leurs pensées et leurs prières au peuple ukrainien.

Comme lors des dernières éditions, l'AMA était soutenue par Anaïs Lefèvre, la modératrice.

Les membres suivants ont assisté à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI ; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO, représentant la commission des sportifs du CIO ; Mme Hannah Grossenbacher, représentant M. Nenad Lalovic, membre exécutif du conseil de l'AGFIS, président de l'UWW, membre du CIO ; M. Auguste, représentant Mme Minata Cessouma Samate, commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine, Burkina Faso ; M. Reyes, représentant M. Guillermo Herrera Castaño, président, CADE, Colombie ; M. Ikeda Yoshitaka, ministre d'État de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie, Japon ; Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports, France ; M. Richard Colbeck, ministre de la jeunesse et des sports, Australie ; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, membre indépendant, Italie ; et Dr Patricia Sanguinetti, membre indépendant, Argentine.

Les présidents des comités permanents suivants assistent à la réunion : M. Ben Sandford, président du comité des sportifs de l'AMA ; M. Henry Gourdji, président du comité de révision de la conformité de l'AMA ; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du comité Éducation de l'AMA ; le professeur Lars Engebretsen, président du comité santé, médecine et recherche de l'AMA ; le professeur Ulrich Haas, président du comité de révision de la gouvernance ; et Mme Diane Smith-Gander, présidente du comité des nominations (en partie).

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion : M. Olivier Niggli, directeur général de l'AMA ; M. Frédéric Donzé, directeur des opérations de l'AMA ; M. René Bouchard, directeur des relations gouvernementales de l'AMA ; Mme Dao Chung, directrice financière de l'AMA ; M. Sébastien Gillot, directeur du bureau européen de l'AMA et des relations avec les fédérations internationales ; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau de l'AMA pour l'Asie et l'Océanie ; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards, AMA ; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation, AMA ; Mme Angela Iannantuono, directrice des ressources humaines et services

corporatifs, AMA ; M. Stuart Kemp, directeur adjoint des opérations, AMA ; M. Francisco León, directeur du développement des programmes, AMA ; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication, AMA ; M. Marc-André Matton, directeur des technologies de l'information, des données et du développement numérique, AMA ; M. Tom May, directeur des relations avec les ONAD et les ORAD, AMA ; Mme Maria José Pesce Cutri, directrice du bureau de l'AMA pour l'Amérique latine, AMA ; M. Rafal Piechota, bureau du président, AMA ; M. Olivier Rabin, directeur exécutif principal, sciences et partenariats internationaux, AMA ; M. Tim Ricketts, responsable des contrôles, AMA ; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau d'Afrique de l'AMA ; Dr Alan Verneq, directeur médical, AMA ; M. Gunter Younger, directeur des renseignements et des enquêtes, AMA ; M. Ross Wenzel, conseiller juridique, AMA ; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques, AMA ; et Mme Shannan Withers, chef de cabinet, AMA.

Les observateurs suivants étaient présents : Michael Vesper, Richard Budgett, Chris Butler, Steven Murphy, Andrew Ryan, James Carr, Margo Mountjoy, Maria Fernanda Muñoz, Cécile Mantel, Nick Paterson, Richard Baum, Yoshitaka Hoshino, Kazuhiro Yagi, Shin Asakawa, Yu Ueki, Marcos Díaz et Clayton Cosgrove.

- 1.1 Divulcation des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si l'un des membres souhaite faire état d'un conflit d'intérêts. Aucune demande n'étant formulée, il passe au point suivant.

2. Procès-verbal de la réunion précédente du 24 novembre 2021

LE PRÉSIDENT indique que le projet de procès-verbal de la réunion de novembre 2021 a été distribué aux membres et qu'aucun commentaire n'a été reçu ; s'il n'y en a pas ce jour, il sera approuvé.

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2021 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite la bienvenue aux membres qui sont présents au Caire et salue les membres qui se joignent virtuellement. Les membres ont reçu son rapport écrit dans leurs dossiers. Il se concentrera sur la première partie de son rapport, à savoir la nouvelle situation concernant la guerre en Ukraine. Il est important de s'assurer que le Comité exécutif, le Conseil de fondation et la direction sont parfaitement en phase sur la manière dont ils gèrent la situation actuelle, en particulier en ce qui concerne leur interaction avec l'Agence russe antidopage. La position adoptée jusqu'à présent a été de maintenir une ligne de communication ouverte avec la RUSADA. L'AMA a estimé qu'elle devait poursuivre cette relation au niveau opérationnel pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'AMA souhaite rester informée autant que possible des activités antidopage menées en Russie ; ensuite, il est important que les athlètes russes continuent d'être contrôlés, car certains d'entre eux participent encore à des compétitions internationales, même si c'est sous une bannière neutre, et il faut en outre garder à l'esprit le fait qu'un jour, ils pourront à nouveau participer à des compétitions internationales et qu'il ne serait pas bon qu'il n'y ait pas d'activités antidopage pendant une longue période en Russie. Il est également important de réaliser que l'AMA doit encore traiter la décision du TAS et un certain nombre de conditions de réintégration qui font partie de cette décision et que, pour que le Comité de révision de la conformité et le Comité exécutif puissent prendre une décision ultérieure, l'AMA doit rassembler des informations et être en mesure de communiquer avec la RUSADA, ce qui explique pourquoi, à la demande du Comité de révision de la conformité, l'AMA propose un audit virtuel de la RUSADA. Un audit en personne était prévu pour le mois de mars, mais la direction propose d'organiser un audit virtuel au cours des prochains mois si le Comité exécutif est d'accord. L'objectif de ce point est de s'assurer que tout le monde est aligné et que les membres sont à l'aise avec cette approche.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie le directeur général pour son rapport détaillé et complet. Le mouvement sportif remercie l'AMA pour la mise à jour des mesures à la lumière de la situation géopolitique en Russie, en Biélorussie et en Ukraine, comme cela a été mentionné. Le mouvement sportif s'est dit préoccupé par le risque d'une augmentation du dopage parmi les athlètes russes, biélorusses et ukrainiens, par l'agitation politique de ces athlètes lors des compétitions internationales et par la diminution des possibilités de contrôle. Par conséquent, le mouvement sportif a accueilli favorablement les lignes directrices publiées par l'AMA et a considéré que les mesures globales étaient adéquates au vu des circonstances et équilibrées avec les intérêts de la lutte contre le dopage dans le sport.

LE PRÉSIDENT a remercié les députés.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ajoute que l'AMA est également préoccupée par le risque accru de dopage chez les athlètes mentionnés et a pris quelques initiatives. Elle a contacté les ONAD des territoires dans lesquels des athlètes ukrainiens ont été identifiés comme réfugiés et les athlètes ont été testés dans leurs pays dans le cadre de leurs programmes nationaux. L'AMA a reçu une réponse très positive de toutes les ONAD contactées, qui ont accepté de tester les athlètes dans le cadre de leurs programmes et à leurs frais, en termes de solidarité de la communauté antidopage. L'ONAD ukrainienne a repris certaines opérations en Ukraine, à sa grande surprise. En ce qui concerne les athlètes ukrainiens, ils sont bien couverts et ceux qui font partie du groupe de contrôle sont moins contrôlés. L'AMA a pris contact avec les FI pour les encourager à continuer à contrôler les athlètes russes autant que possible. La RUSADA est toujours en activité, effectuant des contrôles en Russie et envoyant des échantillons au laboratoire d'Ankara, en Turquie. La difficulté réside dans le fait qu'il est difficile de payer les sous-traitants pour qu'ils aillent effectuer des contrôles en Russie ou même de transférer de l'argent pour les contrôles, ce qui pose des problèmes logistiques, mais l'AMA encourage toujours la poursuite du programme de contrôle en Russie. La situation continuera d'être suivie.

LE PRÉSIDENT fait écho aux propos du directeur général concernant la solidarité des OAD et les remercie pour leur attitude encourageante et positive, exprimant leur volonté de tester les athlètes ukrainiens et de financer les activités de contrôle.

MME YANG remercie le directeur général pour son rapport et lui demande de faire le point sur l'affaire de la patineuse artistique russe Kamila Valieva. Comment cela se passe-t-il ?

MME MARACINEANU déclare qu'elle est très heureuse de participer à la réunion ce jour-là. Elle souhaite simplement s'excuser de ne pas être présente en personne car le nouveau gouvernement sera annoncé ce jour-là en France.

Elle souhaitait savoir quels athlètes ukrainiens étaient accueillis dans quels pays, étant donné qu'il y a eu beaucoup de mouvements d'Ukrainiens en Europe. L'AMA disposait-elle de ces informations ou pouvait-elle les fournir ?

Son gouvernement souhaitait pouvoir suivre les performances et les résultats des athlètes ukrainiens présents dans les différents pays. Il est nécessaire d'échanger des informations entre les ONAD et peut-être aussi de centraliser l'information à l'AMA pour qu'elle puisse ensuite être transmise aux organisations nationales. Lors de la dernière réunion des ministres des sports européens, ils ont pu accueillir le ministre des sports ukrainien et se sont mis d'accord pour aider et protéger les athlètes ukrainiens qui se trouvent en dehors de l'Ukraine et s'assurer qu'il n'y a pas de dopage parmi ces athlètes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond à la question de Mme Yang. L'affaire est actuellement pendante devant le comité national d'arbitrage en Russie. L'AMA suit donc l'évolution de la situation, mais n'est pas impliquée, et attend une décision pour décider si elle est conforme ou non au Code ou pour exercer son droit d'appel. Il tiendra les membres informés.

En réponse à la question de Mme Maracineanu, l'AMA a pris contact avec les OAD des pays dans lesquels elle a été informée que des athlètes ukrainiens étaient accueillis ou s'entraînaient. L'information provenait de l'organisation antidopage ukrainienne, qui était en contact avec les différentes ONAD dans les pays respectifs. Il n'était pas toujours facile pour les Ukrainiens d'enregistrer tous les mouvements, mais ils faisaient de leur mieux et la personne chargée de cette tâche travaillait à l'agence polonaise et coordonnait l'affaire depuis Varsovie.

MME BATTAINI-DRAGONI salue la présentation. Plus précisément, elle estime que le point vraiment intéressant est l'audit virtuel mentionné par le directeur général. Elle pense que c'est quelque chose que l'AMA doit suivre de près. Elle espère que tout se déroulera correctement afin que l'AMA soit en mesure de fonctionner et d'influer sur les questions futures. Son commentaire porte sur l'analyse russe et l'importance du Comité de révision de la conformité à cet égard.

D É C I S I O N

Le rapport du directeur général est noté.

- 3.1 Covid-19

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que, pour éviter toute répétition, il ne fera pas référence à ce point lors de la réunion du Comité exécutif. Il y aura une présentation de M. Ricketts le lendemain.

D É C I S I O N

Il est pris note du point concernant la Covid-19.

- 3.2 Indicateurs clés de performance stratégiques

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que les indicateurs clés de performance ont fait l'objet de discussions dans le passé. Après l'adoption du nouveau plan stratégique, il y a eu une réorganisation interne pour permettre à l'AMA de mettre en œuvre le plan stratégique, et une partie de cette réorganisation a consisté à mettre en place des indicateurs clés de performance pour permettre à l'AMA de mesurer les progrès et d'en rendre compte au Comité exécutif et au Conseil de fondation sur une base régulière. C'est ce qui a été fait et c'est une étape importante, certainement très pertinente par rapport à la discussion sur le budget qui aura lieu plus tard dans la journée. Les membres disposent d'un résumé des indicateurs clés de performance et de ce que l'AMA a l'intention de faire. Il y a deux types d'informations : soit l'AMA dispose des informations dans le cadre de ses activités et est en mesure de les mesurer, soit elle doit organiser des enquêtes régulières pour obtenir le retour des parties prenantes sur certains points. Bien entendu, la première étape consiste à établir une base de référence. C'est ce qui a été fait et une enquête a été envoyée aux parties prenantes environ une semaine auparavant. Il espère que le Comité exécutif est satisfait des indicateurs de performance clés. Il accueille favorablement toute suggestion ou idée sur la manière de mesurer. L'AMA l'a fait avec l'aide de PricewaterhouseCoopers. L'idée étant de mesurer en interne à l'avenir, il ne prévoit pas de coûts spécifiques liés à ce travail. Le calendrier dépend des différents indicateurs clés de performance, mais il s'agira d'un point de rapport régulier qui sera discuté lors des réunions du comité finance et administration.

LE PROFESSEUR ERDENER déclare que, comme le mouvement sportif l'a fait savoir par écrit à l'AMA, il s'agit d'un très bon plan détaillé et il remercie la direction de l'AMA pour son bon travail.

D É C I S I O N

L'élaboration des indicateurs de performance clés stratégiques a été notée.

- 3.3 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2025

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL note que les membres savent qu'Athènes a retiré sa candidature et qu'il y aura donc trois villes en compétition le lendemain. Chaque ville disposera de dix minutes pour faire une présentation. Deux villes seront représentées en personne, Busan (Corée du Sud) et Tampere (Finlande). La troisième ville, Muscat (Oman), fera une présentation virtuelle. Ils disposeront chacun de dix minutes, après quoi les membres du conseil de fondation pourront leur poser des questions. Après la phase de présentation, la phase de vote aura lieu. Deux scrutateurs devront être désignés pour superviser l'élection. Il propose le professeur Haas et Mme Kanouté, qui ont déjà accepté de le faire. Les membres qui suivent virtuellement les élections disposent d'un mécanisme de vote virtuel et ceux qui sont dans la salle votent à l'ancienne avec un morceau de papier. Les scrutateurs compteront les votes papier et électroniques et communiqueront les résultats. La première ville ayant obtenu la majorité absolue de 50 plus 1 sera élue. Les membres ont reçu les règles de l'élection et aucun commentaire n'a été fait à ce sujet. Il se tient à la disposition des membres pour répondre à vos questions.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré que le mouvement sportif laisserait les membres décider, mais qu'il était en principe favorable à un équilibre continental en la matière.

D É C I S I O N

Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2025 : mise à jour concernant la ville hôte.

- 3.4 Accord de coopération entre l'AMA et la Fédération des Jeux du Commonwealth

M. BOUCHARD note que l'objectif de l'accord quadriennal est de renforcer le programme antidopage mondial dans le Commonwealth en améliorant le niveau de collaboration entre les deux organisations et la coordination des actions. La FGC est l'autorité responsable de la mise en œuvre de la vision du mouvement sportif du Commonwealth dans les pays et territoires du Commonwealth. Elle couvre plus de 70 pays et territoires dans le monde et est donc bien placée pour aider l'AMA à améliorer la mise en œuvre du programme antidopage, en particulier avec un certain nombre de petits pays dans lesquels le renforcement des capacités est un domaine important. La FJC a considéré un accord formel avec l'AMA comme

une opportunité positive d'étendre son rôle dans le mouvement antidopage mondial et de soutenir ses associations membres. La commission médicale et le comité exécutif de la FJC ont déjà donné leur accord de principe au texte de l'accord et à l'addendum qui l'accompagne. Si le comité exécutif approuve l'accord proposé, sa signature suivra. Aucun budget spécifique n'a été demandé pour cette initiative. Les activités font partie des programmes et projets existants de l'AMA qui sont budgétisés. En outre, l'accord proposé indique clairement que les activités ne sont que des suggestions et que leur mise en œuvre dépendra des ressources dont dispose l'une ou l'autre des parties au moment de la demande. Il s'agit d'un très bon accord, tant du point de vue de l'élaboration de la politique que du point de vue opérationnel. L'accord permettra à l'AMA de structurer ses relations, de planifier ses activités, d'exploiter ses ressources et son influence et de se concentrer sur les résultats.

M. AUGUSTE prend la parole au nom de la région africaine pour remercier l'AMA de cette initiative très importante. Un grand nombre de pays africains sont membres de la FJC et l'accord les soutiendra dans leurs activités, en apportant une aide aux programmes sur le continent, en particulier dans les petits pays.

M. COLBECK dit qu'il est bon de revoir les membres. Au nom des autorités publiques, il confirme qu'elles ont approuvé l'accord de coopération avec la Fédération des Jeux du Commonwealth et qu'elles sont très satisfaites de l'approche proactive. Ce faisant, il a noté que la prochaine édition des jeux aurait lieu très bientôt à Birmingham et, bien sûr, il s'est réjoui d'accueillir les athlètes du Commonwealth en Australie pour les Jeux de Victoria 2026. Il souhaite cependant soulever quelques points, ou un point en particulier : étant donné le nombre d'accords de coopération récemment signés par l'AMA, il souhaite demander un bref document stratégique pour la prochaine réunion du Comité exécutif qui garantisse une priorisation du travail important pour mettre en œuvre ces accords dans le contexte des objectifs stratégiques de l'AMA. Il soutient et félicite l'approche proactive, mais souhaite que l'on veille à ce que les accords soient mis en œuvre conformément aux objectifs stratégiques.

LE PRÉSIDENT déclare que le nombre de protocoles d'accord signés par l'AMA devrait toujours refléter les besoins réels de l'organisation et de ses partenaires, de sorte que chaque protocole d'accord signé est dûment analysé pour éviter tout doute quant à savoir si le protocole sert les objectifs de l'AMA, tous les protocoles d'accord visent à renforcer les capacités dans différents domaines tels que l'investigation, la science, l'éducation, le développement de programmes, les tests et bien d'autres encore. Il est convaincu qu'il s'agit de la bonne approche.

Il pense que les membres peuvent approuver l'accord.

D É C I S I O N

Approbation de la proposition d'accord de coopération entre l'AMA et la FJC.

4. Gouvernance

- 4.1 Recommandations du groupe de travail sur les réformes de la gouvernance de l'AMA, rapport final

LE PRÉSIDENT rappelle que ce jour et le suivant, il compte finaliser la discussion sur la deuxième phase des réformes de la gouvernance. Dans un instant, les membres entendront le professeur Haas présenter les recommandations qui sont sur la table et, après cette présentation, il ouvrira bien sûr la discussion.

LE PROFESSEUR HAAS remercie les membres de lui donner l'occasion de présenter le rapport final du groupe de travail sur l'examen de la réforme de la gouvernance de l'AMA. Il note quelques points. Il donne un bref aperçu des travaux du groupe de travail. Il se penchera ensuite sur les recommandations. Il y aura une référence aux implications financières des recommandations, puis un aperçu de l'avenir. En ce qui concerne les travaux du groupe de travail lui-même, celui-ci est composé de sept membres : un membre indépendant, deux membres nommés par le mouvement sportif et deux par les autorités publiques, et deux représentants des sportifs. Ils ont tenu 36 réunions en 18 mois. Malheureusement, il n'a jamais été possible pour tout le monde de se rencontrer en personne ; les réunions ont été soit hybrides, soit uniquement en ligne. Il y avait des centaines d'heures d'enregistrement. Les membres ont rencontré de nombreuses parties prenantes (plus de 80 ont été consultées). De nombreux commentaires et recommandations ont été formulés par d'autres parties prenantes (plus de 2 500 ont été reçus). Et, bien sûr, il y a eu plus de 20 versions de projets de recommandations.

En ce qui concerne les recommandations finales, l'un des principaux changements qu'il souhaite proposer est la représentation des sportifs au sein de l'AMA. La recommandation portait sur la création d'un conseil des sportifs

représentant une communauté de sportifs plus large, sur l'élargissement de sa composition à 20 membres, dont cinq nommés par les commissions des sportifs du CIO et du CIP, huit élus par les comités de sportifs des FI et sept nommés par un comité de nomination spécial. Certains des principes clés concernant la manière dont ils souhaitent que les élections et les nominations se déroulent figurent dans le rapport, mais les règles détaillées sur la nomination et l'élection ont été rédigées par la direction de l'AMA en consultation avec le Comité des sportifs de l'AMA et M. Sandford, et ces règles et règlements seront discutés ultérieurement. Le groupe a également recommandé que le président soit élu à la majorité absolue et qu'il siège au comité exécutif. Ils seront assistés par un vice-président également élu par les membres du Conseil des sportifs de l'AMA. L'une des principales tâches du Conseil des sportifs serait de nommer parmi ses membres ceux qui seraient membres des différents organes de l'AMA.

Le groupe souhaitait également recommander des changements importants au Comité exécutif. Elle recommande la présence d'un membre indépendant supplémentaire, les autorités publiques et le mouvement sportif devant présenter conjointement au moins deux candidats à ce poste. En outre, le groupe a souhaité que le président du Conseil des sportifs de l'AMA siège au Comité exécutif. Cela signifie qu'il y aurait cinq membres du Comité exécutif issus du mouvement sportif et cinq issus des autorités publiques, cinq membres indépendants, dont le président et le vice-président, et bien sûr le président du Conseil des sportifs de l'AMA. Le groupe a également recommandé que le Comité exécutif soit chargé de prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées par la loi ou les statuts au Conseil de fondation ou à d'autres organes. Il a également estimé que certaines des décisions de fond très importantes du conseil de fondation, telles que les standards internationaux, le Code mondial antidopage, les mesures de révision du Code d'éthique indépendant et les recommandations du comité de révision de la conformité, devraient être prises à la majorité des deux tiers par le comité exécutif. Enfin, le groupe a recommandé que trois réunions régulières aient lieu chaque année et que les décisions importantes soient publiées.

D'importants changements ont été recommandés en ce qui concerne le Conseil de fondation, dont certains ont déjà été présentés lors de la réunion de novembre. Le groupe a recommandé qu'en raison du rôle important des ONAD, deux représentants des ONAD soient nommés au conseil de fondation, siégeant du côté des autorités publiques. Le groupe a également recommandé de renforcer la voix des sportifs au sein du Conseil de fondation en ajoutant deux autres sportifs du Conseil des sportifs de l'AMA au banc du mouvement sportif. Afin de réduire le chevauchement actuel entre le Conseil de fondation et le Comité exécutif, le groupe a proposé que les membres du Comité exécutif ne siègent plus au Conseil de fondation, à l'exception bien sûr du président et du vice-président, car tous deux présidaient le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Le groupe a dressé une liste exhaustive des décisions à prendre par le Conseil de fondation, notamment en ce qui concerne les règles de gouvernance, le Code mondial antidopage, le budget, le plan stratégique, les transactions majeures et les nominations de haut niveau. Le groupe souhaite que ces décisions de fond soient prises à la majorité des deux tiers, à l'exception de l'élection du président et du vice-président, pour laquelle la majorité des deux tiers n'aurait pas autant de sens. Enfin, le groupe a recommandé que le conseil de fondation se réunisse régulièrement une fois par an, d'autres réunions pouvant être programmées si nécessaire.

L'expérience et l'analyse du groupe concernant le comité des nominations ont montré qu'il s'agissait d'un organe qui fonctionnait très bien et le groupe a proposé de maintenir le statut et la composition actuels du comité. Les membres de la commission siégeaient à titre personnel. Le groupe a encouragé l'inclusion dans le règlement de gouvernance d'une section spécifique décrivant toutes les tâches du comité des nominations.

L'analyse du comité de révision de la conformité par le groupe est tout aussi positive. Les seuls amendements qu'il propose sont de transformer la commission permanente en commission spéciale. Il ne s'agissait pas d'un changement très important car, en examinant les règles de gouvernance, il y avait tellement de règles particulières s'appliquant au comité de révision de la conformité que le point a simplement été mis en évidence en donnant un statut différent au comité de révision de la conformité. Il a également estimé que la composition actuelle du comité de révision de la conformité devrait être maintenue. Le seul changement proposé par le groupe est que le sportif siégeant au Comité de révision de la conformité ne soit pas issu du Conseil des sportifs de l'AMA, mais quelqu'un d'extérieur au Conseil des sportifs. Bien entendu, cette personne devra remplir les mêmes critères d'éligibilité qu'un sportif siégeant au Conseil des sportifs de l'AMA. Une fois encore, le groupe a souhaité préciser que les personnes siégeant au comité de révision de la conformité y siégeaient à titre individuel et ne recevaient aucune instruction de qui que ce soit, et il a estimé qu'il serait utile d'établir une carte des compétences pour les personnes siégeant au comité de révision de la conformité.

Le groupe a reconnu que la structure interne des comités et des groupes de travail au sein de l'AMA était assez complexe. Elle a constaté qu'il existait quatre niveaux de comités différents : les comités spéciaux, les comités permanents,

les comités de travail et les comités consultatifs. Le groupe a recommandé de ne pas ajouter de complexité à ces quatre couches et de s'en tenir à celles-ci. Il a toutefois recommandé la création d'un comité finance et rémunération de cinq membres, présidé par le président de l'AMA, et d'un comité d'audit et de risque de trois membres, dont un membre du comité exécutif et deux experts externes. Il reviendra sur ce point ultérieurement car le mouvement sportif et les autorités publiques se sont réunis avant la réunion et ont proposé des ajustements à ces deux commissions. Le groupe a également recommandé des processus de nomination simplifiés pour les comités permanents. Dans le passé et à l'avenir, les ONAD joueront un rôle très important au sein de la structure de l'AMA, c'est pourquoi le groupe a proposé de maintenir le groupe consultatif d'experts des ONAD mais de l'élargir à dix membres. Les membres seraient élus sur une base régionale, avec deux représentants par continent. Le groupe a prévu certains éléments clés pour la nomination et l'élection dans la recommandation ; mais, encore une fois, les règles et règlements détaillés sur le processus de sélection ont été rédigés par la direction de l'AMA en consultation avec le groupe de travail de l'ONAD. Le groupe a recommandé que deux membres du groupe de travail de l'ONAD siègent au conseil de fondation et qu'il appartienne au groupe de travail de l'ONAD d'élire parmi ses membres les deux représentants qui siégeront au conseil de fondation. Il a recommandé que le groupe de travail de l'ONAD rende compte au Conseil de fondation et fournisse des conseils et une expertise technique à l'AMA, le cas échéant.

L'indépendance a été une question complexe qui a suscité de nombreuses réactions tout au long des travaux du groupe, en particulier lors du processus de consultation des parties prenantes. Personne n'ayant trouvé de définition qui puisse convenir à tous, le groupe a adopté une approche plutôt pragmatique. Elle a abordé l'indépendance sous trois angles et défini trois catégories d'indépendance : l'indépendance opérationnelle, l'indépendance personnelle et l'indépendance organisationnelle. Elle a appliqué les critères d'indépendance à tous les organes de l'AMA et a défini trois types de fonctionnaires nécessaires au sein de l'organisation. Le fonctionnaire indépendant doit répondre à ces trois critères, le candidat doit être indépendant sur le plan opérationnel et personnel, et les représentants doivent au moins remplir la première condition, à savoir l'indépendance opérationnelle. Pour rendre la diapositive plus lisible, des couleurs ont été utilisées pour distinguer les trois catégories.

La diversité est un autre point important qui a fait l'objet de nombreux commentaires lors de la consultation des parties prenantes. L'opinion dominante ou la tendance significative était que l'AMA devrait suivre un concept assez large de diversité, et le groupe s'en est donc inspiré ; la diversité couvre donc de nombreux facteurs tels que l'origine géographique, le sexe, le handicap, la nationalité, l'ethnicité, la culture, l'origine, l'âge, etc. Le groupe s'est toutefois rendu compte, en examinant les réactions des parties prenantes, que deux éléments revêtaient une importance vitale pour ces dernières, à savoir l'origine géographique et le sexe. Le groupe a mené une étude sur les différents organes et a constaté que des améliorations étaient possibles, notamment au niveau des organes de direction, du comité exécutif et du conseil de fondation. Les membres verront dans les statistiques à droite de la diapositive qu'en ce qui concerne le sexe et l'origine géographique, il y a une marge d'amélioration. Les choses se présentent différemment dans les commissions permanentes. En particulier en ce qui concerne la diversité et le respect de l'origine géographique et du sexe, beaucoup de choses ont déjà été accomplies. Le groupe recommande aux autorités publiques et au mouvement sportif de mettre en place un mécanisme permettant de progresser dans ce domaine. Conscient qu'une fois les nominations effectuées, il n'est pas possible de modifier les critères de diversité du jour au lendemain, il suggère une période de trois ans pour réaliser des progrès significatifs sur la base d'un plan d'action qui doit être élaboré. Les implications financières de ces recommandations sont considérables. Les membres ont pu constater que le total des coûts de fonctionnement supplémentaires des recommandations s'élevait à environ 450 000 dollars US par an. Ceux-ci couvriraient les comités élargis. Par exemple, le Conseil des sportifs de l'AMA, qui compte 20 membres, se réunira deux fois par an. Il s'agit d'un coût supplémentaire. Bien sûr, pour le processus électoral, il faudrait mettre en place une plateforme, ce qui entraînerait des coûts supplémentaires. La plupart des coûts devraient être supportés en 2023, car la plupart des recommandations seraient mises en œuvre en 2023 ; l'estimation des coûts était donc de 670 000 dollars américains pour 2023. Le coût des réformes de 2018 et 2022 a été ajouté. C'était considérable : 1,2 million de dollars par an. Les années 2018 et 2022 ont été regroupées parce que sans les réformes de 2018, il n'y aurait pas eu les réformes de 2022, de sorte que le groupe a estimé qu'elles allaient de pair. Pour que tout soit transparent, les deux séries de chiffres ont été ajoutées. Le groupe de travail a noté qu'il s'agissait de coûts considérables au regard du budget global de l'AMA. Bien sûr, certains des plus grands FI ont également procédé à des réformes de gouvernance, mais la plupart d'entre eux fonctionnent avec un budget complètement différent de celui présenté aux membres, et il est donc conscient qu'il s'agit de coûts considérables.

Pour ce qui est de l'avenir, le groupe a estimé qu'une nouvelle évaluation des réformes de la gouvernance devrait avoir lieu à un moment donné. Elle a recommandé de procéder à cette évaluation dans les trois à cinq ans suivant la mise en

œuvre des réformes. L'essentiel des réformes sera mis en œuvre l'année suivante, et c'est donc à ce moment-là que le délai de trois à cinq ans s'appliquera. Le groupe a également dressé une liste de points qui pourraient nécessiter une analyse plus approfondie, tels que les modèles de représentation des athlètes, les changements au sein du conseil de fondation et les points qui ont été mis sur la table, comme une plus grande transparence dans le processus de prise de décision. Pour le Comité exécutif, il y a également eu quelques suggestions, notamment la réduction de la taille et la modification du statut des membres. Un autre point pourrait être de réduire la complexité des comités et des groupes de travail au sein de l'AMA. Il avait dit qu'il y avait quatre couches, et que celles-ci pourraient peut-être être réduites. Il pourrait être utile d'examiner les critères d'indépendance de certains fonctionnaires indépendants. Il y avait également des périodes de réflexion, qui devraient être prises en compte, ainsi que la question de savoir si elles pourraient être nécessaires pour d'autres fonctionnaires indépendants. Il pourrait être utile de réexaminer le Code d'éthique et de se demander si son champ d'application ne devrait pas être élargi.

Il a remercié le Comité exécutif et le Président d'avoir prolongé le mandat du groupe de travail, ce qui lui a permis de finaliser les recommandations. Il a remercié les membres de son groupe qui ont consacré beaucoup de temps et d'énergie, ainsi que M. Sandford pour la coopération et la contribution des sportifs. Il a également remercié Mme Rangeon pour son aide.

M. DE VOS remercie le groupe de travail et son président pour tout le travail accompli. Cela a été assez difficile et compliqué. Beaucoup de progrès ont été réalisés et il a également fallu trouver des compromis. Au nom du mouvement sportif, il peut dire qu'il soutient les recommandations. Toutefois, il aimerait faire quelques commentaires qui pourraient peut-être être pris en considération et examinés ou au moins notés le lendemain lorsque la décision sera prise. Il a déjà soulevé la question du Conseil d'éthique indépendant (le fameux tableau avec les différents types d'indépendance pour les différents postes au sein de l'organisation), et a répété que les membres proposés par le mouvement sportif et, par conséquent, par les autorités publiques, n'exigeaient pas l'indépendance organisationnelle. Le mouvement sportif souhaitait que les membres proposés par les autorités publiques et le mouvement sportif pour le comité de révision de la conformité et le comité des nominations soient soumis aux mêmes exigences que les membres proposés par les autorités publiques et le mouvement sportif, et qu'ils ne soient pas tenus de satisfaire à l'exigence d'indépendance organisationnelle. Le tableau avec toutes les croix pourrait facilement être modifié en supprimant une petite croix.

En ce qui concerne le comité finance et administration et le comité des rémunérations, le mouvement sportif est d'avis que les deux comités devraient être distincts. Le Comité finance et administration devrait être composé de représentants, 50 % des autorités publiques et 50 % du mouvement sportif. Les comités ont un rôle différent et il est difficile de les combiner. Sans vouloir offenser, le mouvement sportif a estimé qu'il n'était pas souhaitable que le comité finance et administration soit présidée par le président de l'organisation ou même que le président soit impliqué dans ce travail. Le mouvement sportif a recommandé de maintenir les deux comités séparés. Compte tenu des observations formulées sur les conséquences financières de la restructuration, le comité finance et administration devrait être restreint et le mouvement sportif a proposé un maximum de six membres.

Il croit qu'il a été dit qu'une majorité des deux tiers serait nécessaire pour l'élection du président et du vice-président. Il estime qu'il est important que le président et le vice-président de l'organisation soient soutenus par une large majorité et il serait reconnaissant au professeur Haas d'apporter des éclaircissements sur ce point.

En définitive, compte tenu des observations formulées, le mouvement sportif serait très heureux de soutenir les réformes proposées afin de tourner la page et de poursuivre le cœur de métier de l'organisation, à savoir la lutte contre le dopage dans le sport.

Au nom des autorités publiques, M. COLBECK souhaite approuver ou confirmer son soutien au rapport final sur les recommandations présentées dans le document actualisé de l'ordre du jour. Il reconnaît également les commentaires de M. De Vos et indique qu'il est d'accord avec les points qu'il vient de soulever. Ils ont certainement été discutés lors d'une réunion qui s'est tenue récemment. Il remercie le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA pour l'excellent travail qu'il a réalisé sur le rapport, et remercie tout particulièrement le professeur Haas pour sa présidence experte des discussions qui ont eu lieu entre les autorités publiques et le mouvement sportif. Il tient également à remercier son collègue, M. De Vos, pour son interaction et son engagement à l'égard de certaines des questions sur lesquelles les membres ont dû se pencher. C'est une excellente chose qu'ils aient pu se réunir et se mettre d'accord sur ce sujet très important.

Il y a un point qu'il demande à ce que l'on prenne en considération et qui concerne spécifiquement la question des députés enregistrés. Dans certaines circonstances, les autorités publiques n'étaient pas pleinement représentées, les ministres n'étaient pas disponibles et ils étaient limités à une seule circonstance, à savoir la nomination d'un député enregistré. Il demande que l'on étudie la manière dont cela pourrait être réglé, sans nécessairement remonter jusqu'aux autorités suisses à ce moment-là, mais en examinant la manière dont l'AMA fonctionne en tant qu'organisation. Le concept de délégation, de son point de vue de ministre, est un concept qu'il gère régulièrement au sein du gouvernement et il pense qu'il est important que le concept d'équilibre autour de la table soit disponible pour tous à tout moment, et la meilleure façon d'y parvenir est quelque chose que les membres doivent examiner pour s'assurer qu'une représentation complète est disponible en toutes circonstances. Bien sûr, l'amélioration de la gouvernance est un processus continu, mais il pense que l'AMA a parcouru un long chemin dans le cadre du processus dans lequel les membres viennent d'être impliqués. Il a une nouvelle fois remercié le professeur Haas et son comité. Un travail remarquable a été accompli. Il a de nouveau remercié M. De Vos pour son interaction dans le cadre des négociations qui ont eu lieu. Il est bon que les membres semblent être dans une situation où ils peuvent se mettre d'accord sur les circonstances finales à présenter au Conseil de fondation le jour suivant.

M. IKEDA remercie du fond du cœur les membres pour leurs contributions. Il doit se faire l'écho de ce qui a été dit, car en ce qui concerne le projet de recommandation, il aimerait saluer tous les points, car la clarification des rôles et des responsabilités du Comité exécutif et du Conseil de fondation rendrait le travail des membres plus efficace, jetant les bases d'une réforme de la gouvernance. Cependant, la réforme de la gouvernance devrait contrôler une meilleure efficacité dans le travail sur le terrain, et il serait important de suivre de près si elle a été réalisée ou non grâce à cet effort.

MME MARACINEANU souhaite féliciter le groupe de travail pour les progrès importants réalisés dans la révision des réformes de la gouvernance. Elle félicite le professeur Haas et le président. Ils ont parlé de plaider en faveur d'une plus grande indépendance de l'AMA et d'une plus grande présence des sportifs, et l'AMA est en train d'y parvenir. C'est important, car c'est un défi majeur si l'AMA veut que les décisions des grands organes restent indépendantes et transparentes. Puisque M. De Vos a suggéré un changement de gouvernance, elle souhaite dire qu'elle pense que cela nécessite une réflexion plus approfondie, et elle aimerait que le rapport final soit adopté par procédure de courrier électronique afin que les membres puissent réfléchir à ces questions. Un autre point qu'elle souhaite aborder est la nécessité de prendre en compte les objectifs de développement durable dans la mise en œuvre des recommandations et dans toute activité future sur la réforme de la gouvernance. La France est cosignataire avec d'autres membres de l'Union européenne des recommandations de la Présidence française sur le sport vert et des recommandations sur le développement durable qui doivent être respectées par toutes les parties prenantes dans les réunions et événements qui y contribuent, mais aussi dans le fonctionnement quotidien de ces organes. Elle sera très attentive à la manière dont l'AMA prendra en compte ces développements. Elle estime que c'est actuellement indispensable.

Après avoir entendu les paroles très aimables de M. Colbeck, M. DE VOS souhaite lui rendre la pareille et le remercier pour la très bonne coopération dont il a fait preuve en négociant sur certains points difficiles. Il le remercie pour le dialogue très constructif. Le mouvement sportif soutient également la proposition concernant les députés inscrits. Il est très important que toutes les parties prenantes soient représentées dans le processus décisionnel. Il n'est pas nécessaire, comme l'a mentionné M. Colbeck, de vérifier auprès des autorités suisses ; le département juridique de l'AMA est tout à fait capable de vérifier si de telles propositions sont conformes à la législation suisse. Il n'a parlé que du Comité finance et administration, mais lorsqu'il s'agit du Comité des rémunérations, il est important que le président de l'organisation et les dirigeants soient impliqués.

LE PRÉSIDENT reconnaît qu'il est difficile d'accepter la proposition du groupe de travail d'inclure le président et le vice-président de l'AMA dans le comité. Le Comité finance et administration a un rôle consultatif important à jouer et doit fournir une perspective objective, indépendante et externe sur les questions financières de l'AMA, ce qui ne lui semble pas possible si les dirigeants de l'AMA en font partie. De plus, il ne trouve pas cette solution très transparente. Il comprend les propositions mais doit dire qu'il n'est pas d'accord. Il comprend également la réduction du nombre de membres du comité, et comprend la nécessité de réduire le nombre de membres du comité pour le rendre plus efficace. Toutefois, en ce qui concerne la composition du comité, il recommande vivement de maintenir le statu quo, à savoir que seuls les représentants de l'AMA siègent au comité et non la direction de l'AMA. En ce qui concerne les députés, les règles actuelles ont été convenues et adoptées il y a un an, et il se souvient combien il a été difficile de convaincre les autorités suisses d'autoriser les députés à participer à une réunion par an. Tout le monde sait qu'en droit suisse, l'appartenance à un organe statutaire est un mandat personnel ; par conséquent, le fait d'autoriser les députés à participer à une réunion par an est une grande exception faite par les autorités suisses. De son point de vue, il ne pense pas que ce soit une bonne idée de rouvrir la

discussion un an après la décision. Cela pourrait vraiment se retourner contre l'AMA. Les membres doivent être conscients que les réunions sont actuellement de nature hybride, permettant une participation avec un minimum d'engagement en termes de temps. S'ils devaient rouvrir la discussion, les membres ne devraient pas être surpris de voir les autorités suisses interdire les députés à toutes les réunions.

LE PROFESSEUR HAAS note que M. De Vos a raison et que l'élection du président et du vice-président se fait à la majorité des deux tiers. Il le précisera une fois de plus dans le rapport, mais le rapport le dit explicitement.

Pour les autres points, comme cela avait déjà été le cas avant et après la réunion de novembre, il y a eu une discussion très rapide et efficace entre le mouvement sportif et les autorités publiques sur les questions en suspens, ce qu'il appelle les ajustements des recommandations, et il résume les ajustements convenus dans ce processus final. Tout d'abord, il y a eu un ajustement en ce qui concerne le comité finance et administration et le comité des rémunérations. La recommandation avait été de fusionner les deux comités ; l'ajustement a été que, puisque le champ d'action des comités était différent, il y avait un souhait de maintenir les deux comités différents. Il y aurait un comité des rémunérations d'une part et un comité finance et administration d'autre part, et la taille du comité finance et administration serait réduite à six membres. En ce qui concerne le comité d'audit et de risque, un accord a été conclu entre le mouvement sportif et les autorités publiques pour que le comité rende compte au conseil de fondation et procède à des audits par rapport à des objectifs politiques définis au moyen d'indicateurs de performance clés, de sorte qu'il existe une ligne de communication directe entre le comité d'audit et de risque et le conseil de fondation. En outre, il a été convenu que le groupe consultatif d'experts de l'ONAD resterait un groupe consultatif, mais qu'il ferait rapport au conseil de fondation en tant que point permanent de l'ordre du jour. D'autres ajustements ont été apportés et convenus entre le mouvement sportif et les autorités publiques en ce qui concerne le groupe 2 au sein du Conseil des sportifs. L'idée était que les sportifs ayant obtenu le plus grand nombre de voix seraient élus, indépendamment de tout autre critère tel que la région. En outre, comme cela a été expliqué au cours des discussions, les deux membres nommés du Comité d'éthique indépendant devront respecter deux niveaux d'indépendance, opérationnelle et personnelle, et ce sera exactement le même statut que les deux membres nommés du Comité de révision de la conformité et du Comité des nominations, donc en ligne avec les autres organes de l'AMA, et puis il y a eu un souhait et un accord pour que les procès-verbaux du Comité exécutif continuent à être verbatim et publiés. Il s'agit d'un résumé des points qui ont été ajustés et acceptés en plus de la discussion spéciale entre le mouvement sportif et les autorités publiques. Il a laissé de côté la question des adjoints, car il s'agit d'un point distinct qu'il n'a pas inclus dans la liste des ajustements.

M. DE VOS apporte une précision concernant le compte rendu in extenso. Il souhaiterait également disposer d'un résumé des décisions afin d'avoir une vue d'ensemble claire des décisions prises après la réunion plutôt que d'attendre la rédaction du procès-verbal.

MME GROSSENBACHER déclare avoir pris note des recommandations discutées concernant le groupe consultatif d'experts de l'ONAD, mais souhaite confirmer : cela change-t-il le statut du groupe ou le groupe reste-t-il tel qu'il était ?

LE PROFESSEUR HAAS a répondu que le statut du groupe resterait inchangé.

LE PRÉSIDENT demande aux membres de recommander les réformes proposées par le groupe de travail. Il remercie vivement les membres. Avant de conclure formellement ce point, il souhaite remercier le professeur Haas et le groupe de travail ainsi que MM. Colbeck et De Vos pour leur travail acharné sur la deuxième phase des réformes de la gouvernance. Sans leur engagement et leur dévouement, il n'aurait pas été possible d'obtenir un tel succès.

D É C I S I O N

Recommandations du groupe de travail sur l'examen des réformes de la gouvernance de l'AMA à proposer au conseil de fondation pour approbation.

- **4.2 Mise en œuvre des réformes de la gouvernance**

4.2.1 Règles/procédures du conseil des sportifs et du groupe consultatif d'experts des organisations nationales antidopage

- a. Règles d'élection du Conseil des sportifs (groupe 2)**
- b. Procédure de nomination au Conseil des sportifs (groupe 3)**
- c. Mesures de transition du Conseil des sportifs**

d. Règles d'élection du groupe consultatif d'experts des organisations nationales antidopage

LE PRÉSIDENT demande au directeur général de faire une brève mise au point sur les mesures prises depuis novembre pour mettre en œuvre les réformes de gouvernance convenues.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique qu'il traitera les points 4.2 et 4.2.1. Les membres ont le rapport dans leurs dossiers. Il donnera ensuite la parole à M. Sandford, qui présentera les documents relatifs à l'élection du Conseil des sportifs, ainsi que les mesures de transition. Il amènera ensuite les membres à la même règle que celle qui s'applique aux ONAD. Mais avant cela, il souhaite souligner deux choses. Les membres ont dans leurs dossiers la feuille de route pour la mise en œuvre de tous les changements à venir. Il demande au Comité exécutif d'approuver les documents en supposant que, le lendemain, le Conseil de fondation approuvera les réformes. Il est donc évident que l'acceptation des documents était conditionnée par l'approbation des documents principaux par le conseil de fondation le lendemain. Il avait prévu un calendrier qui, comme les membres le verront, était relativement ambitieux. Il espère que la plupart des réformes seront mises en œuvre au début de l'année prochaine ou dans les premiers mois de l'année suivante. Il souhaite souligner deux points. Tout d'abord, les membres du Comité exécutif issus des autorités publiques et du mouvement sportif devront se réunir et discuter de l'identification des nouveaux membres indépendants du Comité exécutif, car deux noms doivent être proposés conjointement au Comité des nominations. Les membres pourraient commencer à réfléchir à un calendrier pour cela, car il n'y aura pas beaucoup de temps.

L'autre chose qu'il a tenu à préciser, c'est que la direction allait commencer à travailler, dès que les réformes de la gouvernance seraient approuvées, sur ce qu'elles impliqueraient en termes de changements statutaires. Ces informations seront transcrites dans les statuts. L'idée serait de le présenter au conseil de fondation en novembre pour adoption formelle. Dans l'intervalle, il serait nécessaire de discuter des changements avec les autorités suisses, car elles en assurent la supervision, comme nous l'avons mentionné précédemment. Certaines des propositions contenues dans la proposition actuelle étaient relativement difficiles à mettre en œuvre, en particulier le fait que l'AMA proposait d'augmenter le nombre de membres du conseil d'administration à 42, soit plus que les 40 membres prévus par les statuts. Il espère qu'ils y seront favorables. Certaines discussions peuvent être compliquées. Il était clair que l'AMA ne contrôlait pas le timing avec eux. Parfois, cela prenait beaucoup de temps. C'était déjà le cas auparavant. Il espère avoir un bon retour d'information d'ici novembre, mais ne peut le garantir.

LE PRÉSIDENT précise que le premier point concernant le Conseil des sportifs est soumis à décision. Quelques ajustements au point (4.2.1) ont été discutés entre les parties prenantes. Une nouvelle version du document a été distribuée et sera présentée par M. Sandford.

M. SANDFORD fait remarquer qu'il est bon d'être présent en personne et de voir tous les membres en personne après un certain nombre d'années de réunions sur Zoom. Il souhaite présenter aux membres les documents qui concrétisent les recommandations du groupe de travail. Ces documents portent sur la façon de passer du Comité des sportifs au Conseil des sportifs. Les membres ont déjà vu la diapositive, mais il souhaite y revenir. Le nouveau Conseil des sportifs serait composé de trois groupes. Le premier groupe serait composé de cinq membres nommés par le CIO et le CIP. Le groupe 2 serait composé de huit athlètes sélectionnés par les comités d'athlètes des FI et le groupe 3 serait composé de sept athlètes nommés par un comité de nomination. Il parlera principalement des groupes deux et trois, mais il présentera également aux membres un document de transition pour leur information. Deux documents sont soumis à décision ce jour-là : la procédure d'élection du Conseil des sportifs et la procédure de nomination du Conseil des sportifs. Enfin, il y a le document de transition entre le Comité des sportifs et le Conseil des sportifs. Pour les deux premiers, les membres avaient reçu dans leur dossier d'origine les grandes lignes de la procédure, qui avaient été modifiées la veille à la suite de la réunion entre le mouvement sportif et les autorités publiques. Les nouvelles versions auraient dû être envoyées aux membres la veille. Au fur et à mesure de la présentation, il souligne certaines différences qui sont apparues suite aux amendements apportés la veille aux documents. Le Comité des sportifs a longuement réfléchi à la manière dont il souhaitait mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail sur la gouvernance et il a abouti à un ensemble de procédures. Les documents originaux que les membres ont reçus s'en rapprochaient beaucoup. Ceux qui ont été amendés la veille en sont un peu plus éloignés. Il tient à souligner certaines de ces différences.

Le premier document est la procédure d'élection du Conseil des sportifs de l'AMA. Il s'agit d'un document assez détaillé, et il ne va donc pas le présenter aux membres dans le détail. Il ne faisait qu'effleurer certains points essentiels. Toutefois, si les membres ont des questions à poser, ils peuvent le faire à la fin et il se fera un plaisir d'y répondre. Pour participer à l'élection, pour pouvoir voter, pour pouvoir nommer un candidat à l'élection, il faut être membre d'un comité ou d'un conseil de sportifs éligible ou d'une IOSD (International Organisation of Sport for Disabled) qui gère la FI dans ce sport particulier.

Pour l'essentiel, il fallait être un comité des sportifs de la FI. Si c'est le cas, on peut alors désigner un candidat à l'élection et voter à l'élection. La procédure électorale est divisée en deux grandes parties, la phase préliminaire et la phase d'élection, et un scrutateur est désigné pendant la phase préliminaire. Le scrutateur serait nommé par le Conseil d'éthique indépendant. Évidemment, pour des raisons pratiques, cette personne ne pourrait pas être nommée tout de suite parce que le conseil n'existe pas encore, mais elle serait nommée pendant la phase préliminaire et aurait un droit de regard sur l'élection. Il s'agira d'une élection en ligne et l'AMA s'est entretenue avec un certain nombre de fournisseurs pour s'assurer qu'elle dispose du bon système au moment de l'élection. Lors de l'élection, chaque comité de sportifs éligible disposera d'un minimum de trois voix et d'un maximum de huit voix, mais il n'y aura qu'une seule voix par candidat. Le choix du moment était crucial. Les membres verront dans les documents qu'il y a un calendrier. Il serait nécessaire d'entamer le processus presque immédiatement après ces réunions pour s'assurer que l'élection ait lieu à temps. Si la procédure de nomination est correcte, le Conseil des sportifs pourrait être mis en place dès le début de l'année suivante.

En ce qui concerne les différences, dans la partie droite de la diapositive, il souhaite simplement souligner que l'un des points clés du Comité des sportifs a été de s'assurer qu'il y aurait des exigences en matière de genre et de diversité au sein du Conseil des sportifs, et ce qui a été amendé la veille a essentiellement supprimé les exigences en matière de genre et de diversité de la procédure d'élection. Le comité avait prévu que le candidat ayant obtenu le plus de voix sur chacun des cinq continents olympiques serait retenu et que les trois suivants seraient également retenus. Les comités de sportifs ont toujours été très exigeants en matière de diversité, et c'est l'une des raisons pour lesquelles les comités de sportifs ont normalement une très bonne diversité. Il souhaite que cette question soit repensée. Il estime qu'il est très important qu'il y ait une diversité parmi les membres élus et, bien entendu, parmi les membres nommés. L'une des raisons de sa présence était de combler les lacunes en matière de compétences ou de diversité. Cependant, le groupe 3 n'était pas là pour faire le gros du travail en termes de diversité. L'objectif est d'assurer la diversité au sein du Conseil des sportifs, et il a souligné que le groupe de travail sur l'examen des réformes de la gouvernance de l'AMA a recommandé d'améliorer la diversité des organisations et des organes de l'AMA. Il existait donc une politique et le groupe la mettait activement en œuvre, mais elle a été supprimée. Il a donc encouragé les membres à envisager de réintroduire cette disposition afin d'assurer la diversité, et en particulier la diversité régionale, parmi les membres élus.

Si l'on passe au document de procédure suivant et à la partie suivante, la procédure de nomination du Conseil des sportifs de l'AMA, sept membres devaient être nommés pour combler les lacunes en matière de compétences et de diversité. Comme il l'avait dit, ils étaient censés être là pour combler les lacunes. Ils n'étaient pas censés être là pour faire le gros du travail si la diversité n'avait pas déjà été accomplie. Ils devaient répondre aux critères d'éligibilité, et un candidat pouvait se présenter lui-même. Le comité de nomination du conseil des sportifs serait mis en place et c'est ce comité qui ferait tout le travail dans ce domaine. Il examinera la diversité et les compétences qui manquent au Conseil des sportifs et ce dont il a besoin. Le panel serait composé d'un membre du groupe 1, d'un membre du groupe 2 et d'un membre représentant le comité des nominations. L'idée et le principe sous-jacents étaient que tous les sportifs siègent au Conseil des sportifs par l'intermédiaire d'autres sportifs, c'est-à-dire que des sportifs élisent des sportifs ou que des sportifs nomment des sportifs. La majorité du panel de nomination sera composée de sportifs. Il procéderait à une évaluation des compétences et examinerait les lacunes en matière de diversité. Elle s'assurerait de comprendre ce qui se passe au sein de l'AMA en consultant le président de l'AMA ainsi que le conseil. Enfin, il appartiendra au panel de nomination de décider quels candidats deviendront membres du Conseil des sportifs. Il s'agirait d'un processus solide qui permettrait d'ajouter ces sept membres. Encore une fois, en termes de différences, et cela est dû uniquement aux changements qui ont été apportés la veille, c'était vraiment juste par rapport à la composition du comité de nomination, le groupe avait initialement écrit que les athlètes du comité de nomination seraient élus par les membres du conseil des sportifs, donc chaque membre aurait le droit de voter à ce sujet. Tout au long du processus, il a été souligné que le Conseil des sportifs devait être un organe démocratique au sein duquel tous les membres avaient les mêmes droits. Partant de ce principe, il a été jugé important que, que l'on appartienne au groupe 1, au groupe 2 ou au groupe 3 (et il en parlera dans une minute), on ait le droit de voter pour les membres de ce panel ou que l'on puisse y participer. La proposition actuelle donne plus de poids à certains groupes et laisse de côté le groupe 3. La proposition initiale, et ce qu'il recommande à nouveau, était que tous les membres ne demandant pas le renouvellement de leur mandat puissent voter et faire partie du panel de nomination. Il y avait donc manifestement un conflit d'intérêts. Si un membre du conseil a été nommé et qu'il se présente pour le renouvellement de son mandat, il est évident qu'il ne devrait pas faire partie du panel de nomination ou de la sélection des membres de ce panel. Il serait assez facile de remédier à cette situation en indiquant simplement dans le règlement et la procédure que tous les membres qui ne demandent pas le renouvellement de leur mandat devraient pouvoir voter et faire partie de l'équipe de nomination. Il a mis l'accent sur une considération pratique. Il est actuellement écrit que l'instance de nomination comprendra un membre du groupe 1 et un membre du groupe 2. Il craint simplement que cela ne soit un peu trop normatif

et que le groupe de nomination n'ait à accomplir une énorme quantité de travail dans un laps de temps très court plus tard dans l'année. Il sait que les membres du premier groupe, les membres du groupe CIO/IPC, ont déjà beaucoup d'engagements et qu'ils manquent souvent de temps. Il s'agissait davantage d'une préoccupation que, si l'on prescrivait que l'un d'entre eux devait faire partie du groupe, il pourrait être assez difficile pour eux d'organiser leurs calendriers très rapidement pour participer à toutes les réunions et à tous les entretiens qui seraient nécessaires. Tout retard dans le processus allait évidemment retarder les résultats et retarder la date à laquelle le conseil pourrait être opérationnel. Il s'agissait simplement d'un point à souligner en tant que préoccupation possible.

Par ailleurs, le document qui se trouve dans les documents des membres n'est pas un document de décision, mais une mise à jour des procédures et du calendrier. Cette année-là, le calendrier était très condensé. Évidemment, nous étions en mai et, à la mi-décembre, il disait que tous les membres seraient prêts à siéger au Conseil des sportifs. Le Conseil des sportifs entrera en fonction le 1er janvier. Pour ce faire, un calendrier de transition précis a été établi. Le premier groupe serait en place à la fin du mois d'août, le deuxième au début du mois de septembre et le troisième à la mi-décembre, et ce, si tout se passe bien. Le Conseil des sportifs sera mis en place et prêt à fonctionner d'ici la fin de l'année ou le 1er janvier. Tous les membres actuels du comité des sportifs devaient terminer leur mandat à la fin de l'année et, bien entendu, s'ils étaient éligibles, ils pouvaient revenir au conseil des athlètes et au groupe un, deux ou trois s'ils étaient élus ou nommés. Le président, le vice-président et deux membres du conseil de fondation seront élus par le nouveau conseil au plus tard à la mi-mars, mais il espère que ce sera plus tôt. Des procédures et des recommandations ont été formulées à l'intention du nouveau conseil pour mettre en œuvre les modalités d'élection du président et du vice-président, mais c'est au nouveau conseil qu'il appartiendra de décider de la manière de procéder et du calendrier. Il ne faisait qu'en informer les membres. Au plus tard, selon les recommandations du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA, le nouveau Conseil des sportifs devrait être présidé lors de la réunion du Comité exécutif du mois de mai. C'est ce qu'il a présenté.

Il souhaite prendre un moment pour remercier toutes les personnes qui ont été impliquées dans le processus. Cela a été un grand changement de faire des recommandations pour passer d'un comité de sportifs à un conseil de sportifs. Il est fantastique de voir que l'AMA prend la représentation des sportifs au sérieux et souhaite l'améliorer. La représentation des sportifs au sein du Comité exécutif et du Conseil de fondation est une excellente chose. Il y a eu de très bons commentaires sur la façon dont l'AMA mettait en œuvre la représentation des sportifs et s'efforçait vraiment de faire de l'AMA une organisation plus centrée sur les sportifs.

Le voyage ne s'est pas arrêté là. L'AMA ne s'est pas contentée d'être centrée sur les sportifs, elle a dû continuer à y travailler en tant qu'organisation. Bien que son mandat s'achève à la fin de l'année, il a vraiment encouragé les membres à continuer à faire avancer la représentation des sportifs et à veiller à ce que l'AMA soit centrée sur les sportifs. Il souhaite également prendre un moment pour remercier le professeur Haas et le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA pour les recommandations, le temps et l'attention qu'ils ont accordés aux recommandations formulées par le Comité des sportifs. Il est évident que le comité des sportifs a travaillé sur la représentation des sportifs par le biais de son groupe de travail pendant un certain nombre d'années, et ce fut un sujet très difficile et politique. Il était vraiment agréable de voir des recommandations sur papier qui seraient également approuvées. Il a reconnu Mme Kanouté comme membre de ce groupe de travail, et beaucoup d'heures ont été consacrées à la représentation des sportifs et à la manière dont on pensait représenter au mieux les sportifs au sein de l'organisation. Il a remercié tout particulièrement Mmes Rangeon et Withers pour l'énorme travail qu'elles ont accompli sur les procédures. Il s'agissait de documents de niveau 2, et le délai pour les traiter était très court. Il a remercié les membres du comité des sportifs pour leurs commentaires dans le cadre de ce processus, car ils ont apporté des changements et des recommandations très importants. Il se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. AUGUSTE se félicite de la discussion très instructive et du processus mis en œuvre pour garantir que les sportifs aient une voix au sein du Comité exécutif. Il pense qu'il y a encore des questions qui doivent être discutées plus en profondeur et il veut faire savoir qu'il attendra peut-être que le processus final soit achevé en décembre. Néanmoins, il y a encore des discussions qu'il souhaite mener. Ces questions seront également abordées le lendemain par les membres du Conseil de fondation lors de la réunion de ce dernier. Cependant, il voulait s'assurer que le processus était aussi ouvert que possible afin de garantir ou de rassurer la représentation africaine au sein du conseil. C'est pourquoi il tient à préciser qu'il réservera son vote sur cette position jusqu'à ce moment-là.

M. KAYANGE EMONYI remercie M. Sandford pour sa présentation et le félicite ainsi que le groupe de travail. La commission des athlètes du CIO est prête à travailler et à apporter son aide par le biais de son réseau d'athlètes en ce qui

concerne le processus de vote et se réjouit de travailler avec M. Sandford pendant qu'il s'occupe de l'élection. En ce qui concerne le groupe 2, il pense que M. Sandford a mentionné quelque chose à propos du genre et de la diversité. Certaines des discussions antérieures ont porté sur cette question dans le groupe trois. Il souhaite simplement vérifier si quelque chose de différent de la présentation précédente a été présenté.

M. DE VOS félicite M. Sandford et son équipe d'être parvenus à ces conclusions. Suite à l'intervention de son collègue africain, il est vraiment important, et il pense que le Comité des sportifs le soutiendra, que l'AMA ne retarde pas davantage le processus et que le Comité exécutif se mette d'accord dès maintenant sur les règles et les règlements afin que le processus puisse être mis en route. Il s'agit peut-être d'une question pour la direction, mais il pense que c'est au Comité exécutif qu'il est demandé d'approuver les règlements et non au Conseil de fondation. La décision doit être prise ce jour-là, et il insiste fortement pour qu'elle soit approuvée ce jour-là afin que le processus, qui est très démocratique avec un comité aussi important, puisse être mis en œuvre. Il souhaite obtenir des éclaircissements à ce sujet et plus particulièrement sur les mesures de transition. Il a été quelque peu surpris de constater que ces mesures n'avaient qu'un caractère informatif. Il pense que cela fait partie des règles et que cela devrait donc, selon lui, être approuvé par le Comité exécutif et pas seulement pour information. Il s'agirait alors d'un document plus solide que s'il était uniquement destiné à l'information. Il a quelques questions, mais ne sait pas comment y répondre sans retarder le processus. Bien sûr, le Mouvement olympique et les FI encourageraient leurs commissions d'athlètes à proposer des candidats, mais l'expérience lui a appris qu'il n'était pas toujours facile de trouver des candidats parce qu'ils se concentrent localement sur leur sport et leurs performances plutôt que de siéger dans des conseils qui, dans ce cas, sont peut-être encore plus éloignés d'eux que la commission d'athlètes de leur propre FI ou de leur propre organisation. Il n'est pas vraiment inquiet à ce sujet et pense que l'AMA peut faire confiance au Mouvement olympique et au mouvement sportif pour trouver des candidats. Cependant, a-t-on réfléchi à ce qui se passerait si l'on ne trouvait pas suffisamment de candidats ? Ou à ce qui pourrait se passer, parce que chaque comité d'athlètes, comme cela a été mentionné, et c'est prévu dans la proposition de règlement, doit voter pour un minimum de trois candidats et un maximum de huit candidats dans le groupe 2 ? Mais que se passerait-il s'il y avait égalité entre les huit candidats ? Que se passerait-il si deux candidats pour huit postes avaient le même nombre de voix, et comment cela se passerait-il ? Dans un autre scénario, que se passerait-il s'il y avait suffisamment de candidats mais pas tous les huit ou si huit candidats ne recevaient pas de vote parce que les comités d'athlètes avaient donné leurs trois votes aux mêmes athlètes candidats ? Il est conscient qu'il s'agit d'un détail mineur, mais il serait bon d'avoir une solution. Il serait bon que cela soit résolu immédiatement plutôt que d'identifier après coup des lacunes dans les règles et de devoir ensuite les réparer. Pour le reste, l'AMA a reçu son soutien.

M. SANDFORD répond d'abord à la question de M. Kayange Emonyi. Le groupe 3 est là pour combler les lacunes en matière de compétences et de diversité. Par conséquent, si aucune compétence particulière n'est requise au sein du Conseil à ce moment-là, il espère, par le biais de ce règlement, que le comité de nomination identifiera le manque de compétences et qu'une personne possédant ces compétences postulera ou que le comité de nomination sera en mesure de rechercher une personne possédant les compétences requises. Son point de vue est que si l'AMA n'utilise que le groupe 3 pour résoudre tous les problèmes de compétences et de diversité de l'ensemble du Conseil des sportifs, l'AMA rencontrera des problèmes. Le groupe estime qu'il devrait y avoir des exigences minimales en matière de diversité tout au long du processus et que le groupe 3 devrait être autorisé à combler ces lacunes au lieu de faire tout le travail pour compenser ce qui n'existe pas encore. La proposition initiale prévoyait une représentation régionale au sein du groupe 2, car il ne serait alors pas nécessaire d'avoir le même degré de représentation dans le groupe 3 et il serait alors possible de permettre au groupe 3 de se concentrer davantage sur les compétences ou sur d'autres aspects de la diversité, qui n'existaient pas encore. Ainsi, on renforcerait les capacités des régions du monde en faisant élire des membres, mais on aiderait également le Conseil des sportifs de l'AMA, car on ne compterait pas uniquement sur les sept membres du groupe 3 pour combler toutes les lacunes en matière de compétences et de diversité. L'expérience vécue de cette situation s'est déroulée à ce moment-là, alors qu'il n'y avait que 12 membres, ce qui rendait incroyablement difficile la couverture de toutes les régions du monde. Essentiellement, la position actuelle est que, si le membre d'Amérique latine quitte le comité, il doit être remplacé par un autre membre d'Amérique latine parce qu'il n'y a personne d'autre. Il ne voudrait pas que le Conseil tombe dans le même piège et qu'à chaque fois qu'il s'agit du processus de nomination, il doive utiliser ces sept membres pour remplacer uniquement des personnes qui sont déjà là. Il souhaite que ces personnes apportent une valeur ajoutée à la diversité et aux compétences des membres déjà en place. Sur ce point, le Comité exécutif a dû prendre une décision ce jour-là. Le Comité des sportifs a recommandé d'approuver la procédure originale que les membres avaient reçue dans leurs documents, en tenant compte de la diversité régionale. La clause en question stipule que le candidat de chacune des cinq régions olympiques (Afrique, Amériques, Asie, Europe et Océanie) ayant obtenu le plus grand nombre de votes valides sera déclaré élu. Les candidats restants ayant obtenu le plus grand nombre de voix seraient déclarés élus, quelle que soit

leur région d'origine et en fonction du nombre de sièges restant à pourvoir. Il encourage l'adoption de cette proposition, car l'AMA intégrerait alors la diversité régionale dans les critères d'élection et, plus largement, au sein du Conseil des sportifs.

Quant à ce que M. De Vos a dit à propos d'un document de transition, il est d'accord, mais l'avis qui a été donné est qu'il ne doit pas s'agir d'un document de décision et qu'il s'agit simplement d'un document d'information. Il s'était d'abord inquiété de la nécessité d'un document de décision, car l'AMA mettrait fin au mandat de certaines personnes avant son expiration. La principale raison pour laquelle il s'agit d'un document d'information est qu'il contient un calendrier, mais il s'agit d'un scénario optimal et il y aura probablement une semaine ici ou là où les choses ne se dérouleront pas exactement comme prévu, et il pense qu'il est important à cet égard de permettre à la direction de l'AMA et aux personnes qui gèrent le processus d'élection et de nomination d'avoir suffisamment de marge de manœuvre pour que cela fonctionne, car s'il y avait des calendriers vraiment rigides, cela pourrait tout simplement ne pas fonctionner. L'AMA faisait cela pour la première fois, et il y a eu beaucoup d'apprentissage à faire. C'est ce qu'il a compris, mais quelqu'un pourrait peut-être apporter plus de précisions. En ce qui concerne le manque de candidats, une clause a été intégrée selon laquelle, s'il s'agit d'une élection, le scrutateur pourrait prolonger le délai pour demander (et cela renvoie au calendrier), de sorte qu'il pourrait le prolonger du temps qu'il juge nécessaire pour attirer suffisamment de candidats pour s'assurer qu'il y a plus de huit candidats. En ce qui concerne la question du même nombre de voix, c'est l'une des raisons pour lesquelles le groupe a modifié le principe d'une voix par comité de sportifs pour aller jusqu'à huit voix, parce qu'il avait imaginé une situation dans laquelle 20 comités de sportifs participeraient (bien qu'il y en ait plus). S'ils sont 20 et que 10 d'entre eux présentent un sportif, il supposera que ces 10 voteront pour les 10 membres qu'ils ont présentés, et il n'y aura alors que 10 autres votes pour déterminer qui seront les huit membres, ce qui donnera une élection avec un nombre incroyablement bas de votes par candidat, et aussi la situation qui a été décrite où beaucoup d'entre eux pourraient se retrouver avec le même nombre de votes, ce qui serait un vrai problème pour le scrutateur et pour décider qui va être élu. C'est la raison pour laquelle huit voix ont été attribuées à chaque comité d'athlètes, afin qu'ils aient à voter pour d'autres personnes que celle qu'ils proposent. Il espère qu'il s'agit d'une façon intelligente de contourner le problème, car il y aura plus de votes dans le système, et il est peu probable que l'on obtienne des personnes en huitième position avec exactement le même nombre de votes. Là encore, une clause et des procédures prévoyaient que, si cela se produisait, le scrutateur organiserait une élection entre ces deux membres et, dans les semaines qui suivraient, un nouveau vote serait organisé.

En ce qui concerne la question du vote négatif, il est concevable qu'une personne puisse n'obtenir aucune voix et être élu. C'est ainsi que les élections fonctionnent parfois, surtout si l'AMA adopte le modèle régional proposé. Il était tout à fait concevable qu'un membre de l'Océanie soit le seul à se présenter et que, parce qu'il était le seul à se présenter dans cette région, personne ne vote pour lui. C'est ainsi que fonctionnent les élections. Il connaît bien les élections sportives et les élections gouvernementales, et il a vu cela se produire dans les deux cas où il n'y avait qu'un seul candidat. Dans ce cas, ils sont automatiquement acceptés. À titre d'exemple, il a examiné la veille les nominations à la Fédération internationale de bobsleigh et de skeleton, dont il fait partie et dont il est membre du conseil d'administration. Quatre des membres du conseil d'administration se présentaient seuls à ces postes, de sorte qu'il n'y aurait évidemment pas de vote. Ils y parviendraient parce qu'ils étaient les seuls candidats. Ce serait le même genre de situation si l'AMA avait ce modèle de représentation régionale, qui a été suggéré, et que personne ne votait. Il a estimé que c'était très peu probable, mais que ce serait le cas.

M. AUGUSTE a clarifié un point qui avait été soulevé précédemment. Ce n'est pas qu'il retardait l'élection sur ce point, mais il voulait simplement s'assurer que la région africaine avait vraiment une chance d'être représentée, par le biais d'une procédure régulière, mais pas par d'autres moyens, simplement parce que la région n'avait pas de position au sein du comité.

M. COLBECK déclare que les autorités publiques sont parvenues à une majorité pour soutenir l'approbation des documents. Ils ont accepté, comme cela a été discuté avec le mouvement sportif, un certain nombre de changements dans le processus d'élection. Le but de ce processus était d'augmenter la représentation des sportifs et les autorités publiques ont été très favorables à cette idée. Il est cependant nécessaire d'obtenir un accord sur ce point et les membres ne devraient pas laisser le parfait entraver le possible. Il faut se demander d'où vient l'AMA. Le Comité des sportifs a commencé avec 12 membres et sera porté à 20, ce qui est un changement significatif, et il y aura ensuite une représentation dans d'autres organes, il est donc nécessaire de garder à l'esprit le processus par lequel l'AMA est arrivée là où elle est actuellement. Il faut donc garder à l'esprit le processus qui a permis à l'AMA d'en arriver là où elle est aujourd'hui. Lors des négociations précédentes, il avait été question d'intégrer le groupe 3 pour parvenir à la diversité requise, et il faut s'en souvenir dans le cadre de ce processus. Il souhaite une diversité et une plus grande représentation des sportifs, mais cela peut être réalisé par le biais des élections et des nominations ultérieures par le groupe 3. Cela dit, le processus de réforme n'est jamais

terminé, pas plus que le processus de recherche d'une amélioration continue. Il a noté d'autres perspectives, notamment de la part de ses amis africains, mais le but des négociations, du point de vue des autorités publiques, a été d'améliorer le concept de représentation des sportifs. Il s'est agi d'un processus de négociation qui, à certains moments, a été très contesté. Les membres sont arrivés à un point où il y a eu un large accord sur ce qui était important. L'objectif du processus était d'augmenter la représentation des athlètes et la taille du Comité des athlètes, ce que les athlètes avaient dit vouloir, et d'arriver à un point où il était possible d'y parvenir. Pour apporter les changements proposés, il serait nécessaire de remettre en cause certaines des négociations qui ont eu lieu et qui ont permis à l'AMA d'en arriver là, et il serait préoccupé si l'AMA s'engageait dans cette voie. C'est la base des conversations qui ont eu lieu, en particulier avec le mouvement sportif. Il a clairement exposé les objectifs des autorités publiques : un désir sincère d'accroître la représentation et la participation des athlètes dans le processus. Ils ont parcouru un long chemin pour y parvenir et il existe une proposition qui pourrait être mise en œuvre. Il y avait la capacité, avec l'accord conclu entre les autorités publiques et le mouvement sportif, d'atteindre tous ces objectifs de représentation et de diversité à travers la structure qui avait été négociée.

M. REYES évoque le processus d'élection du Conseil des sportifs. La CADE, qui est un des membres des autorités publiques, estime qu'il est nécessaire de tenir compte de la diversité et des critères régionaux pour assurer un bon équilibre entre les membres et l'acceptation de différents points de vue, et qu'il serait bon d'en tenir compte également pour le groupe 2.

MME GROSSENBACHER se fait l'écho des points soulevés par M. Colbeck. L'année précédente, le Conseil de fondation a adopté une recommandation visant à augmenter le nombre de membres du Conseil des sportifs à 20, en prenant également en considération les critères de diversité, qui sont très importants pour le travail du groupe. Sur la base de son expérience, elle est convaincue que sept membres suffiront à combler le manque de diversité. Elle pense également que rien n'empêcherait le comité de nomination de veiller à ce que chaque continent soit toujours représenté au cas où un athlète d'un continent ne serait pas assis ou représenté au Conseil des sportifs de l'AMA. Elle est convaincue qu'il s'agit là d'un objectif réaliste et réalisable, et qu'il convient de respecter le calendrier proposé ; elle suggère donc d'approuver la modification proposée et d'aller de l'avant.

M. DE VOS fait référence à la légalité du document. Certains points de la transition sont importants et devraient être approuvés par le Comité exécutif. Il comprend le point soulevé par M. Sandford concernant les délais, mais il est clairement mentionné dans le document qu'il s'agit de délais suggérés. Il ne pense pas que ce point pose un problème juridique. Cela dit, en ce qui concerne le processus d'élection, s'il n'y a pas assez de candidats, le processus sera rouvert. Néanmoins, dans l'intérêt d'avancer rapidement, il devrait y avoir une limite aux délais de réouverture. Il suggère donc une réouverture pour une période de deux semaines, mais une seule fois. Il serait bon d'apporter cette précision pour que, s'il n'y a pas assez de candidats pour le groupe 2 à élire, le délai de candidature soit rouvert pour une nouvelle période de deux semaines maximum, mais qu'il soit alors terminé. Et s'il n'y avait pas assez de candidats, il y aurait moins de membres dans la commission. Encore une fois, il ne s'agit pas d'un scénario qu'il ne prévoit pas, mais il devrait être couvert afin que le processus ne soit pas retardé.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que, en ce qui concerne les règles de transition, il ne voit pas d'inconvénient à ce que le Comité exécutif les adopte formellement, étant entendu qu'il y aura quelques éléments mobiles et que tout le monde fera de son mieux pour adapter le processus au calendrier. Si cela est compris, alors cela pourrait être fait.

M. DE VOS demande si le processus de réouverture pendant deux semaines sera intégré dans le document final.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils approuvent les règles d'élection du groupe 2 du Conseil des sportifs telles qu'elles figurent dans le document, ainsi que la procédure de nomination du groupe 3 du Conseil des sportifs et les mesures de transition. Il les remercie vivement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se réfère au point d et explique que les règles ont été élaborées en coopération avec le groupe consultatif d'experts des ONAD, qui en est satisfait. Elles ont été conçues sur le même modèle que la règle relative à l'élection des sportifs. La différence, pour les ONAD, est qu'il s'agit en fait de cinq élections régionales et non d'une grande élection, car chaque région nomme deux membres. Les ONAD de la région votent pour le membre de leur région. Il y aura cinq élections régionales qui se dérouleront en même temps sur une plateforme similaire à celle qui sera utilisée pour les sportifs. Il n'a pas d'autres commentaires à faire à ce sujet. Ensuite, une fois le groupe formé, il élira un président et désignera deux des membres qui siégeront au Conseil de fondation. L'important est que le processus se déroule à la même vitesse que celui des sportifs car, en fin de compte, pour que les deux membres siègent au conseil, il faut que les deux

nouveaux membres du Conseil des sportifs soient nommés simultanément. Cela devait se faire en même temps, idéalement avant la prochaine réunion principale. Il fallait donc l'approuver formellement.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver les règles d'élection du groupe consultatif d'experts des ONAD.

D É C I S I O N

Approbation des règles et procédures proposées pour le conseil des sportifs et le groupe consultatif d'experts des ONAD.

- 4.3 Composition du conseil d'éthique indépendant

Mme SMITH-GANDER s'excuse de ne pas pouvoir être présente en personne. Elle remercie vivement le président d'avoir eu l'indulgence de modifier l'ordre du jour pour l'adapter à son programme de voyage. Elle se trouve à Perth, en Australie occidentale, et souhaite souligner qu'elle se trouve sur les terres du peuple Whadjuk de la nation Noongar et qu'elle rend hommage à ses aînés passés, présents et à ceux qui viendront à l'avenir. Elle a simplement noté la merveilleuse contribution des peuples des Premières nations d'Australie au paysage sportif du pays. L'équipe de football australien a gagné en vitalité grâce à leur présence et ils se sont illustrés dans de nombreux autres sports. Elle n'a pas besoin d'évoquer leurs exploits devant l'auditoire.

Le comité des nominations a été ravi d'être invité à travailler au sein du comité d'éthique indépendant. La diapositive suivante présente l'ordre du jour qu'elle prévoit d'aborder avec les membres ce jour-là. Elle va présenter une vue d'ensemble du processus, les recommandations qui ont été faites au sujet du président et quelques autres observations. Sur la diapositive suivante, elle rappelle brièvement aux membres une chose qu'ils n'ont probablement pas besoin de se faire rappeler, à savoir la conception du Conseil d'éthique indépendant. Il s'agissait d'un conseil de neuf membres, dont sept indépendants recommandés par le comité des nominations, un représentant du mouvement sportif et un représentant des autorités publiques. Il y avait un président indépendant recommandé par le comité des nominations et un vice-président élu par le conseil d'administration lui-même.

Le rôle du comité des nominations est présenté à la page suivante et, comme pour beaucoup d'autres travaux réalisés, le comité a reçu des nominations provenant d'un large appel que l'AMA a lancé par le biais de ses canaux de médias sociaux traditionnels et nouveaux. Le rôle du comité était alors de déterminer quels candidats seraient retenus pour un examen plus approfondi et ensuite, si nécessaire, de rechercher des candidats supplémentaires. Les membres verront plus tard qu'il y a eu un groupe de candidats très dynamique et qu'il n'a donc pas été nécessaire dans ce cas de rechercher des candidats supplémentaires, ce dont le comité des nominations s'est réjoui. Il lui incombait alors de concevoir et de mettre en œuvre le processus d'évaluation des candidats. Étant donné qu'elle a mené plusieurs processus pour l'AMA, elle pense que les membres de la commission ont le sentiment que le processus de conception est actuellement vraiment adapté à l'objectif et répond aux exigences de l'AMA. La commission des nominations a ensuite formulé une recommandation au président et au vice-président de l'AMA en s'entretenant avec eux, avant de rendre compte au conseil de fondation, ce qu'il a fait le lendemain, avec un rapport envoyé aux membres le jour même. La première chose que le comité des nominations souhaitait faire dans le cadre du processus était d'élaborer le profil de compétences. Ainsi, les compétences de base jugées nécessaires pour le conseil d'éthique indépendant, sur la base du travail effectué pour définir le groupe, le comité s'attendrait à ce que les personnes aient une sorte d'accréditation en matière d'éthique ou d'organisation de conformité, de sorte qu'elles seraient probablement agréées d'une manière ou d'une autre, ou formellement certifiées. Il fallait une exposition internationale, mais la grande majorité de ce que le comité des nominations recherchait, c'était des personnes capables de travailler ensemble dans un environnement très complexe et très axé sur les valeurs, capables de travailler ensemble, d'écouter, de communiquer et, tout en collaborant, de s'affirmer et de chercher une solution. Ils devaient avoir le souci du détail, être capables de suivre les enquêtes et de rassembler les faits pour parvenir à une décision, être capables de prendre des décisions difficiles et, bien sûr, ce qui est très important pour un groupe comme celui-ci, être capables de maintenir la plus grande discrétion et la plus grande confidentialité. Autour de ce noyau, le comité avait également identifié une série d'options préférées, présentées à la page suivante : cette délégation professionnelle, peut-être une expérience passée au sein d'un comité international de conseil en éthique ou d'enquête, une expérience dans la supervision de l'éthique ou des normes de conduite et d'intégrité, une expérience dans la conduite d'enquêtes serait utile, ainsi qu'une connaissance des règlements et de l'écosystème de l'AMA. Le comité des nominations n'a pas cherché à ce que chaque personne possède tout cela, car elle ne pense pas que cette personne existe ; l'idée était de pouvoir trouver ces éléments dans l'ensemble du

groupe. Ainsi, après avoir conçu cela, le processus global a ressemblé, comme le montre le graphique suivant, à d'autres travaux déjà réalisés.

Le comité des nominations a défini le profil qu'elle vient de présenter aux membres, a examiné les CV qu'il a reçus, a élaboré un guide d'entretien de sélection ciblée et a ensuite soumis les CV retenus à un entretien. La commission avait mené tous ses entretiens par Zoom afin que chacun ait exactement la même expérience de l'entretien. Tous les entretiens ont été enregistrés afin que les autres membres du comité puissent les visionner si nécessaire et que le comité des nominations puisse revenir en arrière pour s'assurer qu'il dispose de toutes les informations pertinentes. Il a procédé à une évaluation du profil et a également identifié une série de questions à poser aux arbitres en cas de points d'interrogation sur lesquels les membres de la commission pourraient souhaiter se pencher. Elle a effectué et documenté les vérifications de références une nouvelle fois via Zoom et tout cela a été enregistré sur le site Sharefile, qui est confidentiel pour la commission. Un processus de vérification a été mené par Control Risks, la tierce partie externe, que la commission utilise depuis le début de ses travaux, puis elle est parvenue à une décision qu'elle sera prête à présenter aux membres.

La page suivante présente les résultats de l'appel. La commission a reçu 72 nominations. C'est le chiffre le plus élevé jamais atteint. Bien entendu, ce chiffre est bien inférieur à celui reçu dans le cadre de la procédure de médiation dont elle avait entendu parler. Elle a estimé que c'était absolument un indicateur que la communication avait été améliorée comme demandé et elle a remercié l'équipe de l'AMA pour cela. Une fois que les critères d'indépendance ont été vérifiés et que la commission a reçu le soutien des cadres de l'AMA, 68 nominations sur 72 ont satisfait aux critères d'indépendance, et la commission a retenu 27 candidats, les a évalués en fonction des compétences et les a ensuite répartis dans des groupes prioritaires. Au final, la commission a auditionné 18 candidats car, en suivant l'ordre de priorité, elle a pu évaluer la nécessité d'auditionner l'ensemble des 27 candidats retenus.

En ce qui concerne les recommandations relatives aux membres, le comité exécutif a demandé au comité des nominations d'assurer la diversité, y compris la diversité géographique et la diversité des sexes. La page suivante montre que le comité des nominations a réussi à atteindre cet objectif avec quatre femmes et cinq hommes candidats pour les neuf membres du conseil d'administration, l'une des candidates étant proposée comme présidente. Quatre régions étaient représentées avec neuf pays. Il y avait des grandes nations et des petites nations, des nations développées et des nations émergentes, et il avait été possible d'assurer une certaine diversité des âges. La commission a été déçue par le manque de candidats originaires d'Asie et espère que ce problème pourra être résolu à l'avenir. Elle n'est pas trop préoccupée par le fait qu'il n'y ait qu'une certaine diversité d'âge, car la gravité, l'expérience et les connaissances nécessaires pour répondre aux éléments essentiels et préférés du profil de compétences suggéreraient quelqu'un qui aurait peut-être quelques cheveux gris.

En ce qui concerne la composition du conseil, l'une des questions posées lors de l'entretien de sélection ciblé était la suivante : qui devrait siéger au conseil d'éthique indépendant ? Tous les candidats qui ont été interrogés ont clairement indiqué qu'il fallait beaucoup de compétences juridiques et une représentation des éthiciens, des politiques publiques et des praticiens de l'application des lois, ce qui a été possible. Elle a également estimé que la voix des sportifs était respectée. Il y avait un ancien athlète d'élite et, dans la communauté juridique du groupe, il y avait de l'expérience dans la représentation des sportifs ainsi que dans la représentation des organisations sportives. La grande majorité des membres du conseil d'administration ont une expérience dans le domaine du sport et de la lutte contre le dopage, mais certains d'entre eux ont une expérience plus limitée, ce qui, selon elle, apporte un regard neuf. Toutefois, il n'est pas surprenant que la majorité des personnes qui souhaiteraient apporter une telle contribution soient de toute façon très intéressées par le sport. Le rapport qui a été remis aux membres contient donc de nombreux détails sur les différents candidats. Les noms, le sexe, la géographie et la principale compétence qu'ils ont apportée sont indiqués sur la page suivante. Le comité des nominations a interrogé Mme LaBelle et M. Theisen, les candidats des autorités publiques et du mouvement sportif respectivement, non pas pour évaluer leur adéquation avec le profil, mais pour comprendre où ils apporteraient leurs compétences, ce qu'ils avaient de particulier à apporter au conseil d'administration, afin que cela ne soit pas dupliqué dans les autres nominations et que les membres du conseil d'administration travaillent très bien ensemble. Il a été très utile de les faire participer à un entretien et d'entendre leurs référents, qui ont été en mesure d'éclairer ce qu'ils apporteraient. Comme les membres ont pu le constater, il y avait un juge à la retraite, des éthiciens mondialement connus dans la sphère universitaire, les professeurs Borry et Hartlev, un certain nombre d'avocats, et M. Perna, d'Australie, qui a eu une carrière riche en histoire en tant qu'agent chargé de l'application de la loi, puis en tant que commissaire à l'intégrité dans le secteur des courses, dont les membres qui connaissent l'Australie comprendront qu'il s'agit d'un secteur extrêmement important et vaste dans le pays. Cela a permis d'obtenir un conseil d'administration très équilibré. La commission avait noté dans l'appel que les personnes seraient généralement nommées pour un mandat de trois ans, mais il était d'usage que la commission

des nominations suggère toujours des mandats échelonnés, car cela permettait d'éviter que l'ensemble du conseil arrive à la fin de son mandat au même moment. Il a été suggéré que les deux candidats désignés et les trois candidats qui, selon le comité des nominations, pourraient être nommés président, reçoivent un mandat de trois ans, puis que deux candidats indépendants reçoivent un mandat de deux ans et que deux candidats indépendants reçoivent un mandat d'un an. Les détails concernant la personne qui recevra le mandat sont contenus dans le rapport.

Le comité des nominations a recommandé que la professeure Mette Hartlev, du Danemark, soit nommée présidente du conseil d'éthique indépendant. Le comité des nominations a noté très brièvement le nom de Prof. Hartlev. Elle a été présidente de l'association Anti-Doping Denmark, où elle a siégé pendant six ans, et est une experte en matière de gouvernance, de lutte contre le dopage et d'éthique d'un point de vue juridique et déontologique. Elle était une présidente très expérimentée, ayant présidé des groupes au sein du gouvernement, du monde universitaire et dans des domaines où les entreprises, le gouvernement et le monde universitaire s'entrecroisaient. Elle avait une très bonne éthique de travail et était très douée pour rédiger des avis écrits, ce qui, de l'avis du comité des nominations, était très important pour que le président puisse donner vie aux conversations et aux recommandations du conseil d'éthique indépendant. L'honorable Mary Ang'awa, juge à la retraite de la Haute Cour d'Afrique, était une personne d'une indépendance inattaquable qui, de l'avis du comité des nominations, aurait également été en mesure d'assurer la présidence, et le professeur Pascal Borry était, lui aussi, une personne dotée de grandes compétences en matière de présidence. Toutefois, dans l'ensemble, compte tenu de l'expérience de la professeure Hartlev et des qualités personnelles qui ont été relevées lors des entretiens et par ses référents, le comité des nominations a estimé qu'elle était la candidate la plus solide qui s'était présentée et qui était prête à occuper la présidence.

Elle souhaite faire quelques observations finales avant de passer aux interventions. Comme mentionné, l'activation des candidats d'Asie semble nécessiter une nouvelle approche, et elle est sûre que l'AMA fera preuve de créativité afin de pouvoir trouver plus de candidats d'Asie lorsqu'elle travaillera avec d'autres comités. D'autre part, le comité de nomination a constaté que seuls quelques candidats reçus avaient une expérience récente en tant qu'athlètes de haut niveau. Le comité des nominations a pu proposer au Dr Rozle Prezelj de rejoindre le conseil d'administration, mais il y a relativement moins d'athlètes d'élite récents dans le pool, et le comité des nominations a estimé que c'était un point que le comité exécutif pourrait souhaiter examiner pour savoir si cela pourrait être une préoccupation à l'avenir. Le Conseil des sportifs pourrait peut-être se pencher sur la façon dont les candidats entrent dans les autres parties de l'écosystème de l'AMA. Ce sont les commentaires qu'elle avait préparés et elle serait très heureuse de répondre à toute intervention, question ou commentaire.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Smith-Gander pour ses efforts et son excellent travail. Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

Au nom du mouvement sportif, M. DE VOS félicite et remercie le Comité des nominations pour le travail approfondi réalisé. Il approuve la composition proposée. Il y a une petite remarque, sur laquelle il reviendra au point 4.1 de l'ordre du jour, concernant les recommandations du groupe de travail sur la révision des réformes de gouvernance de l'AMA car il y a un point concernant le Comité d'éthique indépendant, plus précisément sur l'exigence d'indépendance des membres proposés par le sport et les autorités publiques. Il fait un commentaire selon lequel, à son avis, les membres proposés par les autorités publiques et le mouvement sportif ne devraient pas être tenus de satisfaire à l'exigence d'indépendance organisationnelle, mais seulement à l'exigence d'indépendance opérationnelle et personnelle. Il s'agit d'une note de bas de page qu'il souhaite ajouter, car l'ordre de l'ordre du jour a changé. Néanmoins, il soutient la composition proposée.

M. COLBECK déclare que les autorités publiques soutiennent la recommandation de la composition du Conseil d'éthique indépendant au Conseil de fondation. Il remercie Mme Smith-Gander et sa commission pour leur travail et se réjouit de la qualité des candidats proposés. Il soutient la recommandation au Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT remercie les membres. Les membres sont-ils d'accord pour recommander au Conseil d'approuver la composition du premier Conseil d'éthique indépendant, composé de neuf membres ?

D É C I S I O N

Proposition de composition du conseil d'éthique indépendant à recommander au conseil de fondation pour approbation.

- 4.4 Président et vice-présidente, mandats 2023-2025

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se réfère à la documentation envoyée aux membres. Comme ils le savent, en novembre, le conseil de fondation devra approuver le renouvellement du mandat du président et de la vice-présidente pour les trois dernières années de leur mandat. Pour ce faire, il leur a d'abord été demandé s'ils étaient prêts à continuer. Les membres ont reçu la réponse de l'un et l'autre qu'ils étaient prêts à poursuivre leur mission. La deuxième chose qui a été faite conformément au processus en place a été de demander au comité des nominations de vérifier que les critères d'indépendance requis étaient toujours remplis par le président et la vice-présidente. C'est ce qui a été fait. Une procédure de vérification a eu lieu et la réponse du comité des nominations a été que les exigences étaient toujours remplies. Sur cette base, et comme cela a été fait dans le passé, l'intention était de mettre la question à l'ordre du jour de la réunion du conseil de fondation de novembre pour formaliser le renouvellement des mandats de trois ans. Il souhaite simplement s'assurer que les membres du Comité exécutif sont à l'aise avec le processus suivi.

LE PRÉSIDENT fait observer que Mme Yang et lui-même ont exprimé leur intérêt à être reconduits pour un second et dernier mandat. La décision à ce sujet sera prise par les membres en novembre. Il informe les membres que, lors de la réunion de Montréal, il tentera de faire le bilan du mandat écoulé et de présenter ses projets pour le prochain mandat. Ce jour-là, il souhaite toutefois remercier une nouvelle fois les membres, au nom de Mme Yang et en son nom propre, pour la confiance qu'ils leur ont témoignée depuis le début de son mandat en janvier 2020. C'est un grand honneur et un privilège pour eux de diriger l'organisation avec tant de parties prenantes engagées et dévouées.

M. IKEDA remercie le président et la vice-présidente pour leurs efforts au cours d'une période difficile. La lutte contre le dopage s'est poursuivie malgré la pandémie et la présence de l'AMA s'est accrue. Avec l'AMA, il a été possible d'organiser des Jeux olympiques et paralympiques propres à Tokyo. Cinq mois après les Jeux olympiques de Tokyo, les Jeux olympiques d'hiver de Pékin ont eu lieu. Il y a eu quelques incidents de dopage, mais l'AMA a réagi de manière décisive, et il exprime son plus grand respect pour la manière dont l'AMA a géré ces incidents. Il attend beaucoup de la continuité du leadership du président et du vice-président.

LE PRÉSIDENT remercie le ministre pour son commentaire et demande s'il y a d'autres questions ou commentaires.

D É C I S I O N

Le renouvellement des mandats 2023-2025 du président et de la vice-présidente sera soumis à l'approbation du conseil de fondation en novembre.

- 4.5 Présidents des comités permanents 2023-2025 - appel à candidatures

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que la date limite est fixée au 31 mai. Il ne sait pas si ce jour-là, il faudra discuter de certains amendements liés à la réforme de la gouvernance. Cela ne semble pas être le cas. Il pense donc que les quatre postes seront encore à pourvoir lors de la réunion de septembre. Le processus est en cours et l'appel à candidatures pour les comités permanents sera publié peu après cette réunion. Les membres seront nommés en novembre.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général et demande s'il y a des commentaires ou des questions.

D É C I S I O N

Les présidents des comités permanents lancent un appel à candidatures.

- 4.6 Membres du Comité des nominations - mandats se terminant en mai 2022

LE PRÉSIDENT note que ce point est soumis à décision. Il est prévu que l'AMA reconduise officiellement deux membres du Comité des nominations pour un mandat de trois ans, de mai de cette année à mai 2025.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'il s'agit là aussi d'un sujet dont ils ont déjà discuté puisque la question leur a été posée lors de la précédente réunion du Comité exécutif, étant donné que, dans le cas contraire, il aurait fallu ouvrir un nouveau processus. Il est temps de reconduire formellement Mme Buettner en tant que membre indépendant et M. Fairweather en tant que représentant du mouvement sportif au sein du Comité des nominations. Tous deux ont exprimé leur volonté de continuer et le comité des nominations a soutenu leur renouvellement. Il s'agit donc d'une question de décision.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils acceptent de reconduire officiellement Mme Regina Buettner et M. Kelly Fairweather pour le prochain mandat. Il les remercie vivement.

D É C I S I O N

La proposition de composition du comité des nominations est approuvée.

5. Finances

- 5.1 Mise à jour des contributions des gouvernements et du CIO

LE PRÉSIDENT donne la parole à Mme Chung pour une mise à jour des contributions.

MS CHUNG déclare qu'elle va passer en revue les contributions du gouvernement et du CIO pour 2022. Elle présente aux membres une mise à jour des documents qu'ils ont reçus. Au 18 mai, ce jour-là, l'AMA avait reçu 53 % des contributions des autorités publiques, contre 56,6 % l'année précédente à la même époque. Elle venait également d'apprendre, quelques minutes auparavant, qu'une confirmation du Japon avait été reçue pour un montant de 1,5 million de dollars. A ce jour, l'AMA a reçu 11,6 millions de dollars. Par ailleurs, les contributions du Royaume-Uni et de la République tchèque sont arrivées après que les membres ont reçu les documents. Par région, l'Océanie a atteint 100 % et les Amériques 44 % (contre 31 % l'année précédente). L'AMA a également reçu récemment l'engagement du Venezuela de payer pour 2022 et le gouvernement a également prévu d'effacer les années antérieures en souffrance. Elle espère pouvoir informer les membres en temps voulu. L'Asie est à 59 %, grâce au paiement du Japon qui vient d'arriver, et l'Europe à 54 % (après avoir été à 69 % l'année précédente). L'Afrique est à 30 % contre 20 % l'année précédente. L'AMA a reçu la contribution de Montréal International pour 603.000 dollars sur un budget de 2,44 millions de dollars. En outre, les gouvernements du Japon et de l'Inde ont apporté des contributions supplémentaires pour un montant de 116 000 dollars et, en ce qui concerne les financements spéciaux, le gouvernement de l'Arabie saoudite s'est engagé à verser 500 000 dollars pour la recherche, et l'AMA a reçu 250 000 dollars de cette somme en mars. Quant au financement spécial pour la recherche et les enquêtes, l'AMA a également reçu tous les montants en attente en 2021 de la part du CIO et des autorités publiques, ce qui porte le total à plus de 7 millions de dollars US. Les membres trouveront également les derniers détails des contributions sur le site web de l'AMA. Elle a remercié les partenaires pour leurs contributions.

LE PRÉSIDENT a demandé s'il y avait des commentaires ou des questions.

D É C I S I O N

La mise à jour des contributions du gouvernement/de la COI est notée.

- 5.2 Comptes de fin d'année 2021

LE PRÉSIDENT note que ce point fait l'objet d'une recommandation au conseil de fondation. Comme c'est le cas chaque année, les auditeurs présenteront officiellement les comptes le lendemain au conseil de fondation.

MME CHUNG informe les membres que, pour les comptes 2021, du côté des recettes, l'AMA a enregistré 42,2 millions de dollars US. Dans les revenus d'exploitation provenant des autorités publiques, l'AMA a reçu 99% des contributions et 91% de la part du CIO. Elle note que toutes les contributions de contrepartie du CIO ont été reçues au début de 2022, étant donné que certaines des contributions des autorités publiques ont été reçues très tardivement, à la fin de 2021. Il est également important de noter que l'AMA a reçu 387 000 dollars US de plusieurs autorités publiques pour des contributions relatives aux années précédentes. Les contributions supplémentaires habituelles de 90 000 dollars des gouvernements d'Australie et du Japon pour soutenir les programmes dans les régions ont également été reçues. Bien entendu, l'AMA a reçu 2,2 millions de dollars de Montréal International. Du côté des excédents, pour la deuxième année de la pandémie, l'AMA a enregistré un excédent de revenus sur les dépenses de 4,2 millions de dollars. Au fil de l'année, les restrictions de voyage ont été levées dans certaines parties du monde, ce qui a incité l'AMA à s'adapter rapidement en optant pour un format de réunion hybride, comme le Comité exécutif de septembre en Turquie et le Comité exécutif et le Conseil de fondation de novembre à Paris. Les dépenses de fonctionnement avaient été enregistrées à 38,5 millions de dollars pour 2021. En 2020, elles s'élevaient à 33,9 millions de dollars. Il va sans dire que tout s'est arrêté en 2020. En 2021, comme cela a été expliqué, il y a eu un peu plus d'activités, et l'AMA a assisté et participé à des activités importantes et critiques telles que les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, bien qu'à une échelle beaucoup plus réduite que d'habitude.

Une équipe exécutive et une équipe d'observateurs indépendants plus restreintes étaient présentes pour remplir leurs fonctions. Des événements plus importants, tels que le symposium annuel, ont dû être reportés pour la deuxième année consécutive. La majorité des activités et des projets ont été réalisés en ligne. Le recrutement de nouvelles ressources s'est fait principalement dans les domaines des technologies de l'information, de l'éducation et des ressources humaines. Le recrutement a été conforme au budget et a répondu aux demandes constantes et élevées d'activités et de résultats. En outre, dans le domaine des technologies de l'information, un certain nombre de postes ont été pourvus pour remplacer des consultants, ce qui a permis de transférer les coûts de la consultation vers les salaires. Bien entendu, cette mesure a été prise dans le cadre d'une politique visant à encourager le savoir-faire à rester au sein de l'agence, à une époque où le marché de l'informatique est très concurrentiel et où il est très difficile de retenir les employés. Malgré l'augmentation des effectifs, les coûts réels sont restés plus ou moins les mêmes, et les ressources spécifiques engagées pour des projets spéciaux de trois ans dans le domaine des enquêtes sont entièrement couvertes par les contributions supplémentaires du CIO et des autorités publiques. En outre, l'AMA avait investi dans la refonte complète du site web de l'Agence, et il s'agissait d'un investissement unique. Il s'agit d'un investissement ponctuel qui permettra à l'AMA d'en profiter pendant de nombreuses années. L'AMA a investi dans une plateforme électronique d'éducation rénovée et améliorée, ADeL. Elle a été relancée avec succès, attirant plus de 80 000 utilisateurs à la fin de 2021. En ce qui concerne les subventions de recherche, les engagements totaux pour la recherche scientifique dans le cadre de 20 projets pour 2021 s'élèvent à près de quatre millions de dollars. En ce qui concerne les subventions de recherche versées, l'AMA se situe à peu près au même niveau que l'année précédente, soit 1,4 million de dollars. Cela s'explique par le fait que l'AMA attribue des projets en une seule année, mais qu'ils sont payés sur plusieurs années en fonction de l'avancement des projets de recherche. Les frais de consultation comprennent les frais juridiques et d'autres services externes pour un soutien continu. Les frais juridiques pour 2021 se sont élevés à 2,7 millions de dollars. Ils comprenaient, bien sûr, un certain nombre d'affaires antidopage très médiatisées, telles que RUSADA et la nageuse chinoise Sun Yang, qui ont continué à nécessiter des ressources financières en 2021. Les frais administratifs ont augmenté de 650 000 dollars par rapport à l'année précédente pour les raisons mentionnées plus haut, car il y a eu un peu plus d'activités qu'en 2020, et aussi en raison des coûts d'assurance. Les frais informatiques s'élèvent à 1,4 million de dollars, couvrant l'augmentation des mesures de sécurité, des licences de logiciels et de la maintenance des systèmes. En termes de dépenses d'investissement, 2,5 millions de dollars ont été engagés, soit environ 400 000 dollars de moins qu'en 2020. Sur cette somme, 1,8 million de dollars ont été investis dans ADAMS. Une étape importante a été franchie en 2021 pour ADAMS, puisque le système de contrôle du dopage sans papier a été lancé au cours du premier trimestre de cette année. Certaines dépenses liées à la refonte du site web et à l'ADeL ont été transférées dans les dépenses d'exploitation conformément aux normes IFRS. En ce qui concerne les revenus d'intérêts sur les investissements, l'AMA a enregistré une baisse de 7 % par rapport à 2020.

Bien entendu, l'AMA a continué à appliquer une politique d'investissement prudente en n'investissant pas de fonds dans des produits financiers spéculatifs. Cependant, la hausse de l'inflation au second semestre 2021 a eu un impact négatif sur les revenus d'intérêts futurs. En ce qui concerne l'excédent, l'AMA ayant un excédent, la réserve d'exploitation a également été portée à 7,4 millions de dollars, soit une augmentation d'un million de dollars pour 2021, conformément à la politique convenue en matière de réserves. Même avec ce niveau, l'AMA n'était pas proche du niveau de six mois de fonctionnement approuvé par le Comité exécutif en 2015 pour constituer six mois de réserve lorsqu'il y avait un excédent de 9,6 millions de dollars. Les 9,6 millions de dollars avaient été basés sur le niveau des opérations de 2015. Une certaine incertitude planait encore sur l'économie mondiale, de sorte que la réserve a certainement contribué à assurer la continuité des activités de l'agence.

Le rapport détaillé de l'auditeur sur les systèmes de contrôle interne a de nouveau été favorable et aucune déficience n'a été constatée dans les systèmes de contrôle comptable, de sorte qu'il a été pleinement satisfaisant. Dans l'ensemble, elle s'est réjouie d'annoncer que la situation financière de l'agence avait été positive pour 2021. L'augmentation annuelle de 8 % approuvée précédemment par le Conseil de fondation pour 2021 a été d'une aide considérable pour l'AMA dans sa planification et la poursuite de ses activités principales, et l'AMA continuera à répondre aux attentes du Conseil de fondation et des parties prenantes. C'est ainsi que se terminent les faits marquants de 2021. Elle se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. KEJVAL remercie vivement Mme Chung pour tous les dossiers envoyés aux membres qui donnent une image complète de la situation financière de l'AMA. Le mouvement sportif soutient l'approbation des comptes de l'exercice 2021. Il n'y a qu'une seule question, qui concerne les réserves opérationnelles. Il comprend que l'AMA a augmenté la réserve d'environ 1 million de dollars et qu'elle est actuellement au niveau de 7,4 millions de dollars. En 2015, le Comité exécutif avait décidé que la réserve opérationnelle pourrait être au niveau des opérations semestrielles de l'AMA, qui dans le

document était de 9,6 millions de dollars. Compte tenu de la situation actuelle, il souhaiterait que la réserve opérationnelle atteigne le niveau total de 9,6 millions de dollars, comme convenu en 2015.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait référence à la réserve opérationnelle. Si tel était le souhait du Comité exécutif, cela pourrait être fait.

LE PRÉSIDENT estime que les membres sont prêts à recommander au conseil de fondation d'approuver les états financiers audités de l'agence pour 2021. Comme indiqué précédemment, le lendemain, les membres du Conseil de fondation entendront l'auditeur, qui leur présentera les comptes pour approbation formelle.

D É C I S I O N

Les comptes de fin d'année 2021 doivent être soumis à l'approbation du conseil de fondation.

- **5.3 Comptes trimestriels 2022 (1er trimestre)**

MME CHUNG indique que, pour les trois premiers mois de cette année, le total des dépenses de fonctionnement a atteint 10 millions de dollars US, soit 21 % du budget. Bien que l'AMA continue de fonctionner en grande partie en ligne ou en mode hybride, il y a des signes très encourageants de reprise après la pandémie de Covid-19 et la réduction des restrictions de voyage a permis d'organiser davantage d'activités et de réunions, notamment les Jeux olympiques et paralympiques de Pékin, auxquels un certain nombre de membres de l'AMA étaient présents. Comme indiqué précédemment, la refonte du site web de l'AMA a été lancée au début de l'année. Le symposium annuel de l'agence aurait normalement dû être inclus dans le premier trimestre, mais il a été reporté au mois de juin de cette année. La plupart des départements sont légèrement en dessous du budget, à quelques exceptions près, mais celles-ci sont principalement dues au calendrier. Les amortissements ont atteint 29 % du budget. Dans l'ensemble, les dépenses d'investissement s'élèvent à 17 %, mais là encore, il s'agit principalement d'une question de calendrier et cela inclut les améliorations locatives pour le bureau de Montréal. Les membres constateront que l'excédent de 13,7 millions de dollars n'est évidemment pas représentatif à ce stade, car l'AMA reçoit davantage de contributions en début d'année et les dépenses sont plus étalées tout au long de l'année. La mise à jour a été courte pour le premier trimestre.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Chung. Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

D É C I S I O N

Il est pris note des comptes trimestriels 2022.

- **5.4 Prévisions budgétaires 2023-25**

M. DONZÉ explique, à titre de rappel, que les membres qui étaient présents à l'époque se souviendront peut-être que la direction de l'AMA avait présenté le premier projet de prévisions budgétaires pour 2023-2025 au Comité finance et administration en juin 2021. La prévision budgétaire triennale initiale comprenait une proposition d'augmentation du budget de 8 % pour 2023, 6 % pour 2024 et 6 % pour 2025, que le Comité finance et administration avait approuvée. Le projet de budget prévisionnel 2023-2025 a ensuite été présenté au Comité exécutif en septembre 2021. Le Comité exécutif avait alors demandé des informations complémentaires avant de réexaminer le dossier et de faire une recommandation au Conseil de fondation. Cela avait abouti à une proposition très détaillée présentée avec une justification appropriée au Comité exécutif lors de sa réunion suivante en novembre 2021 et, à l'époque, le Comité exécutif avait apprécié les informations supplémentaires mais avait également demandé des scénarios supplémentaires pour discussion lors des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation au Caire. Les membres ont donc reçu des informations supplémentaires concernant le scénario 8-6-6, ainsi qu'un scénario impliquant une augmentation annuelle du budget de 5 % pour la période 2023-2025 et une explication détaillée de l'impact financier. Pour fournir ces informations, tous les domaines d'activité de l'organisation ont été soigneusement examinés. Dans la situation actuelle, l'AMA avait été invitée par ses parties prenantes à élargir considérablement le champ de ses activités depuis 2016, notamment à la suite du scandale dit russe. Parmi de nombreux développements et suite à l'approbation du Comité exécutif et du Conseil de fondation, l'AMA avait, par exemple, créé un département renseignement et enquête à part entière. L'AMA a considérablement augmenté ses activités de formation et de surveillance de la conformité au Code. Elle s'est également engagée dans d'importantes réformes de gouvernance qui ont eu et continueront d'avoir un coût significatif, avec le nombre croissant de membres dans les organes directeurs. Les membres ont entendu le professeur Haas plus tôt dans la journée dire que l'AMA dépenserait plus ou moins 450 000 dollars US supplémentaires chaque année pour mettre en œuvre ces

réformes. Si l'on tient compte des réformes approuvées en 2018, l'AMA atteindrait un coût de plus d'un million de dollars supplémentaires par an. C'était aussi un monde dans lequel la sécurité informatique et les coûts de développement étaient devenus un véritable défi, avec des augmentations de coûts exponentielles. Si l'AMA voulait continuer à améliorer ADAMS et maintenir la sécurité de son environnement informatique global, des investissements importants étaient nécessaires. En outre, lors des réunions de novembre 2021, les membres se souviendront que le Comité exécutif et le Conseil de fondation avaient soutenu l'appel du président du Comité santé, médecine et recherche de l'AMA et du directeur principal de la science et de la médecine pour augmenter le budget de la recherche scientifique à l'avenir. Le mandat élargi de l'AMA a fait chuter le financement de la recherche scientifique d'un maximum d'environ 6,6 millions de dollars américains en 2006 à moins de 2 millions de dollars ce jour-là. La communauté scientifique antidopage est donc fermement convaincue qu'à l'avenir, un budget annuel de 4,5 millions de dollars US pour la recherche scientifique serait un minimum pour pouvoir mener un programme de recherche crédible. Il demandera donc l'approbation du Conseil de Fondation le lendemain, et d'abord une recommandation du Comité exécutif le même jour pour une augmentation du budget de 8-6-6 pour 2023-2025 afin d'être en mesure de fournir le champ d'activités élargi demandé au Comité exécutif et au Conseil de Fondation, d'augmenter le budget de la recherche scientifique à un niveau considéré comme acceptable par la communauté scientifique et de mettre en œuvre correctement le plan stratégique. Bien entendu, il est tout à fait conscient qu'avec la pandémie de Covid-19, les taux d'inflation qui montent en flèche dans le monde entier et d'autres éléments, la situation économique est difficile dans de nombreuses parties du monde. L'AMA est extrêmement reconnaissante au Mouvement olympique et aux autorités publiques du monde entier pour leur soutien continu. C'est aussi à ce moment-là qu'il doit dire que le système de financement des contributions fractionnées des gouvernements aidera à limiter l'augmentation en termes de contributions individuelles des pays. En termes réels, avec une augmentation du budget de 8% en 2023, le montant supplémentaire le plus élevé à couvrir par un pays individuel serait d'un peu plus de 250 000 dollars US, tandis que de nombreux grands pays paieraient un peu plus de 30 000 dollars US de plus et qu'une majorité de pays dans le monde paieraient moins de 500 dollars US de plus.

L'AMA continuera, bien entendu, à être une organisation fiscalement responsable et à rechercher les moyens de continuer à rationaliser ses opérations et à être rentable. Les membres avaient entendu plus tôt ce jour-là le directeur général dire que cela serait soutenu par la mise en œuvre de nouveaux indicateurs de performance clés en ligne avec le nouveau plan stratégique qui aiderait à mieux évaluer la performance des différentes activités de l'AMA et de l'organisation en général.

L'AMA devra continuer à surveiller et à prendre en compte les taux d'inflation galopants, en espérant pouvoir continuer à fonctionner sans avoir à faire trop de coupes. À titre d'exemple, le Canada, où se trouve le siège, prévoit un taux d'inflation de plus de 7 % pour le mois à venir, une situation qui, comme tout le monde le sait, s'est considérablement aggravée depuis que l'AMA a commencé à parler des prévisions budgétaires 2023-2025 en juin 2021. Cela signifie que, même avec une augmentation du budget de 8 % en 2023, une inflation de ce niveau obligerait l'AMA à limiter certaines de ses activités.

En termes de processus, ce que la direction souhaitait obtenir du comité exécutif ce jour-là était une recommandation pour la réunion du conseil de fondation du lendemain. Le lendemain, après la décision du Conseil de fondation sur cette question, comme chaque année, les détails d'un projet de budget 2023 seront discutés avec le Comité des finances et de l'administration, qui se réunira à la fin du mois de juillet de cette année. La direction fournira au Comité exécutif un projet de budget 2023 détaillé pour examen et discussion lors de sa réunion de septembre avant de demander au Comité exécutif un examen plus approfondi lors de la demande d'approbation formelle du Conseil de fondation en novembre. C'est ainsi que s'est achevée sa brève présentation des prévisions budgétaires pour la période 2023-2025. Le directeur général, le directeur financier de l'AMA et lui-même se feront un plaisir de répondre à toute question ou commentaire.

M. KEJVAL remercie vivement la direction pour les prévisions budgétaires détaillées ainsi que pour la définition des priorités. Le mouvement sportif confirme son soutien, mais estime que le soutien à l'augmentation doit être conditionné à quatre points. Tout d'abord, il faut que le budget soit équilibré et qu'il soit systématiquement soumis au Comité exécutif et au Conseil de fondation, y compris pour 2023. Ensuite, l'organisation devait également tendre vers une plus grande efficacité, ce qui impliquait de continuer à améliorer les mécanismes de reporting sur les objectifs atteints, de stabiliser la croissance de l'organisation par un contrôle accru des coûts et des effectifs, de prioriser les projets et les activités sur la base de l'évaluation des différentes missions fondamentales et là où l'AMA seule pouvait apporter une valeur ajoutée. Le dernier point concerne l'exploitation d'autres sources, telles que d'autres fonds de recherche et des fonds privés pour des initiatives ciblées et, en ce qui concerne les préoccupations relatives au financement de la recherche, le mouvement sportif a encouragé l'AMA à rechercher des sources de financement externes.

DR SANGENIS s'excuse de ne pas être présente en personne. Elle félicite le président d'avoir été désigné comme jeune leader européen. En ce qui concerne le budget, la recherche scientifique et l'éducation devraient toujours être une priorité pour l'AMA. Elle est d'avis que le budget consacré à ces deux domaines ne devrait jamais être réduit ; au contraire, il devrait être augmenté pour atteindre les niveaux antérieurs ou supérieurs. Dans le cas contraire, l'AMA reviendrait à ses années de retard et en paierait le prix. Il est important de stabiliser l'organisation.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Sangenis pour ses commentaires.

M. COLBECK a fait quelques commentaires sur les prévisions dont il soupçonne seront reprises le lendemain. Il apprécie beaucoup les mises à jour régulières de la direction, mais reste préoccupé par l'ampleur des augmentations. Il a pris note de l'explication fournie plus tôt concernant les causes de ces augmentations, mais il est certain qu'elles suscitent des discussions au sein des autorités publiques, d'autant plus qu'elles sont elles-mêmes confrontées aux effets économiques de la pandémie. Les autorités publiques se sont mises d'accord sur les six points suivants : le soutien des prévisions budgétaires demandées, à savoir des augmentations de financement de 8 %, 6 % et 6 % sur une base de principe ; l'exigence de responsabilité et de transparence budgétaires en continuant à demander des budgets annuels spécifiques et détaillés pour approbation finale ; l'organisation devait stabiliser les coûts de personnel et d'administration en améliorant l'efficacité et l'efficience plutôt qu'en augmentant simplement les demandes de budget ; demander qu'une commission ou un groupe de travail lié au comité finances et administration soit mis en place avec un coût minimum, c'est-à-dire virtuellement, afin d'examiner les améliorations possibles en matière d'efficacité, de se réunir tous les trimestres et de faire rapport au conseil de fondation ; comme cela a été commenté précédemment, demander l'assurance que, avec l'augmentation 8-6-6, le financement de la recherche est maintenu ou augmenté, et il ajouterait également du poids à la discussion sur les sources externes de financement ou de cofinancement de la recherche, il y a une réelle opportunité de démultiplier le montant d'argent dépensé par l'organisation. Il sait que cela a déjà été discuté, mais l'AMA devrait certainement poursuivre dans cette voie ; et souligner le travail important des bureaux régionaux et chercher à leur donner la priorité et à obtenir une augmentation appropriée du financement de leurs activités dans le cadre des processus de planification budgétaire.

Quelques commentaires ont été faits sur des points précédents : le commentaire selon lequel l'AMA représentait environ 21% des dépenses pour cette année-là, et sa question dans ce sens serait : qu'en est-il par rapport aux dépenses prévues ? Par ailleurs, l'AMA ayant enregistré un excédent de 4,2 millions de dollars alors que le budget prévoyait un excédent de 213 000 dollars, il y a lieu de se demander si les réserves n'ont pas été davantage alimentées et si l'objectif fixé pour les réserves n'a pas été atteint.

MME MARACINEANU félicite l'AMA pour son ambition dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il est nécessaire de maintenir ce même niveau d'ambition et, en tant que ministre des sports de la France, elle ne dirait certainement pas autre chose deux ans avant d'accueillir les Jeux olympiques dans son pays. Il est nécessaire d'avoir le niveau de financement approprié pour soutenir cette ambition, mais il est également nécessaire d'examiner ce que les pays investissent au niveau national dans la lutte contre le dopage dans le sport avec les ONAD, mais aussi en termes d'éducation et de prévention du dopage par le biais de programmes scolaires. Il serait intéressant d'examiner ce que fait chaque gouvernement et ce que font les mouvements sportifs nationaux pour avoir une vue d'ensemble de ce qui est investi dans la lutte contre le dopage dans le monde. Elle partage les préoccupations exprimées et se réjouit que les réformes de la gouvernance et la représentation des sportifs soient prises au sérieux. Elle évoque la diversification des sources de financement. Elle a déjà dit au directeur général que les pays étaient là pour aider l'AMA à cet égard et elle demande instamment à la direction de faire appel aux gouvernements en ce qui concerne la stratégie de marketing, car ils pourraient aider l'AMA avec des entreprises qui soutiennent des événements majeurs ou des partenaires du mouvement sportif pour assurer un sport propre lors des événements majeurs. Certaines entreprises étaient à la recherche d'opportunités en matière de responsabilité sociale des entreprises.

M. IKEDA a déclaré qu'il approuvait l'augmentation du budget proposée pour 2023-2025 à condition que l'AMA stabilise son budget et ne compte pas sur l'augmentation de la contribution à partir de 2026. Les contributions gouvernementales étant couvertes par les impôts nationaux, l'AMA ne doit pas oublier qu'elle doit rendre compte de l'argent dépensé et de l'augmentation de la contribution aux contribuables du monde entier. L'AMA doit continuer à travailler dur pour développer des projets durables et s'assurer des revenus annuels sans dépendre entièrement de l'augmentation des contributions.

M. REYES indique que, lors de la dernière réunion de la CADE en République dominicaine, les membres ont soutenu la formule 8-6-6, mais ont formulé deux recommandations : augmenter le soutien financier au département scientifique, qui soutient la recherche pour faire avancer la lutte contre le dopage dans le sport. Ce point a été mentionné dans le passé et

continue d'être soutenu. Deuxièmement, ils demandent une augmentation du budget des bureaux régionaux. Les gouvernements financent principalement les ONAD, mais les bureaux régionaux, comme celui de l'Amérique latine, guident les ONAD lorsqu'il s'agit de remplir leurs obligations en vertu du Code. Il s'agit d'une charge de travail très lourde en raison des difficultés parfois rencontrées avec les autorités publiques.

Mme BATTAINI-DRAGONI a souligné que l'AMA entrait dans une nouvelle phase avec les trois années à venir qui ne peuvent être comparées au passé. En effet, un effort doit être fait. Elle est très heureuse de constater qu'il y a une sorte d'accord sur l'augmentation du budget de 8-6-6. En même temps, elle est tout à fait d'accord avec ceux qui insistent sur la nécessité d'améliorer la capacité de l'AMA à obtenir de l'argent d'autres sources. Cela devient un sujet très important pour l'avenir. Comment l'AMA pourrait-elle devenir plus efficace dans la gestion des possibilités de contributions volontaires et d'autres formes de financement externe ? Dans l'ensemble, elle estime qu'il est important de reconnaître la nouvelle dimension du travail de l'AMA, de voir comment le processus de réforme a augmenté la qualité de l'AMA d'un côté. Cependant, cela a un coût, bien sûr, et l'AMA ne devrait pas s'abstenir d'essayer de soutenir, plus que jamais, à ce moment important, le développement pour les trois années à venir. Elle insiste sur le fait que l'AMA ne se contente pas de gérer le budget comme elle l'a fait par le passé. L'AMA est vraiment en train de faire les changements nécessaires qui ont été demandés et il est important d'être logique et de lui donner une chance.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Battaini-Dragoni pour ses commentaires.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL constate que des points communs ont été soulevés dans la plupart des interventions. Il répondra donc collectivement. Tout d'abord, oui, absolument, à un budget annuel tel que décrit par M. Donzé. Le processus restera annuel. Tout ce que la direction fait actuellement, c'est approuver l'enveloppe sur laquelle le budget annuel sera construit. Ce budget serait soumis au comité finance et administration en milieu d'année, puis au comité exécutif en septembre, pour être approuvé en novembre. Ce processus ne changera pas. Il pense que tout le monde est d'accord pour augmenter le montant consacré à la science et la proposition est d'augmenter le budget scientifique de 60 %. Il s'agit d'un objectif clair et c'est là que la majeure partie de l'augmentation ira. Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'essayer de diversifier les sources de revenus. Ce n'est pas facile. La direction a commencé à y travailler. Un succès a été enregistré récemment, mais il s'agit d'un travail continu qui prendra du temps. Néanmoins, la direction déploie beaucoup d'efforts dans ce domaine et continuera à le faire. Des ressources, notamment humaines, seront nécessaires pour mener à bien ce travail.

En ce qui concerne la stabilisation de l'organisation, il est également d'accord sur ce point, sur la base d'une révision annuelle et des priorités. L'AMA a dû faire face à d'énormes défis. Il faut espérer que l'AMA pourra se stabiliser et se concentrer sur ce qu'elle fait. L'AMA a connu toute une série de changements qui ont eu un impact financier important. La question a été débattue. L'examen de la gouvernance a représenté un travail considérable pour l'organisation. Lorsque tout cela sera mis en œuvre et que l'AMA pourra l'intégrer dans son processus de routine, il espère que l'AMA se stabilisera effectivement et qu'il sera possible de se concentrer davantage sur les questions de lutte contre le dopage que sur les questions de gouvernance.

Le ministre japonais, en particulier, était très conscient du fait que l'AMA recevait de l'argent des contribuables. Les comptes de l'AMA étaient très transparents, en termes de dépenses et de raisons. C'était important.

En ce qui concerne les bureaux régionaux, certaines remarques ont été faites sur le fait que l'AMA devrait augmenter le travail régional et les ressources qui leur sont allouées. Tout d'abord, dans le cadre du plan et du budget qui avaient été approuvés, l'AMA avait déjà augmenté ou était en train d'augmenter le nombre de membres du personnel dans les bureaux régionaux. Il souhaite simplement s'assurer que les membres du Comité exécutif comprennent que lorsqu'ils verront quelques chiffres supplémentaires dans les effectifs, ils se rendront compte qu'il s'agit d'une demande reçue du Comité exécutif d'augmenter la taille des bureaux régionaux, car c'est ce qui s'est passé. En réalité, les bureaux régionaux soutenaient l'organisation dans la région. Il s'agissait de ressources humaines, de personnes disponibles pour parler aux organisations dans la région. Cela fait partie du plan et il est d'accord avec cela, mais cela nécessitera des investissements.

Il a remercié la ministre française pour ses remarques sur la volonté des pays de contribuer à la recherche de financements privés. Toute personne souhaitant soutenir l'AMA dans cette démarche est la bienvenue. La direction y travaillait déjà. Si l'un des membres a des idées d'entreprises privées susceptibles de s'associer à ces efforts, elles seront les bienvenues. Il donne la parole à M. Donzé pour qu'il parle un peu de la dotation en personnel afin que tout le monde comprenne d'où vient la direction. Il a une question à poser au Comité exécutif, car M. Kejval a dit que, parmi les conditions posées par le mouvement sportif, il souhaitait un budget équilibré. Il a compris qu'un budget équilibré était la bonne pratique. D'autre part, comme cela a été mentionné, l'AMA s'est retrouvée avec un léger excédent lors de l'affaire Covid. L'une des

choses à faire est d'augmenter la réserve et il est d'accord avec cela et cela a été discuté, mais l'autre chose, et c'est une question au Comité exécutif, c'est qu'il y a eu une politique du Comité finance et administration selon laquelle l'AMA pouvait avoir un déficit de 500 000 dollars dans le budget tant qu'elle avait l'argent sur son compte, parce que plutôt que de garder l'argent sur le compte, il pense que l'AMA devrait le dépenser pour la lutte contre le dopage. Il a demandé la confirmation que les membres du Comité exécutif étaient d'accord pour poursuivre le déficit d'un demi-million par an à condition, bien sûr, que l'AMA dispose de la réserve nécessaire pour le faire en dehors de la réserve opérationnelle. Car sinon, cela reviendrait à réduire les dépenses de l'AMA d'un demi-million de dollars. Il s'agit là d'une clarification importante quant à la manière dont la direction préparera le budget.

M. DONZÉ complète ce qu'a dit le directeur général avant de parler de la dotation en personnel, car il y a eu un certain nombre de questions et de suggestions concernant les partenariats scientifiques, et c'est quelque chose que l'AMA poursuit très activement. Le Dr Rabin, directeur principal pour la science et la médecine, a été en contact avec un certain nombre d'instituts de recherche au cours des derniers mois et des dernières années et, si nécessaire, il peut fournir de plus amples informations. L'AMA poursuit ce domaine d'activité très, très activement.

En termes de personnel, il est important de considérer la situation dans son ensemble et le fait que, comme il l'a dit plus tôt, l'AMA a un champ d'activités élargi. La direction a présenté au comité exécutif et au conseil de fondation des demandes de budget et d'augmentation de budget, puis le comité exécutif et le conseil de fondation les ont approuvées ou rejetées. Cependant, la direction a veillé à ce que chaque personne recrutée soit couverte par les fonds existants. Ces fonds existants peuvent être soit le budget ordinaire, soit des fonds spéciaux. À cet égard, par exemple, le contrat signé avec les autorités canadiennes en 2019 pour la prolongation de l'hébergement du siège à Montréal avait mandaté l'AMA pour créer un minimum de 20 nouveaux postes à Montréal d'ici mars 2021. Ceux-ci ont été couverts par la contribution annuelle de 2,4 millions de dollars US, ce qui représente une augmentation annuelle d'environ 1 million de dollars US par rapport à l'accord précédent que l'AMA recevait de Montréal International jusqu'en 2031 dans le cadre de ce nouvel accord. Il s'agissait d'un élément important à mettre en avant. D'autre part, l'AMA a également engagé un certain nombre de collaborateurs sous contrat à durée déterminée, grâce au fonds spécial annoncé dès 2019 lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport par le CIO et auquel ont contribué un certain nombre d'autorités publiques, notamment dans le domaine de l'intelligence et des enquêtes. Plus tôt dans la journée, Mme Chung avait évoqué le domaine de l'informatique, dans lequel un certain nombre de contrats de consultance ont été transformés en contrats de travail. C'était important car non seulement il s'agissait d'un marché très compétitif, en particulier à Montréal, mais l'AMA souhaitait également conserver son expertise et ses connaissances et assurer la durabilité d'un élément clé de ses activités.

Au total, l'AMA pourrait s'engager, bien sûr, et continuerait à être très prudente en termes de gestion des ressources humaines. Les demandes n'ont jamais cessé au cours des dernières années. Mais, bien sûr, l'AMA a dû établir des priorités. Il s'agit d'une demande du Comité exécutif et du Conseil de fondation, et la direction continuera à le faire.

Enfin, il est également important d'examiner la nature de l'activité de l'AMA. L'AMA ne produisait évidemment pas de biens, mais menait ses activités et fournissait des services sur la base de compétences et de connaissances. Ainsi, inévitablement, si l'AMA a augmenté ses activités et ses services, c'est en engageant des consultants ou en créant des postes. Bien entendu, la seconde option permettait à l'AMA d'être plus durable et de conserver un certain niveau de stabilité et de connaissance. Il est également important de garder à l'esprit que c'est le service fourni par l'AMA. Elle a fourni des compétences et de l'expertise. C'était la nature de l'activité. Il est certain que l'AMA continuera à être très prudente sur le plan financier et à examiner minutieusement tout recrutement.

M. KEJVAL a fait référence à l'équilibre budgétaire mentionné par le directeur général. Il est d'accord. Il sait que l'organisation dispose de plus de 26 millions de dollars en liquide, mais il souhaite que l'AMA soit très prudente et, si elle utilise cet argent, qu'il serve de levier pour les fonds privés et les autres fonds dont il a été question précédemment.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires et leur soutien à l'augmentation du budget de 8-6-6 proposée pour la période 2023-2025. Même avec le taux d'inflation actuel, il pense que cela aidera l'AMA à répondre aux attentes de ses parties prenantes et à améliorer les capacités dans des domaines sous-financés tels que la recherche. Il a assuré les membres que l'AMA continuerait à chercher d'autres sources de financement pour ses activités. L'AMA continuera à rechercher des partenariats dans le domaine scientifique, à demander un financement externe pour des projets, comme cela a été fait avec succès avec le projet de l'Union européenne sur le renforcement des capacités d'investigation, qui a obtenu 1,5 million d'euros de l'Union européenne, et à rechercher activement des sponsors. Il a estimé que, comme toute organisation dynamique opérant dans un environnement très dynamique et difficile en des temps très difficiles, les membres ne pouvaient renoncer à aucune chance de rendre l'AMA plus forte et plus influente. Il a promis aux

membres, en tant que président de l'AMA, que l'agence serait toujours prudente dans ses recrutements, que tout budget futur serait planifié uniquement sur la base des besoins réels, et que la direction poursuivrait ses efforts pour obtenir des financements alternatifs. A cet égard, il se doit de mentionner le premier contrat qui a été signé avec une entreprise africaine du secteur privé, SuperSport, et il estime qu'il s'agit là d'un premier pas positif. Il s'associe donc aux propos du directeur général et remercie la ministre française d'avoir pris l'initiative d'aider l'AMA à rechercher d'éventuels partenaires dans le secteur privé. C'est un défi pour tout le monde, mais il faut le relever. Comme l'a dit le directeur général, l'AMA a déjà essayé de trouver des partenaires socialement responsables pour cofinancer ses projets et ses actions. Avant de conclure la discussion, il demande aux membres s'ils sont d'accord pour recommander au Conseil de fondation d'approuver les prévisions budgétaires pour 2023, 2024 et 2025.

D É C I S I O N

Les prévisions budgétaires pour 2023-25 seront recommandées au Conseil de fondation pour approbation.

6. Comité des sportifs

M. SANDFORD a fait référence à son rapport, que les membres ont dans leurs dossiers. La seule chose qu'il souhaite souligner est qu'après le symposium annuel en juin de cette année-là, il y aura un forum des sportifs. Il s'agit d'un forum d'une demi-journée qui se tiendra le 13 juin au matin. Il a demandé aux membres d'encourager leurs sportifs à y participer. Il souhaite que le plus grand nombre possible de sportifs soient présents en personne. L'ordre du jour est très intéressant. Les participants peuvent s'inscrire sur le site de l'AMA.

D É C I S I O N

Le rapport du président du Comité des sportifs est noté.

- 6.1 Médiateur

M. SANDFORD informe les membres que la partie suivante de son rapport concerne le médiateur antidopage pour les sportifs. Comme les membres le savent, en novembre de l'année précédente, ce projet a été approuvé en tant que projet pilote pour une durée d'un an. Des progrès considérables ont été accomplis depuis lors. Une description complète du poste a été publiée et plus de 140 personnes ont posé leur candidature, ce qui représente, selon lui, un énorme intérêt pour le poste et montre à quel point la communauté sportive est convaincue de la nécessité d'un tel rôle. Le processus est en cours et les entretiens ont déjà commencé. 140 candidatures ont été reçues. Elles ont été examinées et réduites à environ 14, puis à six personnes qui seront interviewées. Il y a déjà eu un entretien et il y en aura quatre autres dans la semaine à venir. L'idée est d'arriver très bientôt à une conclusion et de faire une proposition au directeur général et au président quant à la personne qui conviendrait le mieux pour le poste. Ensuite, il faudrait élaborer le contrat et fixer la date exacte d'entrée en fonction. Les choses avancent bien. Il a également été en contact avec le département juridique de l'AMA, ce qui a été souligné lors de la réunion de novembre, et a répondu à certaines des préoccupations des membres en matière d'assurance. Cette question a été réglée. D'autres travaux seront effectués avec le médiateur une fois qu'il sera à bord, concernant les conditions d'engagement ou d'utilisation, et la mise en place de procédures appropriées concernant les conflits d'intérêts pour s'assurer qu'il est efficace et qu'il fonctionne bien. Il souhaite remercier les membres du groupe de travail. MM. Kejval et Kemp et lui-même sont les trois personnes qui mènent actuellement les entretiens. Il s'agit évidemment d'un processus continu, et il souhaite les remercier pour leur soutien permanent

M. KEJVAL déclare qu'il est très heureux que l'AMA ait atteint ce stade et qu'il y ait autant de participants et d'intérêt pour le poste. Il serait bon d'obtenir des éclaircissements sur la procédure et de lancer le projet pilote dès que possible.

M. SANDFORD note que le point de clarté qui est probablement nécessaire, comme l'a dit M. Kejval, concerne le processus de nomination. L'idée est de procéder à une nomination aussi complète que possible, mais aussi assez rapide. Le groupe ferait une recommandation au directeur général et au président quant à la personne qu'il pense être le candidat approprié, puis il déciderait d'organiser un entretien ou tout autre processus avec ce candidat, et ensuite le groupe laisserait à ses membres le soin de décider de la manière dont ils aborderont cette question avec le comité exécutif, qu'ils le conseillent ou qu'ils demandent son approbation. Il n'est pas tout à fait sûr. C'est probablement la seule question à laquelle il n'a pas répondu, mais du point de vue de la réalisation de cette tâche dans un délai relativement court, il pense que le

groupe a entrepris toutes les démarches nécessaires et vérifié les candidats, et il espère donc que, dans les deux semaines à venir, il aura un candidat à proposer au président et au directeur général.

M. KAYANGE EMONYI soutient M. Sandford et félicite la direction pour ses initiatives en matière d'engagement des sportifs. Le processus est devenu plus centré sur les sportifs, en ce qui concerne le forum prévu en juin et le sondage auprès des sportifs qui a été réalisée l'autre jour ; ce sont des moyens qui ont permis d'obtenir un retour d'information de la part de la communauté des sportifs et le CIO a partagé le sondage avec les différents groupes afin d'obtenir autant de retour d'information que possible pour permettre à la direction de prendre des décisions en matière de lutte contre le dopage. Il encourage la direction à poursuivre le bon travail et soutient de telles initiatives.

LE PRÉSIDENT remercie M. Sandford pour tous ses efforts et son engagement dans le projet.

D É C I S I O N

La mise à jour concernant le médiateur a été notée.

- **6.2 Mobilisation des sportifs**

M. KEMP déclare qu'il sera très bref. Les membres ont reçu un rapport sur les initiatives de l'AMA en matière de mobilisation des sportifs, en plus de ce sur quoi le Comité des sportifs a travaillé dernièrement. Compte tenu de la discussion de ce matin sur l'avancement du Conseil des sportifs et le volume de travail à accomplir d'ici à sa mise en œuvre, il a pensé soulever la question du travail effectué, en particulier pour soutenir la promotion et le plaidoyer en faveur du Conseil, afin de s'assurer que sa future composition soit forte et solide. Cela a bien sûr nécessité beaucoup de travail pour attirer l'attention des sportifs. C'est pourquoi, au cours des derniers mois, lui et ses collègues ont travaillé d'arrache-pied pour contacter les FI et s'assurer qu'elles savaient quelles étaient celles qui disposaient de comités et de commissions de sportifs viables, susceptibles de faire partie du processus électoral. À ce jour, ils ont recueilli des informations sur la composition de plus de 80 comités différents qui seraient éligibles. Étant donné que les règles seront établies à l'issue des réunions de ce jour et du lendemain, il a cherché à informer les sportifs et les FI sur le processus entre cette date et la nouvelle année, afin qu'ils puissent continuer à communiquer avec leurs membres sur le rôle du nouveau conseil et sur la manière dont ils peuvent s'engager à travers le groupe des élus et le groupe des nommés.

Outre ces activités de promotion et de communication, il cherche d'autres moyens d'impliquer directement les sportifs pour les sensibiliser au nouveau conseil et à l'impact qu'il pourrait avoir sur la politique, la prise de décision et la gouvernance de l'AMA à l'avenir. À cette fin, certaines des initiatives et activités traditionnelles de sensibilisation des sportifs pour l'année à venir ont été recalibrées. En particulier, les Jeux du Commonwealth en juillet et les Championnats du monde d'athlétisme cet été seront utilisés pour impliquer les comités de sportifs de ces organisations et les organisations connexes afin de les sensibiliser au Conseil et à son avenir. Plusieurs manifestations régionales de sensibilisation étaient également prévues pour le reste de l'été, et l'occasion serait saisie pour inciter les bureaux régionaux à communiquer aux sportifs participant à ces manifestations les moyens par lesquels ils pourraient éventuellement s'impliquer dans le Conseil des sportifs. Enfin, comme l'a mentionné M. Sandford, une session pour les sportifs est prévue à la suite du symposium de deux jours de l'Organisation antidopage en juin, au cours de laquelle il y aura une occasion unique non seulement de parler aux sportifs présents, mais, comme il s'agit d'un événement hybride, il espère attirer un grand nombre de sportifs du monde entier afin d'accroître la sensibilisation au Conseil et à son impact futur.

LE PRÉSIDENT remercie M. Kemp pour son rapport.

D É C I S I O N

La mise à jour concernant l'engagement des sportifs a été notée.

7. Éducation

MME KANOUTÉ remercie le président de lui avoir donné l'occasion de présenter oralement et numériquement son rapport sur les dernières activités éducatives de l'AMA. Elle remercie également les membres qui se sont joints à elle à distance. Les images seraient également plus appropriées à cet égard. Les membres ont un rapport dans leurs dossiers et elle se concentrera sur les éléments qu'ils doivent prendre en considération en tant que membres du Comité exécutif et pour lesquels elle demandera l'approbation et la reconnaissance formelle. Juste après son intervention sur les points 7.1 et 7.2, elle sera rejointe par la directrice du département Éducation de l'AMA, Mme Amanda Hudson, qui fera une

présentation plus détaillée des deux questions soumises à examen : les 12 projets de recherche en sciences sociales dont le financement est recommandé et les six standards professionnels dont la reconnaissance formelle est proposée.

En 2022, le comité Éducation a pu tenir sa première réunion en personne depuis le début de la pandémie. Cela s'est passé à Montréal. Malheureusement, il s'agissait d'une réunion hybride, car deux des membres n'ont pas pu être présents en personne. Néanmoins, elle a été très impressionnée par leur volonté de rester connectés en ligne, malgré des décalages horaires très bizarres. Elle est heureuse d'annoncer que tous les participants étaient présents.

Ce fut également la première occasion de tenir une réunion conjointe avec le groupe consultatif pour la recherche en sciences sociales et de pouvoir, avec ses membres, finaliser les recommandations pour les projets de recherche en sciences sociales qui seront présentés ultérieurement aux membres pour approbation en vue de leur financement. Elle a inclus une image de l'Université de Sherbrooke car elle estime qu'il est également symbolique que les membres du comité aient pu se réunir à l'université avec le soutien de l'hôte de la première chaire de recherche antidopage et également en relation avec le premier diplôme d'études supérieures en gouvernance du sport dans le domaine de l'antidopage. Elle a beaucoup apprécié et pense que les membres du comité ont tous été très reconnaissants de l'opportunité de favoriser les synergies entre le comité et la chaire de recherche, et a souligné qu'il existe actuellement un diplôme d'études supérieures complet sur la lutte contre le dopage avec 14 étudiants diplômés, dont huit sont titulaires d'un doctorat dans ce domaine. Elle l'a mentionné dans l'espoir que ce partenariat étroit se poursuive.

Parmi les points à l'ordre du jour, bien que l'accent soit mis sur la recherche en sciences sociales ce jour-là, le comité a également discuté de la stratégie en matière d'éducation, qui est davantage une vision à long terme de ce qu'il pense que la stratégie en matière d'éducation devrait être, en gardant toujours à l'esprit l'objectif principal, qui est de positionner stratégiquement l'éducation comme une composante fondamentale de tout programme antidopage, mais aussi promouvoir une culture du sport propre en engageant les parties prenantes et en reconnaissant que les sportifs ont commencé à pratiquer un sport propre, en améliorant l'accès à l'éducation grâce à des solutions éducatives locales globales, mais aussi en améliorant la qualité de l'éducation à tout moment grâce à la politique éducative et en améliorant la capacité de la communauté du sport propre et grâce à une recherche ciblée et percutante.

Le débat a porté sur le fait qu'il existait déjà un groupe de travail sur la stratégie en matière d'éducation. L'objectif est de lancer cette stratégie lors de la prochaine conférence mondiale qui se tiendra en Australie vers la fin de l'année. Le comité a également reçu des mises à jour du département de l'éducation, comme toujours sur le cadre global d'apprentissage et de développement, sur différents aspects, en particulier en ce qui concerne les sessions de formation en cours qui ont commencé avec le programme pilote. Le comité a reçu des informations de la part des membres qui faisaient partie du comité technique et qui avaient déjà commencé la formation. Ils ont tous été positifs quant au déroulement de la formation. Une des questions posées par la commission concernait le suivi après la formation et les attentes des stagiaires. Elle a été heureuse d'apprendre qu'une communauté s'était constituée et qu'elle serait en mesure de communiquer par l'intermédiaire de la plateforme ADeL après ces sessions de formation, afin d'assurer une certaine continuité par la suite.

L'apprentissage numérique a également toujours fait partie des discussions. Il faut se référer à l'apprentissage numérique et aux solutions numériques. En ce qui concerne l'apprentissage numérique, on se réfère toujours à ADeL, la plateforme d'apprentissage en ligne antidopage de l'AMA. Des mises à jour ont été effectuées en ce qui concerne les chiffres. Il y a actuellement plus de 87 000 utilisateurs actifs, dont plus de 53 000 sportifs qui utilisent la plateforme. Il y avait 201 disciplines sportives et elle avait été heureuse d'apprendre que le basket-ball arrivait en deuxième position. Elle en était très fière. Il y avait également 114 grands utilisateurs, dont l'ONAD en Égypte. Elle avait été très heureuse de voir cela aussi et de voir les chiffres pour l'ADeL. Les membres avaient également salué les initiatives développées avec l'ITA, le CIP et le CIO avant les Jeux olympiques et paralympiques de Pékin et de Tokyo. Elle s'est également réjouie d'apprendre que Birmingham, pour les Jeux du Commonwealth, avait demandé à bénéficier de sa propre marque ADeL. Cela a vraiment ouvert une nouvelle voie et une nouvelle perspective, également pour les plates-formes et les solutions d'apprentissage en ligne. Il était toujours bon d'en entendre parler et de savoir comment cela se passait.

Le comité a discuté du positionnement stratégique en ce qui concerne la meilleure façon de commercialiser l'éducation, en particulier lorsqu'il s'agit de s'adresser à différents types de parties prenantes : OAD, ONAD ou gouvernements. L'objectif était d'avoir le bon discours pour s'adresser aux bonnes parties prenantes. Le comité a donc commencé à réfléchir à cette question et à voir comment mieux positionner l'AMA et montrer le travail et l'investissement de l'AMA dans le domaine de l'éducation. Quant à la conférence mondiale, elle y reviendra un peu plus tard et montrera aux membres une courte vidéo. Il se trouve que la réunion a eu lieu le jour de la journée "Play True". Si les membres ne le savent pas, la journée Play True

est le premier vendredi du mois d'avril. Elle est heureuse d'avoir pu apporter sa contribution et, compte tenu notamment du contexte de cette année-là, pense que tous les membres du comité ont été heureux de contribuer à la réussite de l'événement. Enfin, le comité a toujours travaillé avec son plan de travail, qui était le plan directeur du comité, parce qu'elle travaillait grâce à Mme Hudson et à son agenda chargé sur de nombreux projets. Il y a deux nouveaux membres, et le comité a dû les tenir informés et leur demander de s'engager dans le plan de travail.

Concernant l'approbation des recommandations du Comité éducation de l'AMA de financer un total de 12 projets de recherche en sciences sociales dans le cadre du programme 2022 de bourses de recherche en sciences sociales de l'AMA, elle rappelle le processus concernant les projets avant qu'ils ne soient présentés aux membres. Comme ils le verront, en ce qui concerne la nouvelle stratégie de recherche en sciences sociales, ces projets ont fait l'objet d'un processus assez solide, car ils ont d'abord été examinés par le comité d'examen des sciences sociales avant d'être proposés au département de l'éducation, qui les a ensuite transmis au comité Éducation pour recommandation avant qu'elle ne puisse les présenter aux membres. Pour rappeler les priorités et les principes de la recherche, conformément à la nouvelle stratégie, le parcours et l'expérience des sportifs ont été très appréciés, tout comme la politique sportive, mais aussi le modèle de prévention, l'efficacité de la lutte contre le dopage, l'évolution des pratiques sportives, la politique antidopage et son impact, ainsi que l'investissement dans les ressources humaines, en suivant toujours le principe selon lequel la recherche doit avoir un impact, se traduire par une mise en œuvre concrète, être centrée sur l'athlète à tout moment et, autant que possible, en partenariat avec les OAD. L'objectif était vraiment de permettre aux chercheurs de coopérer, dans la mesure du possible, avec les OAD, ainsi que de développer des capacités, de coopérer et d'avoir une vision globale.

Les membres verraient que, à l'issue de ce processus d'examen rigoureux, les projets de niveau 1 pourraient être résumés comme des projets à plus grande échelle qui pourraient également être multisports, ciblés et avec de multiples chercheurs. Deux projets ont été sélectionnés à ce titre pour un montant total de 209 996 dollars US. En ce qui concerne le niveau 2, c'est-à-dire l'échelle inférieure, il y avait également deux projets pour 109 100 dollars américains, et huit projets de niveau 3 pour un total de 157 535 dollars. Elle n'entrera pas dans le détail de ces projets car, comme elle l'a dit, Mme Hudson fournira plus de détails juste après sa présentation des projets.

Une autre question soumise à l'examen des membres ce jour-là concernait le cadre mondial d'apprentissage et de développement, qui examinerait les normes professionnelles existantes en vue d'une reconnaissance formelle et d'un retour d'information, si les membres en avaient. Par ailleurs, pour rappel, le GLDF était un résultat de l'une des six priorités du plan stratégique 2020-2024 de l'AMA, à savoir accroître l'impact. Ainsi, dans le cadre de cette priorité, l'Agence s'est engagée à développer des programmes de formation et des normes de qualification pour les professionnels de la lutte contre le dopage afin d'améliorer le professionnalisme et de renforcer les capacités du personnel chargé de la lutte contre le dopage. Ces normes ne sont pas obligatoires, mais elles constituent un repère de bonnes pratiques et décrivent la fonction et la norme de compétence attendue pour un rôle donné. Il y avait évidemment l'éducation, mais aussi le panel d'audition, la gestion des résultats, l'enquête et le renseignement et les moyens de communication. Mme Hudson donnera également aux membres plus de détails sur les normes professionnelles.

Passant à la partie la plus passionnante, à savoir la Conférence mondiale sur l'éducation, tous les membres sont les bienvenus et elle les a invités à se joindre à elle. Elle aura lieu du 20 au 22 septembre à Sydney, en Australie. Comme on dit que les images sont plus parlantes que les mots, elle a été heureuse de montrer une vidéo aux membres. Mais avant cela, elle souhaite profiter de l'occasion pour remercier les hôtes australiens pour leur flexibilité. Elle était très enthousiaste et impatiente d'accueillir tout le monde en Australie. Comme les membres l'ont vu, il s'agira d'une nouvelle ère, d'une nouvelle innovation et elle est très, très enthousiaste à l'idée de voir cela se produire. En ce qui concerne la conférence mondiale, une discussion a déjà eu lieu sur le questionnaire de conformité au Code, qui, avec le nouveau Standard international, contient également des questions relatives à l'éducation (il y en a 29) et elle a entendu dire que certaines OAD pourraient avoir besoin d'un soutien. Le comité de formation envisage d'organiser une session spéciale pendant la conférence mondiale afin de soutenir les OAD qui pourraient avoir besoin d'aide pour remplir le questionnaire sur la conformité au Code.

Elle était très heureuse de pouvoir présenter le comité et de remercier les membres pour le formidable travail accompli dans le cadre des différentes activités et programmes de soutien au département Éducation de l'AMA, qui les a beaucoup occupés. Elle a également remercié Mme Hudson et l'équipe de Montréal. L'engagement est resté le même. Le Comité Éducation continuera à soutenir le Département de l'éducation pour construire un système éducatif mondial qui préserve l'esprit du sport, encourage les comportements sportifs éthiques et protège les sportifs qui s'entraînent et veulent concourir dans les règles de l'art.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Kanouté pour son rapport très complet et son travail remarquable. Il se réjouit de visiter l'Australie et de participer à la Conférence mondiale sur l'éducation.

D É C I S I O N

Le rapport de la présidente du Comité Éducation est noté.

- 7.1 Projets de recherche en sciences sociales

MME KANOUTÉ donne la parole à Mme Hudson, directrice de l'éducation à l'AMA, qui se joindra à la réunion à distance pour une brève présentation.

MME HUDSON indique que les membres ont déjà reçu des informations sur les résultats de l'examen du programme de subventions pour la recherche en sciences sociales 2022, et qu'elle va donc résumer brièvement le processus et les résultats. Les membres se souviendront qu'en 2020, un examen de la fonction de recherche en sciences sociales à l'AMA a été entrepris avec le Groupe d'examen de la recherche en sciences sociales afin de déterminer comment certains des défis pourraient être relevés et d'être en bonne position pour utiliser l'augmentation du financement mise à disposition en 2021. L'un des principaux résultats de cet examen a été la stratégie de recherche en sciences sociales soutenue par le Comité Éducation et approuvée par le Comité exécutif en septembre 2020 et, à la suite de cette approbation, le programme de bourses de recherche en sciences sociales a été revu, restructuré et relancé, y compris l'établissement et la publication de priorités de recherche claires, une indication de ce dans quoi l'AMA serait désireuse d'investir, des changements dans le processus de candidature par l'introduction de niveaux, et l'inclusion d'une expression d'intérêt comme première étape dans le processus de candidature. En outre, avec l'aide des membres du groupe consultatif d'experts et des bureaux régionaux, des webinaires régionaux ont également été organisés pour promouvoir, expliquer et démystifier le programme de subventions. Le résultat escompté a déjà été atteint avec une augmentation des demandes, en particulier d'une répartition géographique plus diversifiée, créant davantage d'opportunités de financer la recherche dans des régions traditionnellement sous-financées, l'un des objectifs de la stratégie de recherche en sciences sociales. Les efforts déployés ont également permis de développer davantage les capacités et l'expertise en matière de recherche antidopage dans ces régions, ce que l'AMA souhaitait vivement.

La procédure d'examen des demandes de subvention était complète ; l'inclusion d'une manifestation d'intérêt pour les demandes de niveau 1 et de niveau 2 a permis d'effectuer un premier tri, ce qui a rendu la procédure plus efficace pour tous. Les candidatures jugées prometteuses ont été invitées à soumettre des demandes complètes. Les demandes complètes pour les niveaux 1 et 2 ont ensuite été examinées par deux évaluateurs indépendants, et un examen supplémentaire a été effectué par les membres du comité d'examen, un sous-groupe composé de membres du groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales. Toutes les candidatures de niveau 3 ont été examinées par les membres de ce comité. L'analyse a ensuite été examinée par le groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales et les recommandations de financement ont été déterminées par ces experts. Elles ont ensuite été discutées et approuvées par le comité Éducation.

Les membres verront à l'écran un résumé du programme de subventions pour 2022 et l'investissement proposé par niveau. Le nombre de candidatures émanant de la région africaine a augmenté, ce qui est réjouissant, et elle espère que cette tendance se poursuivra. Les recommandations de financement pour les niveaux 1 et 2 sont affichées à l'écran. Pour le premier niveau, l'AMA a été ravie de financer une évaluation de l'impact de la politique, ce qui constitue une bonne pratique. L'étude analysera la manière dont l'introduction d'une nouvelle politique (en l'occurrence, la norme internationale pour l'éducation) a affecté et/ou amélioré la pratique, et l'un des résultats sera un modèle de méthodologie pour l'évaluation de l'impact des politiques à l'avenir. En complément, la deuxième étude de niveau 1 a examiné les implications pratiques, les défis et les bonnes pratiques rencontrés par les OAD, en particulier en ce qui concerne la planification de l'éducation et la mise en œuvre des programmes, en examinant une série de pays dans quatre régions pour évaluer ce qui s'est passé sur le terrain, en particulier en ce qui concerne les plans et les programmes d'éducation et la manière dont cela a été amélioré grâce aux changements de politique. Pour le niveau 2, il y avait deux projets différents, l'un permettant de mieux comprendre les défis et les obstacles liés à l'intégration de la lutte contre le dopage dans le système sportif à différentes phases du parcours du sportif, et de formuler des recommandations en vue d'une amélioration. Le deuxième projet s'est concentré sur la "ed tech" avec la création d'un nouvel outil numérique pour aider à développer des comportements sportifs propres, en analysant l'efficacité de l'outil à l'aide d'une analyse comparative avec un groupe de contrôle.

Pour le niveau 3, la recommandation était de financer huit projets, qui étaient à l'écran. Le niveau 3 était un excellent moyen pour l'AMA d'investir dans la recherche exploratoire ou le développement, en particulier dans des pays et/ou des populations peu connus ou mal compris. Par exemple, le projet de Hurst permettrait de mieux comprendre les personnes protégées et la vulnérabilité des sportifs souffrant de déficiences intellectuelles. De même, alors que les efforts de lutte contre le dopage continuaient à s'étendre aux sportifs de loisir, une étude s'est penchée sur les défis et l'influence des sportifs pairs au niveau récréatif. Elle s'est réjouie de voir que deux projets d'Amérique latine ont été recommandés pour un financement, afin de mieux comprendre les perceptions des sportifs et du personnel d'encadrement des sportifs en matière de lutte contre le dopage au Chili et d'expérimenter une nouvelle intervention éducative au Mexique.

MME KANOUTÉ se tourne vers le Président pour demander aux membres du Comité exécutif d'approuver le financement des 12 projets proposés.

LE PRÉSIDENT remercie Mmes Hudson et Kanouté. Les membres sont-ils satisfaits d'approuver la recommandation ? Il les remercie vivement.

D É C I S I O N

Approbation des projets de recherche en sciences sociales
proposés.

- 7.2 Cadre mondial d'apprentissage et de développement, normes professionnelles

MME KANOUTÉ remercie les membres d'avoir approuvé le financement. Comme ils le savent, les sciences sociales constituent l'épine dorsale de tout ce qui se fait dans le domaine de l'éducation. Elles sont très importantes.

MME HUDSON présente une vue d'ensemble du cadre mondial d'apprentissage et de développement, de ses progrès et du processus qui sous-tend la création des toutes premières normes professionnelles en matière de lutte contre le dopage. L'apprentissage et le développement, ou le développement des capacités ou des compétences, sont une tendance croissante dans le monde des affaires depuis plus d'une décennie, avec la prise de conscience que l'investissement dans les personnes ou les praticiens conduit à une augmentation des revenus dans le monde des affaires ou à une amélioration de la qualité des programmes dans le cas de l'AMA. Une étude longitudinale sur les tendances mondiales en matière de capital humain, menée par Deloitte en 2015, a mis en évidence une inquiétude croissante dans toute une série d'industries et d'entreprises du monde entier, l'inquiétude étant que, compte tenu de la vitesse du changement (qu'il s'agisse de marchés, d'industries ou de technologies) et du besoin urgent d'accélérer le développement des compétences, elles ont constaté ce qui a été appelé le "fossé des capacités". De nombreux praticiens apprenaient la lutte contre le dopage sur le tas, en grande partie par osmose. L'évolution et la complexité de la lutte contre le dopage se poursuivant, l'AMA risquait d'être confrontée à ce déficit de compétences si elle ne continuait pas à investir davantage dans le développement des praticiens du système, un peu plus d'apprentissage par la conception plutôt que par la chance ou l'opportunité. Comme l'indique le plan stratégique de l'AMA, l'Agence s'est engagée à faire davantage dans ce domaine. L'objectif était de fournir des outils, des conseils et des possibilités de formation pour compléter les initiatives existantes, telles que les grands programmes de partenariat et de mentorat entre les ONAD, ainsi que son programme comprenant plus de 100 ressources techniques pour aider les OAD à développer leurs programmes antidopage.

L'AMA a commencé le voyage à la mi-2019 et, à la fin de 2020, a établi les cinq premiers groupes de travail techniques, un par rôle ; cependant, le groupe de travail technique sur la gestion des résultats s'est également penché sur le rôle des membres de l'instance d'audition. Les groupes de travail techniques étaient composés de professionnels du monde entier, d'un représentant technique de l'AMA et d'un expert externe indépendant de l'Observatoire européen du sport et de l'emploi, une organisation qui élabore des normes professionnelles depuis plus de 20 ans. Chaque groupe de travail technique a été présidé par un expert non technique, un représentant du domaine de l'éducation, afin de faciliter le processus. Chaque groupe de travail a été responsable de l'élaboration des normes professionnelles. Au total, 31 organisations de 28 pays différents ont participé aux cinq groupes de travail techniques, ainsi que deux cabinets d'avocats privés qui ont accepté d'aider l'AMA gratuitement. Deux nouveaux groupes de travail techniques ont été récemment mis en place pour les rôles concernant les AUT et les contrôles. Elle a adressé ses sincères remerciements à toutes les parties prenantes qui ont participé au processus et à celles qui sont actuellement en route, car l'engagement a été vraiment remarquable. Elle est très reconnaissante du temps et de l'engagement des personnes qui aident l'AMA. Le processus d'élaboration des normes professionnelles n'a pas beaucoup varié, commençant généralement par une analyse fonctionnelle visant à identifier l'objectif principal de la fonction ainsi que ses principales fonctions et sous-fonctions. L'étape suivante a consisté à

déterminer les compétences, les aptitudes et les connaissances requises pour exercer ces fonctions. Cette clarté apportée par les normes professionnelles a ensuite été utilisée comme base pour créer des programmes de formation spécifiques à chaque rôle. En outre, chaque groupe de travail technique a soutenu ce qui était visible à l'écran, à savoir les descripteurs de rôle et le cadre de compétences de base, un cadre bénéfique pour tous les praticiens antidopage, quel que soit leur rôle technique.

Une enquête globale sur les compétences spécifiques aux six fonctions avait été lancée en août de l'année précédente. Certaines questions ont été posées sur les parcours professionnels et les points d'entrée dans la lutte contre le dopage, ainsi que sur la pratique et le développement professionnels, et également sur l'intérêt pour l'initiative du cadre de développement et toute formation associée, et sur le fait de savoir si quelqu'un se présenterait et participerait effectivement à cette initiative. Heureusement, la première ligne en dit long : 98% des praticiens de la lutte contre le dopage voulaient se sentir mieux équipés en termes de connaissances, d'aptitudes et de compétences pour remplir leur rôle.

L'objectif final n'était pas de créer de nouvelles normes internationales, mais simplement de mieux guider les praticiens et leurs organisations quant aux compétences requises pour exercer des fonctions de mise en œuvre, d'exploitation ou de soutien de programmes antidopage, et d'utiliser ces compétences pour créer et offrir aux praticiens des possibilités de formation spécifiques à leur rôle. Grâce à l'aimable soutien de l'OAD polonaise (POLADA), l'AMA a pu piloter cette approche et proposer des programmes de formation spécifiques en Europe. La formation a été mixte et, bien que Covid ait malheureusement empêché les sessions de se dérouler en personne comme prévu, elle a eu des conséquences positives inattendues, les avantages les plus évidents étant le rapport coût-efficacité et la durabilité. Tous les formateurs du programme pilote avaient suivi un programme de formation de six semaines avant la mise en œuvre du programme. Chaque cohorte a été délibérément réduite (un maximum de 16 personnes ou un ratio d'un formateur pour huit), ce qui a permis de créer un environnement d'apprentissage beaucoup plus idéal. En outre, chaque participant s'est vu proposer une ou, dans certains cas, deux séances individuelles pour discuter de ses besoins avec un mentor. Cela a été un véritable succès. L'AMA était sur le point d'achever ce projet pilote en Europe et était occupée à examiner les réactions et les données recueillies dans le cadre de l'évaluation. Les membres verront à l'écran certaines des statistiques initiales combinées des sondages auprès des participants. Elle dirait que c'était un très bon début, mais qu'il y a encore de la place pour la réflexion et l'amélioration. Après l'évaluation et la clôture du projet pilote avec la POLADA, l'AMA se préparera à un déploiement mondial afin d'atteindre l'objectif d'une formation accessible dans le monde entier. Elle espère avoir donné aux membres un aperçu de la manière dont les normes professionnelles ont été élaborées, des raisons pour lesquelles elles l'ont été et de la manière dont elles sont utilisées.

MME KANOUTÉ remercie Mme Hudson de s'être réveillée très tôt pour participer à la réunion du Comité exécutif et apporter des précisions. Comme indiqué, les normes ne sont pas obligatoires, mais le comité tient à ce qu'elles soient reconnues officiellement, au moins par le Comité exécutif, afin que le comité Éducation puisse fournir ces informations aux OAD qui pourraient être enclines à les utiliser, et elle demande donc également la reconnaissance officielle des six normes professionnelles proposées.

LE PRÉSIDENT remercie Mmes Kanouté et Hudson pour cette importante initiative et exprime sa gratitude à toutes les personnes qui y ont participé. Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

MME YANG remercie Mme Kanouté et Mme Hudson pour l'excellent travail qu'elles ont accompli. L'éducation est le meilleur moyen de prévenir le dopage. Elle les félicite pour leur rapport. Elle se réjouit également de l'inclusion de l'entourage des sportifs dans les programmes, car cela est très important pour prévenir le dopage. Les programmes d'éducation sont les meilleurs programmes lorsqu'il s'agit de collecter des fonds et elle encourage les membres à les aider.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Yang pour ses commentaires.

D É C I S I O N

Les normes professionnelles du cadre mondial d'apprentissage et de développement sont officiellement reconnues.

8. Conformité

LE PRÉSIDENT demande à M. Gourджи de présenter son rapport.

M. GOURDJI indique que le document présenté aux membres fournit un résumé des principales activités entreprises par le comité de révision de la conformité depuis la réunion du comité exécutif 2021 en novembre. Le Comité de révision de la conformité a été très occupé depuis le rapport précédent, avec trois réunions virtuelles en janvier et février et une réunion hybride de trois jours en avril. En ce qui concerne l'ONAD ukrainienne, suite à la publication du rapport d'enquête du Département Renseignements et enquêtes de l'AMA, le Comité de révision de la conformité avait fait une recommandation de non-conformité au Comité exécutif ; cependant, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, le Comité de révision de la conformité avait mis à jour sa recommandation au Comité exécutif le 25 février. Sur la base de la clause de force majeure, il avait suspendu sa recommandation. À ce stade, le Comité de révision de la conformité a maintenu sa position selon laquelle la recommandation de non-conformité restait suspendue. Il a encouragé la direction de l'AMA à suivre de près la situation et à veiller à ce que les sportifs ukrainiens qui participent encore à des compétitions internationales soient soumis à un programme antidopage rigoureux. Le comité de révision de la conformité a été tenu informé de la communication permanente entre l'ONAD et l'AMA et du travail effectué par l'ONAD avec le soutien d'autres ONAD nationales.

En ce qui concerne RUSADA, le Comité de de révision de la conformité a continué à recevoir des mises à jour et à suivre de près le plan de suivi de la réintégration de RUSADA, ainsi que la mise en œuvre de la décision du TAS de RUSADA. Le comité de de révision de la conformité avait été informé par l'AMA qu'un audit en personne ne serait pas possible en mars, et le comité de de révision de la conformité avait besoin de cette évaluation pour fournir des informations supplémentaires afin de satisfaire aux exigences du plan de réintégration. Un audit sur place n'étant pas possible, le Comité de de révision de la conformité a recommandé un audit virtuel à la direction de l'AMA, ce qui a été mentionné dans le rapport du directeur général plus tôt dans la journée, et il est heureux d'avoir entendu des interventions positives à ce sujet.

Le comité de révision de la conformité a examiné la question de l'IWF et une mise à jour plus détaillée sera bientôt disponible, mais le comité de révision de la conformité soutient essentiellement la position de l'AMA sur cette question également.

Le comité de de révision de la conformité a examiné l'ONAD de la Corée du Nord (RPDC), qui n'est toujours pas conforme.

En ce qui concerne les procédures relatives à la Fédération de l'automobile (FIA), le dossier a été clôturé car la non-conformité a été traitée de manière satisfaisante.

En ce qui concerne la révision des standards, le Comité de de révision de la conformité a entamé ses discussions avec l'AMA sur les propositions de révision des standards et demandera leur approbation plus tard dans l'année, après la consultation des parties prenantes.

En ce qui concerne l'orientation et la supervision générales, le comité de de révision de la conformité a continuellement fourni une orientation et une supervision au programme de conformité de l'AMA, avec une grande satisfaction. C'est ainsi que s'est achevée sa présentation au comité.

LE PRÉSIDENT remercie M. Gourdji pour son rapport. Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour sur la conformité.

9. Science et médecine

- 9.1 Mise à jour sur le cannabis

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN souhaite aborder quelques points. Tout d'abord, il a remercié tous les membres pour le soutien qu'ils ont apporté à la recherche ce jour-là. C'était en fait une très bonne chose à entendre. Comme les membres le savent, la recherche est ce qui permet à l'AMA de continuer à fonctionner car, sans recherche, l'AMA n'a aucun moyen d'attraper les personnes qui trichent dans le sport. Il est donc évident que la recherche est très importante et que l'AMA est à la traîne. Il a mentionné trois domaines. Le premier, que les membres connaissent bien, est le test de la tache de sang sec, pour lequel l'AMA va augmenter la batterie de tests. Elle sera beaucoup plus efficace qu'il y a quelques années. Deux autres domaines sont importants et nouveaux, l'un étant la recherche sur la mémoire musculaire en général et qui, bien sûr, concerne les transgenres en premier lieu, mais pas seulement. Comme la plupart des recherches devaient

être effectuées sur des animaux, cela a pris du temps. Cela n'a pas été rentable au cours des deux ou trois premières années, mais ce fut un bon investissement à long terme.

Le dernier commentaire qu'il a formulé concernait probablement le domaine de recherche le plus important dans lequel l'AMA devait s'engager, à savoir la recherche sur le dopage génétique. Comme certains membres le savent peut-être, il y a eu de nombreuses offres sur des sites web dans le monde entier pour que les sportifs se lancent dans le dopage génétique. L'AMA était un peu à la traîne, en partie parce que la recherche était très coûteuse, et c'était quelque chose de très inquiétant pour des gens comme lui. Ils se sont efforcés de contourner le problème, éventuellement en créant un consortium, comme l'a fait l'AMA pour les tests sur les taches de sang sec et la recherche sur le sang sec. La même méthode pourrait être utilisée pour le dopage génétique, et c'est donc quelque chose qui allait arriver dans les deux années à venir. La recherche sur le cannabis est un domaine dans lequel l'AMA s'est impliquée avec beaucoup d'intérêt. Le Dr Rabin poursuivra le rapport sur cette question.

LE DR RABIN présente au Comité exécutif une mise à jour sur le statut du cannabis car, comme certains membres le savent peut-être, l'AMA a reçu ces dernières années un petit nombre de commentaires, mais de la part de quelques parties prenantes, demandant à l'AMA de revoir ou même de supprimer le statut d'interdiction en compétition du cannabis dans la Liste des interdictions. En septembre 2021, le Comité exécutif a approuvé la recommandation du groupe consultatif d'experts de la Liste des interdictions de l'AMA de lancer un examen scientifique du statut du cannabis en 2022. Il a donné aux membres un aperçu de la substance et de ce dont il parlait lorsqu'il faisait référence au cannabis. En fait, dans le cannabis, il y a le principal composant psychoactif, appelé delta-9-tétrahydrocannabinol, dont l'acronyme est THC, qui est interdit en compétition et qui est signalé comme un résultat d'analyse anormal par les laboratoires accrédités par l'AMA lorsque la concentration urinaire de carboxy-THC, qui est le métabolite, dépasse un seuil de 150 ng/ml et une limite de décision de 180 nanogrammes/ml. Le seuil a été considérablement augmenté en 2013, passant de 15 nanogrammes/ml, soit 13 fois plus, à 180 ng/ml, afin de minimiser le nombre de résultats d'analyse défavorables en compétition en raison de l'exposition potentielle au THC ou de son utilisation en dehors de la compétition. Avec le seuil actuel, il devait être clair que seuls les athlètes ayant consommé des quantités significatives de THC en compétition ou à proximité de la période de compétition, voire les consommateurs chroniques, étaient susceptibles d'être contrôlés positifs avec un tel niveau.

Le Code mondial antidopage 2021 a incorporé le nouvel article 4.2.3 sur les substances d'abus à des fins de sanction au titre de l'article 10. Les substances d'abus ont été spécialement identifiées dans la Liste des interdictions parce qu'elles sont fréquemment utilisées dans la société en dehors du contexte sportif. À cet égard, le groupe consultatif d'experts de la Liste a identifié le THC comme une substance d'abus pour la Liste des interdictions 2021, ce qui signifie que, si le sportif peut établir que l'usage de THC a eu lieu hors compétition et n'a pas été lié à la performance sportive, la période de suspension standard serait de trois mois, qui pourrait même être réduite à un mois si le sportif a suivi de manière satisfaisante un programme approuvé de traitement de l'abus de substances. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'impact complet de la nouvelle règle sur les sanctions pour le THC, les données préliminaires pour 2021 suggèrent une augmentation des sanctions d'un mois et de trois mois, ce qui laisse penser que la disposition est actuellement appliquée de manière routinière. En ce qui concerne le processus d'examen mené par le groupe consultatif d'experts sur la liste, il s'est essentiellement lancé dans un examen complet de novo du statut du delta-9-THC dans le sport. L'examen approfondi s'est concentré sur trois critères énoncés à l'article 4.3 du Code. Pour rappel, l'un des critères était la preuve médicale ou scientifique, les effets pharmacologiques ou l'expérience que la substance ou la méthode, seule ou en combinaison avec d'autres substances ou méthodes, avait le potentiel d'améliorer ou d'accroître les performances sportives. Le deuxième critère était la preuve médicale ou scientifique de l'effet pharmacologique ou de l'expérience que l'utilisation de la substance ou de la méthode représentait un risque réel ou potentiel pour la santé des sportifs. Le troisième critère est la détermination par l'AMA que l'utilisation de la substance ou de la méthode est contraire à l'esprit sportif décrit dans l'introduction du Code. Ainsi, en vertu de l'article 4.3, une substance ou une méthode doit répondre à au moins deux de ces trois critères pour pouvoir être inscrite sur la liste des interdictions. Deux sous-groupes de membres du groupe consultatif d'experts sur la liste ont été constitués, l'un pour évaluer l'effet du THC sur l'amélioration des performances, l'autre pour évaluer les risques pour la santé. Toutes les publications scientifiques et médicales existantes relatives à ces deux sujets ont été examinées, ainsi que les témoignages d'athlètes qui ont été ou sont des consommateurs de cannabis, y compris les enquêtes publiées sur la question. L'analyse de la littérature scientifique a ensuite été discutée avec quatre experts internationaux indépendants de renommée mondiale spécialisés dans la pharmacologie, la toxicologie, la psychiatrie et les propriétés comportementales du THC et des cannabinoïdes, afin de s'assurer que toutes les publications et informations pertinentes avaient été incluses et que tous les aspects scientifiques et médicaux pertinents avaient été évalués de manière appropriée. Les quatre experts ont confirmé que les informations examinées étaient nombreuses et que toutes les données et tous les

aspects pertinents de l'impact du THC sur la santé et l'amélioration des performances avaient été correctement examinés. En ce qui concerne le critère de l'esprit sportif, le président du groupe consultatif d'experts sur la liste a consulté le groupe consultatif d'experts sur l'éthique de l'AMA, qui a considéré que l'usage du cannabis était contraire à l'esprit sportif dans un ensemble de domaines énumérés dans le Code, et en particulier les aspects liés à la santé, le critère de l'excellence dans la performance, le caractère et l'éducation, le respect des règles et des lois, et le respect de soi-même et des autres participants. Le groupe a également noté que des recherches supplémentaires devraient être entreprises ou soutenues en ce qui concerne les perceptions des sportifs sur la consommation de cannabis, mais aussi en ce qui concerne ses effets bénéfiques potentiels, en raison du manque de résultats et d'études convaincants à ce moment-là. Les niveaux déclenchant une violation des règles antidopage en compétition étaient tels qu'ils posaient des problèmes d'ordre médical pour les sportifs en compétition ou qu'ils indiquaient un utilisateur habituel chronique. Selon le groupe consultatif d'experts en éthique, la règle actuelle n'est pas, comme cela est parfois perçu, représentative d'une incursion excessive dans les modes de vie privés. Néanmoins, et compte tenu de l'évolution des attitudes du public et des lois dans certains pays, le poids des preuves et des arguments, ainsi que les lois et politiques internationales restrictives en matière de réglementation, ont soutenu le maintien du cannabis sur la liste des interdictions à l'époque.

Pour poursuivre le processus de révision, le président du groupe consultatif d'experts sur la liste a également consulté les membres du Comité des sportifs de l'AMA pour connaître leurs opinions et leurs points de vue sur l'utilisation du cannabis dans le sport. La réunion a été l'occasion d'une discussion très ouverte et très franche, qui reflète bien l'éventail des opinions et des points de vue de la communauté des sportifs. Au total, et en plus de l'examen complet de la littérature existante, dix réunions consultatives ont eu lieu avant la dernière réunion du groupe consultatif d'experts sur la liste, les 25 et 26 avril de cette année.

En guise de conclusions, le groupe consultatif d'experts de la Liste a mené une évaluation et une discussion approfondies sur l'article 4.3 du Code de l'AMA.3 du Code de l'AMA et, en examinant les trois critères, a conclu, tout d'abord, qu'il existe des preuves médicales irréfutables que l'utilisation du THC présente un risque pour la santé, principalement neurologique, et qu'elle a un impact significatif sur la santé des jeunes individus, une cohorte surreprésentée chez les sportifs ; Deuxièmement, le corpus actuel de preuves objectives ne permet pas d'affirmer que le THC améliore les performances physiologiques, alors que le potentiel d'amélioration des performances par des effets neuropsychologiques ne peut être exclu. Troisièmement, compte tenu des valeurs englobées par l'esprit du sport dans le code 2021, dont le respect de soi et des autres participants englobe la sécurité des autres compétiteurs, l'utilisation du THC en compétition est contraire à l'esprit du sport. Sur la base de ces trois critères définis par le Code et des preuves scientifiques disponibles, le THC a été considéré comme répondant aux critères d'inscription sur la Liste des interdictions. En conséquence, aucune modification du statut du delta-9-tétrahydrocannabinol n'a été introduite dans le projet de Liste des interdictions 2023 qui devait être publié pour consultation par les parties prenantes de l'AMA le mercredi de la semaine suivante.

Il souhaite profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement tous les participants au processus d'examen, qui a été très approfondi. Tout d'abord, les membres du groupe consultatif d'experts sur la liste, qui ont fait un travail fantastique et ont été disponibles pour examiner la masse d'informations qui leur a été fournie, et le comité des sportifs pour la discussion franche et ouverte. Il a chaleureusement remercié M. Sandford d'avoir facilité cette communication avec les sportifs. Ce fut vraiment un grand moment d'échange de vues. Le groupe consultatif d'experts en éthique et son président, le professeur Mike McNamee. Il a également remercié le Dr Audrey Kinahan, qui a pris beaucoup sur ses épaules. En tant que présidente du groupe consultatif d'experts de la Liste, elle a vraiment investi du temps et de l'énergie pour accompagner la révision de ce processus et des substances de la Liste des interdictions. Enfin, il a remercié ses deux collègues, le Dr Irene Mazzoni et le Dr Anne Danion, pour leur soutien constant et leur travail acharné tout au long du processus. Il se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie le Professeur Engebretsen et le Dr Rabin pour leur rapport détaillé. Le Dr Sangenis, M. Reyes, et M. Donzé en a également parlé dans les prévisions budgétaires pour 2023-2025. Il ne fait aucun doute que l'AMA a besoin de revenus supplémentaires pour soutenir ses projets scientifiques, en particulier ceux basés sur des méthodes nouvelles, sophistiquées et coûteuses telles que le dopage génétique. Il s'agit de mettre en place des politiques antidopage efficaces au sein de l'AMA. Selon lui, les deux parties doivent augmenter le montant de leurs contributions ou faire des contributions supplémentaires, comme elles l'ont fait à plusieurs reprises pour le budget de l'AMA à cette fin. C'est vital pour les activités de l'AMA.

MME MARACINEANU se dit très rassurée par le résultat de la révision. Il faut un débat politique sur le sujet en plus des études scientifiques car dans de nombreux pays, cette substance est considérée comme une drogue et met en danger

la santé des jeunes. Elle espère que les membres du Comité exécutif seront informés afin d'organiser une discussion au niveau des gouvernements européens, au moins pour préparer la réunion de septembre.

M. REYES félicite les auteurs du rapport. Le cannabis est un problème depuis un certain temps. Il insiste sur le fait que l'AMA doit examiner le problème sous différents angles. L'AMA devrait poursuivre ses recherches sur les questions mentionnées par le Dr Rabin, l'effet du THC sur la performance sportive. Les OAD doivent poursuivre leurs programmes d'éducation et essayer de faire comprendre à la communauté sportive qu'il s'agit d'une substance interdite et que le sport n'est pas soumis aux lois de chaque pays concernant l'usage social du cannabis.

LE DR SANGENIS ajoute qu'elle est tout à fait d'accord. Elle remercie le Dr Rabin pour toutes les explications détaillées fournies sur l'utilisation du cannabis dans le sport. Il est nécessaire d'augmenter le budget de la recherche. Elle félicite également le professeur Engebretsen pour tout le travail qu'il a accompli et soutenu pendant tant d'années. Le test de la tache de sang sec nécessiterait de l'argent pour soutenir la recherche et la formation. La mémoire musculaire est très importante, pas seulement en termes de transgenre. C'est un monde nouveau pour elle et pour d'autres, mais pas nouveau pour ceux qui sont déjà impliqués dans la recherche depuis un certain temps.

LE DR RABIN répond très brièvement au ministre français. En ce qui concerne la révision de la Liste des interdictions en septembre et son approbation ultérieure par le Comité exécutif, pour préparer la réunion de septembre, les éléments scientifiques utilisés dans le processus de révision du statut du cannabis seront bien entendu fournis. Le Comité exécutif prendra une décision en la matière et toutes les informations scientifiques et médicales seront mises à la disposition des membres au préalable.

Il s'est félicité des bons commentaires en faveur de la recherche. Il y tenait beaucoup. Il y avait beaucoup à faire. L'AMA s'est abstenue de faire le travail qu'elle aurait voulu faire ces dernières années, mais il espère qu'avec la proposition de ce jour et le niveau du budget, l'AMA sera en mesure de retrouver l'élan nécessaire pour non seulement soutenir les décisions qui ont été prises à ce moment-là, mais aussi regarder l'avenir avec un certain degré de sérénité dans la capacité de l'AMA à détecter les prochaines substances qui seront utilisées dans le dopage.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur la science et la médecine.

10. Juridique

- 10.1 TAS - RUSADA

M. WENZEL déclare qu'il va faire une brève mise à jour sur RUSADA, car il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce qui figure dans les documents. En particulier, l'annexe sur l'opération LIMS et l'état d'avancement des affaires est très détaillée. Bien entendu, le travail de suivi par l'AMA des conséquences imposées dans la sentence du TAS à la fin de 2020, en particulier autour des championnats du monde, s'est poursuivi, même si une partie de ce travail a été réduite en raison des mesures prises à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'autre aspect de la sentence du TAS, qui a bien sûr été mis en lumière vers la fin de la période de deux ans, était les conditions de réintégration et, de manière très générale, elles pouvaient probablement être regroupées en trois catégories. La première concernait le paiement de certains montants à l'AMA dans le cadre de la procédure devant le TAS, mais aussi l'enquête et le suivi des conséquences. La deuxième concernait la coopération de RUSADA aux enquêtes et à la résolution des cas découlant de l'opération LIMS. La troisième catégorie de conditions de réintégration concernait effectivement son indépendance, et il s'agissait de conditions qui devaient être remplies (ou dont la majorité devait être remplie) à la fin de la période de deux ans. Tout au long de la période de deux ans, l'AMA a surveillé RUSADA de près, notamment au moyen de rapports d'activité mensuels. En ce qui concerne les cas d'Opération LIMS, il y en avait grosso modo deux types : il y avait les cas d'utilisation découlant des données qui avaient été récupérées dans le laboratoire de Moscou en janvier 2019, et il y avait aussi les cas de présence qui résultent de la saisie d'échantillons, également fin juin 2019, mais des échantillons avaient également été saisis fin 2014 (en décembre 2014), et ceux-ci avaient donné lieu, lorsque l'analyse ou la réanalyse de ces échantillons avait donné lieu à des résultats négatifs, à des cas de présence. Au total, comme les membres le verront dans le rapport détaillé du LIMS, même dans le résumé, 810 cas d'utilisation et de présence ont été transmis aux organisations antidopage, aux FI mais aussi à RUSADA en particulier. Les membres auront lu et pourront voir dans le tableau du résumé que, que ce soit à la suite d'une décision de sanction ou d'acquiescement ou d'une décision de l'organisation antidopage de ne pas aller de l'avant, le nombre d'affaires classées est en augmentation, bien qu'un nombre important d'entre elles fassent toujours l'objet d'une enquête.

L'AMA a déjà demandé à plusieurs reprises des mises à jour et a même demandé des mises à jour avant ces réunions. Lorsqu'il y avait des cas, l'AMA, à la fois son département de renseignement et enquête et son département juridique lorsque c'était nécessaire, a fourni une assistance aux organisations antidopage et pas seulement une assistance mais des rapports médico-légaux qui ont été utilisés dans le contexte des cas lorsqu'ils ont été poursuivis en justice. A ce jour, dans les affaires d'utilisation et de présence qu'il a mentionnées, on peut voir dans le tableau de la page 8 du rapport détaillé du LIMS que 120 sanctions ont déjà été imposées et que, lorsque des décisions ont été prises, en particulier des décisions de ne pas engager de poursuites, elles ont été examinées de très près et, le cas échéant, des appels ont déjà été déposés et continueront à l'être par l'AMA, à la fois contre les FI (au moins deux FI ont fait l'objet d'appels, trois en fait) et contre RUSADA, lorsque les décisions, y compris les décisions de ne pas aller de l'avant, n'étaient pas justifiables aux yeux de l'AMA.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur le TAS et RUSADA.

- 10.2 Fédération internationale d'haltérophilie

M. WENZEL dit qu'il n'a pas grand-chose à ajouter au rapport qui a été fourni. Il s'agit de non-conformités historiques qui ont été découvertes dans le cadre de l'enquête du Département renseignements et enquêtes de l'AMA, mais aussi du professeur McLaren sur la Fédération internationale d'haltérophilie. La ou les principales non-conformités étaient l'absence de poursuites dans les cas de violation des règles antidopage et l'absence de gestion des résultats. Ces non-conformités sont historiques. Elles sont survenues avant l'entrée en vigueur du Standard international pour la conformité au Code en 2018 et, par conséquent, en ce qui concerne le fond de l'affaire, c'est l'ancien régime de conformité au Code qui s'appliquerait (Codes 2009 et 2015). En vertu de l'ancien régime de conformité du Code, il n'y avait, du moins dans ce cas, aucune conséquence significative pouvant être imposée par l'AMA, même si l'affaire était portée devant les tribunaux. Le Comité international olympique pouvait être saisi de l'affaire pour envisager le retrait du financement et d'autres conséquences symboliques, mais, en ce qui concerne l'AMA, aucune des conséquences énumérées dans le Code n'était applicable dans ce cas. En outre, le régime actuel de conformité au standard international est basé sur la correction des non-conformités existantes. En cas de non-conformité, un rapport d'action corrective est envoyé dans un premier temps. Il n'est pas destiné, ou du moins pas principalement destiné, à traiter les cas de non-conformité historique. Même sous l'empire des anciennes dispositions, on pouvait adopter le même point de vue, même si c'était moins clair. Ainsi, outre le fait qu'il y avait des problèmes concernant les conséquences, que, du moins du point de vue de l'AMA, aucune conséquence significative ne pouvait être imposée, l'autre problème était que, comme indiqué dans le rapport, les non-conformités avaient presque entièrement été traitées par l'intermédiaire de l'Agence internationale de contrôle. Seuls quatre cas n'avaient pas encore abouti et ils étaient en cours de traitement. Les non-conformités sous-jacentes ont donc été traitées et cela va même jusqu'à la poursuite des personnes haut placées, y compris l'ancien président de la Fédération internationale d'haltérophilie, qui ont été responsables de ces non-conformités. L'AMA a estimé, comme l'indique le rapport, un point de vue qui a été soutenu par la CRC, comme l'a dit son président M. Gourdji, qu'il n'était pas logique, compte tenu des questions relatives aux conséquences, de la nature historique des non-conformités et du fait que le régime de conformité était axé sur la correction des non-conformités existantes, d'engager une action en justice.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur la Fédération internationale d'haltérophilie.

- 10.3 Conséquences possibles d'un retrait unilatéral du financement

M. WENZEL a déclaré qu'il y avait un consensus sur le fait qu'il s'agissait d'un problème grave qui nécessitait la prise de mesures. Le budget de l'AMA partait du principe que les contributions des gouvernements seraient versées. Et il ne s'agissait pas seulement d'un débat théorique. Il existe un ou plusieurs exemples bien connus de paiements retenus ou retardés et, en plus de ces exemples peut-être plus connus, un autre cas récent s'est présenté (et il ne donnera pas le nom de l'organisation antidopage) dans lequel l'AMA a fait appel contre une organisation antidopage devant le TAS. L'AMA avait eu gain de cause dans cette affaire et la question de savoir qui devait supporter les frais d'arbitrage avait été débattue devant la formation du TAS, et les frais d'arbitrage avaient été attribués à l'organisation antidopage et devaient être payés ou remboursés à l'AMA. L'organisation antidopage avait écrit une lettre dans laquelle, nonobstant la sentence finale du TAS, elle demandait à l'AMA de reconsidérer si elle demanderait ce paiement et suggérait que, si elle le faisait, cela pourrait

avoir des implications sur la contribution du gouvernement, au moins en tant que possibilité. Il s'agit donc d'une question réelle et sérieuse. Comme il l'a mentionné, toute une série d'options potentielles ont été identifiées, dont certaines récemment. Ces options impliqueraient des modifications potentielles du Code et des Statuts. Mais, comme l'indique le rapport, on a estimé qu'à ce stade, une réflexion et une consultation plus approfondies étaient nécessaires en termes de ramifications juridiques, mais aussi de faisabilité politique. L'idée était d'élaborer ces options et de procéder en même temps à l'évaluation juridique, par le biais d'une consultation ad hoc avec des représentants ou un représentant du mouvement sportif et des autorités publiques, en vue de fournir quelque chose de plus concret lors de la prochaine réunion.

MME BATTAINI-DRAGONI est heureuse de constater que l'on se penche sur le sujet et que l'on a la ferme intention de présenter, lors de la prochaine réunion, un ensemble de solutions possibles à cette question. Elle souhaite donc exprimer son soutien sans faille au bon déroulement des travaux au cours des prochains mois afin de disposer rapidement d'une liste de propositions concrètes.

M. REYES déclare que la CADE est reconnaissante à l'AMA d'avoir mis ce sujet important à l'ordre du jour. Il attend avec impatience de voir des propositions et des progrès. Il soutient l'idée d'avoir des conséquences, mais celles-ci ne doivent pas entraîner de dommages collatéraux pour les ONAD, qui pourraient ne pas être assez fortes pour les supporter.

D É C I S I O N

Le point sur les conséquences possibles d'un retrait unilatéral du financement a été noté.

- 10.4 Extension des pouvoirs d'enquête de l'AMA

M. WENZEL informe les membres que ce point, ainsi que le suivant, à savoir l'extension de la période minimale de conservation obligatoire, découle d'une recommandation du département Renseignements et enquêtes dans son rapport sur l'enquête de l'IWF qu'il a abordée précédemment. Le département Renseignements et enquêtes souhaitait pouvoir accéder à certaines données auxquelles il n'aurait pas eu accès en vertu des règles actuelles : dossiers, relevés téléphoniques, etc. Il avait souligné dans son rapport, et cela figurait dans les documents des réunions de novembre, que si ces données ou ces documents avaient été mis à la disposition du professeur McLaren dans le cadre d'une enquête consensuelle initiée par l'IWF elle-même, ils n'auraient pas été mis à la disposition du Département Renseignements et enquêtes de l'AMA. L'AMA a estimé que l'extension des pouvoirs du Département Renseignements et enquêtes, l'accès aux données et aux documents, étaient importants pour pouvoir enquêter de manière significative et efficace. C'est notamment le cas lorsque les soupçons ou les allégations sont de nature grave, systémique ou secrète. Ce n'était pas le genre de choses qui allaient être divulguées volontairement dans un questionnaire d'examen de la conformité. Par ailleurs, les pouvoirs d'investigation constituent un élément important de la conformité. Il fallait être en mesure d'obtenir des preuves afin de pouvoir corriger les éventuelles non-conformités. L'idée, et c'est important, n'est pas de transformer l'AMA en une force de police internationale ou de lui donner des pouvoirs illimités en matière de droit public. L'idée, et même dans le rapport qu'il a mentionné, qui était le rapport du Département des renseignements et des enquêtes sur l'IWF, était que ces pouvoirs seraient soumis à des conditions strictes et rigoureuses, qu'ils seraient utilisés dans certaines situations spécifiques et graves, qu'ils seraient associés à des contrôles et à des contrepoids, y compris, par exemple, la possibilité d'un examen indépendant avant de les exercer. La possibilité pour les organisations antidopage d'accéder à ce type de données n'est pas entièrement nouvelle. Elle n'était pas inédite dans le monde de la lutte contre le dopage. Certaines organisations nationales antidopage disposaient de pouvoirs quasi-publics dans certains cas. Et, même au sein des FI, il peut citer au moins un ou deux exemples où, dans les règles antidopage de ces FI, il est possible d'exiger l'accès à certains dossiers lorsqu'il y a suspicion, en particulier, d'une violation des règles antidopage et, si cette demande raisonnable n'est pas respectée, cela peut entraîner des conséquences pour la partie qui la refuse. World Athletics, par exemple, est l'une des organisations dont les règles antidopage prévoient cette possibilité. Bien sûr, il y a des contrôles et des équilibres et, si quelqu'un s'oppose à la demande, il a le droit de la porter devant un tribunal, tout en remettant les données pertinentes, qui seront conservées en toute sécurité et ne seront pas utilisées dans l'intervalle. Ce n'est donc pas quelque chose d'entièrement nouveau, mais il est vrai que, compte tenu de la position unique de l'AMA, cela soulève un certain nombre de questions juridiques, tant au niveau international que national. Comme l'indique le rapport, l'AMA a consulté un professeur de l'Université de Zurich, le professeur Meyer, qui possède une expertise dans certains de ces domaines, et qui a fourni un rapport. Il s'agissait davantage d'un document de dépannage, ou d'une liste des domaines qui devaient être examinés et qui nécessitaient une évaluation juridique plus approfondie. Et c'est finalement ce qui a été recommandé : qu'une évaluation plus approfondie concernant des questions telles que la protection des données, la vie privée, les droits

de l'homme et le principe contre l'auto-incrimination soit menée. Le professeur Meyer a recommandé à l'AMA d'examiner également d'autres modèles dans d'autres espaces réglementaires où des pouvoirs d'investigation similaires existent, et a également recommandé que ce travail soit effectué avant d'entamer une consultation formelle. Le professeur Meyer a également été très clair sur le fait que les questions juridiques dépendront des détails précis des pouvoirs d'investigation, des objectifs, des types de données auxquelles il sera possible d'accéder, de la manière dont ces données seront consultées, des circonstances qui déclencheront le droit d'exercer les pouvoirs, ainsi que des contrôles et des contrepoids qui font partie du système. L'AMA considère qu'il s'agit d'un domaine important pour renforcer la lutte contre le dopage dans le sport. Comme il l'a dit, dans un cas comme celui de l'IWF, l'AMA, sur la base de ses pouvoirs existants, n'aurait pas été en mesure de découvrir cette malversation et l'IWF est loin d'être le seul exemple d'une organisation antidopage ayant eu un problème systémique et caché. Il n'a pas dit que c'était quelque chose de facile à réaliser ou sans risque juridique ; au contraire, il faudrait l'évaluer et y travailler correctement. Il s'agit d'une question complexe qui nécessitera des ressources importantes, mais, encore une fois, la direction de l'AMA considère qu'il s'agit d'une question importante.

LE PRÉSIDENT remercie M. Wenzel pour ses explications et son rapport très complets.

MME GROSSENBACHER dit que, du point de vue du mouvement sportif, tout le monde a été très favorable au développement des capacités de renseignement et d'enquête. Le mouvement sportif a reconnu la valeur des contrôles ciblés et des sanctions pour les violations des règles antidopage, qui ne peuvent pas nécessairement être détectées par les contrôles. Il a également constaté la valeur des efforts déployés par le département Renseignement et enquête pour contrôler le respect des règles antidopage. En ce qui concerne l'extension des pouvoirs d'investigation, les propositions qui ont été présentées jusqu'à présent doivent faire l'objet d'une discussion et d'un débat plus approfondis. M. Wenzel a très bien détaillé les préoccupations et les risques liés à ce projet. Le point de vue du mouvement sportif est qu'il serait utile d'envisager d'autres approches ou de voir s'il existe d'autres mécanismes permettant d'accéder ou d'atteindre les mêmes résultats. Elle sait que dans le cas spécifique de l'IWF, qui a été mentionné, il y a eu accès à des informations précieuses pour le Département des renseignements et des enquêtes de l'AMA. Toutefois, il convient de replacer ce cas dans son contexte. Cela faisait partie d'une enquête interne plus large dans laquelle il y avait également une volonté de coopérer avec l'AMA et son unité d'investigation. Ainsi, une clarification de l'obligation de coopération par les OAD serait-elle une possibilité à explorer également pour atteindre des résultats ou des objectifs similaires, ou une conformité renforcée dans les audits et les procédures ? Il s'agit là de domaines qui, selon elle, méritent d'être examinés au cours de la phase préliminaire, car jusqu'à présent, avec les propositions qui ont été présentées, les risques pour l'AMA sont encore importants, y compris en termes de répercussions financières.

LA REPRÉSENTANTE DE MME MARACINEANU intervient au nom de Mme Maracineanu, qui a dû quitter la réunion. Elle demande à M. Colbeck de s'exprimer d'abord au nom des autorités publiques.

M. COLBECK estime que les considérations avancées par le mouvement sportif concernant l'examen d'autres mécanismes devraient être prises en compte. Son pays dispose, par le biais de Sport Integrity Australia, de pouvoirs d'investigation, mais ceux-ci sont fortement supervisés par des procédures judiciaires qui font partie des protections dans le cadre du processus législatif qui soutient ces pouvoirs d'investigation. L'importance de l'accès à l'information n'est pas remise en question ; ce sont les mécanismes par lesquels cette information est recueillie qui sont en cause. Cela va varier énormément d'une juridiction à l'autre, en fonction de leur propre cadre législatif, et le moyen le plus efficace d'y parvenir serait des formes d'accords de coopération plutôt qu'une structure au sein de l'AMA. Cela va nécessiter une forte coopération juridique, en particulier avec les gouvernements souverains qui ne sont pas susceptibles de changer la façon dont leurs systèmes fonctionnent. En Australie, la législation visant à soutenir les pouvoirs d'investigation a été adoptée ces dernières années. Il existe un niveau important de contrôle à ce sujet par le biais d'un examen et d'une protection judiciaires. Il fait référence à certaines des préoccupations soulevées au sujet de la protection des données, mais aussi au fait qu'il faut composer avec des systèmes juridiques si différents d'une juridiction à l'autre, ainsi qu'à un processus de développement de la coopération et peut-être même d'utilisation des procédures de l'AMA dans le contexte de ceux qui refusent de coopérer à une procédure. Dans la plupart des cas où l'État de droit est solide, le recours aux systèmes juridiques et aux procédures d'enquête d'une juridiction serait le plus avantageux pour obtenir un résultat solide. Il y aurait quelques exceptions à cela, a-t-il admis, mais cela deviendrait un processus très complexe et il soupçonne que la plupart des juridictions voudraient s'assurer qu'il y a une protection appropriée en place pour ceux qui pourraient faire l'objet d'une enquête conformément à leur règle de droit.

LE PRÉSIDENT remercie M. Colbeck. Il croit comprendre que la ministre française a quitté la réunion.

LA REPRÉSENTANTE DE MME MARACINEANU confirme les propos des collègues du mouvement sportif et de M. Colbeck. Elle s'inquiète des risques juridiques liés à l'extension des pouvoirs de l'AMA. Elle souhaite que l'AMA puisse aller jusqu'au bout de la procédure et avoir accès aux documents, mais elle a des doutes sur la sécurité juridique au regard de la législation nationale et de la protection des données. Le président du groupe de travail a fait référence à une note juridique, mais elle ne l'a pas vue. Les autorités publiques ont demandé l'accès à ce document afin de pouvoir évaluer les enjeux et l'impact sur la législation nationale. Tout changement pourrait entraîner des modifications du Code ou des Standards en 2025. Les membres sont conscients de la difficulté de transposer le Code mondial antidopage dans le droit national. La sécurité juridique est un problème, de même que la complexité de la transposition du Code en droit interne, de sorte qu'une analyse juridique détaillée est nécessaire avant de pouvoir poursuivre les travaux.

M. WENZEL a pris note et est d'accord avec certaines des préoccupations exprimées et, comme il l'a dit, il s'agit d'une question complexe qui nécessitera une évaluation juridique approfondie. Et le professeur consulté est certainement d'avis que cela devrait être fait avant toute autre consultation, et ce sera donc la prochaine étape. Le problème des accords de coopération ou de coopération renforcée est qu'il est peu probable qu'ils soient utiles dans une situation où l'on a affaire à des abus cachés et systémiques à un niveau élevé ; il est peu probable qu'ils soient divulgués dans le contexte de la coopération. C'était donc là le problème. Mais, bien sûr, l'AMA continuera à chercher d'autres moyens d'atteindre l'objectif. Il a entendu la remarque concernant l'utilisation efficace de la juridiction locale, des tribunaux d'État, ou des pouvoirs de droit public des ONAD pour atteindre certains des objectifs. Cela serait certainement efficace au niveau national ; cependant, lorsqu'il s'agit d'une situation comme celle de l'IWF, qui n'est qu'un exemple parmi d'autres, d'une Fédération internationale qui a enterré secrètement des non-conformités au niveau le plus élevé, il ne pense pas que les voies locales ou nationales soient nécessairement adéquates. Bien sûr, en général, en ce qui concerne la question du droit national, il faut en tenir compte. Une évaluation juridique plus approfondie est nécessaire. Ce qu'il peut dire d'après son expérience passée de certains régimes de FI ayant ce type de dispositions, c'est que les personnes qui se sont opposées à la demande, quelle qu'elle soit, ont soulevé des questions de droit national, y compris de protection des données, et que ces questions ont été débattues devant un tribunal avant que l'accès à l'information n'ait été accordé. Il se souvient d'un cas où un expert en protection des données du pays concerné avait été entendu par le tribunal, qui avait pris une décision. Potentiellement, mais il n'est pas allé plus loin, il pourrait y avoir une forme de dérogation lorsque les mesures enfreindraient le droit national, lorsque cela pourrait être justifié et démontré dans un cas spécifique. Mais il pense que tout cela montre, et il ne dit pas le contraire, qu'il s'agit d'un domaine très, très complexe et qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation plus approfondie des risques juridiques. Ce sera la prochaine étape.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur l'extension des pouvoirs d'enquête de l'AMA. La direction présentera des solutions concrètes au comité exécutif en mai 2022.

- 10.5 Prolongation de la période minimale obligatoire de conservation des échantillons de contrôle du dopage

M. WENZEL dit qu'il a mentionné plus tôt qu'il s'agissait également d'une recommandation dans le rapport du Département renseignement et enquête sur la Fédération internationale d'haltérophilie d'octobre 2020. Il est important de comprendre que cette demande a été faite spécifiquement en relation avec le risque de substitution d'urine ou, plus particulièrement, la capacité de détecter la substitution d'urine par l'analyse de l'ADN. Dans ce cas, l'échantillon n'existait tout simplement pas et, par conséquent, il n'a pas été possible d'effectuer les vérifications croisées de l'ADN afin de prouver ou d'infirmer la substitution d'urine. La demande portait sur la prolongation de la période de conservation minimale obligatoire de trois mois. Les échantillons peuvent être conservés jusqu'à dix ans, mais ils peuvent aussi être éliminés ou jetés après cette période de trois mois. La proposition consiste à prolonger cette période. Cela soulève des questions de coût pour les organisations antidopage, mais aussi des questions d'espace et de logistique pour les laboratoires. Après les réunions du mois de novembre précédent, des discussions interdépartementales ont eu lieu au sein de l'AMA entre le département des contrôles, le département des renseignements et des enquêtes et, bien sûr, le département juridique. Ces discussions ont débouché sur deux autres possibilités pour atteindre l'objectif de pouvoir étudier la possibilité d'une substitution d'urine, à savoir une forme d'identification renforcée, peut-être une identification biométrique au moment du prélèvement de l'échantillon et, deuxièmement, l'utilisation de taches de sang séché (DBS) à des fins d'analyse d'ADN, ce qui ne soulève pas les mêmes problèmes en termes de capacité de stockage. Ces deux autres possibilités ont été examinées récemment, le 27 avril, par le groupe consultatif d'experts sur les tests stratégiques. Le groupe avait convenu

d'en discuter plus en détail lors de sa réunion d'août de la même année, mais une recommandation concrète avait été formulée, à savoir d'introduire au moins dans ADAMS une fonctionnalité qui permettrait à l'AMA de vérifier les échantillons qui ont été conservés au-delà de la période de stockage minimale de trois mois. Il s'agissait d'une recommandation concrète résultant de cette réunion. En ce qui concerne les deux options alternatives et la demande initiale du Département Intelligence et Investigations concernant l'extension de la période minimale de conservation obligatoire, elles seront discutées plus en détail en août, et il faudra, bien sûr, une contribution supplémentaire du Département juridique et peut-être d'un conseiller externe, notamment en raison de la sensibilité et de la confidentialité associées aux données biométriques et génétiques en particulier.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur l'extension de la période minimale obligatoire de conservation des échantillons de contrôle du dopage.

11. Rapports des départements

12. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont d'autres questions à soulever.

En ce qui concerne les réunions à venir, la réunion du comité exécutif se tiendra à Sydney, en Australie, en septembre. La réunion sera rattachée à la Conférence mondiale sur l'éducation et de plus amples informations seront communiquées dans les semaines à venir. En novembre, l'AMA se réunira à Montréal. Pour 2023, il serait nécessaire d'examiner le calendrier afin de déterminer à quoi l'année pourrait ressembler à la lumière des recommandations et des changements en matière de gouvernance. Il espère que tous les membres, où qu'ils se trouvent, ont trouvé la réunion de ce jour fructueuse. Il les a remerciés pour leur participation. Il se réjouit de retrouver la plupart d'entre eux à la réunion du conseil de fondation le lendemain. S'il y a des questions au cours de la nuit, les membres ne doivent pas hésiter à envoyer un e-mail afin que nous puissions y répondre soit lors de la réunion du Conseil de fondation, soit directement aux membres. Il a remercié le personnel de l'AMA pour la planification et le soutien apporté à la conduite de la réunion hybride, ainsi que les interprètes pour leur travail acharné.

M. COLBECK observe que Mme Yang a soulevé la question du patineur russe aux Jeux olympiques d'hiver, dont il ne se souvient pas qu'elle ait été abordée, mais qui soulève une autre question que l'AMA doit examiner et résoudre, à savoir celle des mineurs et de la manière dont ils sont gérés dans le cadre du Code. Il y a beaucoup de très jeunes sportifs dans les sports d'été et d'hiver qui participent aux Jeux olympiques et tous les sportifs devraient être soumis de la même manière au Code.

En ce qui concerne la réunion de septembre, il se réjouit de voir tout le monde en Australie. Deux autres grands événements mondiaux avaient lieu : les championnats du monde de cyclisme de l'UCI et la Coupe du monde de basket-ball féminin de la FIBA, de sorte qu'il y avait d'autres raisons de rester dans les parages et de profiter du sport de haut niveau pendant que les membres étaient en Australie.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL donne la parole à M. Wenzel, qui a poursuivi l'affaire des mesures provisoires concernant la patineuse artistique Kamila Valieva et qui suit les progrès en cours, notamment sur la question des mineurs, qui a été au centre de la mesure provisoire.

M. WENZEL déclare que cette affaire a soulevé un certain nombre de questions. S'il a bien compris, l'ISU a décidé de faire de 16 ans l'âge minimum pour participer aux compétitions internationales ou, du moins, de présenter cette proposition. En ce qui concerne cette affaire en particulier, il ressort clairement de la déclaration publique de l'AMA qu'elle n'est pas d'accord avec la décision rendue par le TAS. Comme l'AMA l'a déclaré publiquement, ce n'était pas un oubli que les mineurs n'avaient pas été inclus dans les exceptions pour une suspension provisoire obligatoire, comme c'était le cas pour l'autre nouveau régime, celui des substances d'abus. Ce n'était pas un oubli. L'AMA n'est pas d'accord avec la décision du TAS, mais la décision a été prise. Comme le directeur général l'a dit précédemment, l'affaire est actuellement jugée sur le fond en première instance en Russie devant le comité disciplinaire et, lorsque l'AMA recevra la décision, il sera nécessaire de l'examiner pour voir si elle peut être considérée comme compatible avec le Code. Si l'AMA estime qu'elle ne l'est pas, elle fera bien sûr appel.

LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Wenzel.

D É C I S I O N

Comité exécutif - 23 septembre 2022, Sydney, Australie ;
Comité exécutif - 17 novembre 2022, Montréal, Canada ;
Conseil de fondation - 18 novembre 2022, Montréal, Canada.
Comité exécutif - 9 mai 2023, Montréal, Canada, à confirmer ;
Conseil de fondation - 10 mai 2023, Montréal, Canada, à confirmer ;
Comité exécutif - septembre 2023, à confirmer ;
Comité exécutif - novembre 2023, à confirmer ;
Conseil de fondation - novembre 2023, à confirmer.

La séance est levée à 15:50 GMT+1.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE